



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°__ lancé en_____ par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet

« Découverte Professionnelle DP3 et DP6 »

Sous-titre

Structure porteuse du projet

Réseau National d'Entreprises pour l'Égalité des chances dans l'Éducation (RNEEE)

Structure porteuse de l'évaluation

Equipe « Crise Ecole Terrains sensibles », CREF (EA 1589), Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Durée d'expérimentation :

Date de remise du rapport d'évaluation : 31 mars 2013



NOTE DE SYNTHÈSE (6 PAGES MAXIMUM)

Le Réseau : carte d'identité

Le "Réseau national des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation", -désigné ici sous l'acronyme RN3E- est une association nationale visant à rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'école. Cette association rassemble les représentants de grands groupes d'entreprises adhérant à une charte « égalité des chances » signée en 2005 avec l'Éducation Nationale (*la DIO a été créée en 2006 et n'a appuyé le Réseau que pour son accès aux collèges et vis à vis du fond Hirsch et en participant à son CA à partir de 2007*).

Depuis une première expérimentation en 2006 dans des établissements en Ile de France, en collaboration avec la DIO, le Réseau travaille sur l'ensemble du territoire national. Il s'appuie sur les grands groupes qui le composent et certaines inspections académiques, pour signer des conventions de partenariat dans le cadre des « enseignements de découverte professionnelle » des classes DP3 et DP6 des collèges, ces projets de liaison école-entreprise devant prioritairement se développer dans des EPLE *issus du réseau « ambition réussite » ou situés en zone d'éducation prioritaire, et s'appuyer sur des interventions de professionnels au sein des établissements, des visites d'entreprises ainsi que sur l'organisation de forums pour l'obtention de stages pour les élèves des classes de DP3 et DP6 dans les collèges et les lycées techniques et professionnels*¹

Les évaluateurs, leurs approches méthodologiques :

Considérant que son action contribuait à l'amélioration de l'orientation des jeunes et à leur insertion, le RN3E en 2009 a répondu à l'appel d'offre du Haut-Commissariat à la Jeunesse devenu par la suite le FEJ (fond d'expérimentation pour la jeunesse), et a sollicité pour l'évaluation de son expérimentation, l'équipe de recherche "Crise, École, Terrains sensibles", du laboratoire CREF² de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. La démarche adoptée par cette équipe d'évaluateurs a été une démarche de type qualitatif visant à identifier au moyen d'entretiens individuels et collectifs et d'observations de terrain, le sens que les différents acteurs impliqués dans l'expérimentation (animateurs du Réseau, entreprises associées, EPLE) donnent aux projets développés. Dans cette approche, les indicateurs qualitatifs sont construits "chemin faisant" au regard de la qualité des interventions, des visites d'entreprises, et de la capacité des entreprises à proposer des offres de stages aux établissements et le sens de l'action est également tiré de l'analyse des écarts éventuels entre la méthodologie prévue et celle effectivement appliquée.

Le contexte de l'expérimentation : Dans quel contexte et sur quelle vision de l'orientation se déroule l'expérimentation développée par le RN3E ?

¹ (Convention RN3E/HCJ juillet 2009)

² Centre de Recherche Éducation Formation (équipe d'accueil 1589)

Les différentes approches de l'orientation.

L'étude comparée des politiques d'orientation dans les différents pays européens et au Canada montre qu'il existe plusieurs traditions dans les pratiques d'orientation : un axe "psychologique" où la pratique du "conseil" est développée, un axe "pédagogique" qui repose sur une éducation à l'orientation et un axe "expérientiel" où c'est une attitude réflexive sur des expériences vécues qui est développée chez les jeunes. Dans aucun pays de la communauté européenne, l'orientation ne se résume à l'un de ces trois axes seulement, d'autant que se développe également le modèle québécois d'approche dite "orientante" qui « place le choix professionnel au cœur des apprentissages de l'élève et permet de faire le lien entre ce qu'il apprend et son avenir, entre les matières et le monde du travail. ³»

Pour ce qui est du contexte français, historiquement c'est à partir de 1970 que l'approche « psychologique » de l'orientation prévaut sur une approche « connaissance du monde professionnel ». En témoigne le fait que les conseillers d'orientation au collège portent, à partir de cette date, le titre de conseiller-psychologue. Et c'est pour essayer de valoriser l'approche « terrain et métiers » dans le processus d'orientation en France, que la Délégation Interministérielle à l'Orientation, entre 2006 et 2010, apporte son soutien au projet du RN3E pour la DP3 dont l'enseignement est l'embryon d'une éducation à l'orientation dans l'optique d'une "approche orientante" à la québécoise.

Les enseignements de découverte professionnelle DP3 / DP6

Cet enseignement de découverte professionnelle DP3 et DP6 existe depuis 2005 et constitue une tentative de réponse à un problème majeur : celui de l'absence de projet personnel de la plupart des élèves.

L'option DP3 vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du monde professionnel et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social. Elle a vocation à être proposée, à titre d'option facultative, à tous les élèves, au même titre que les langues anciennes ou les langues vivantes.

L'option DP6 est offerte à des élèves volontaires, scolairement fragiles, qui veulent mieux connaître la pratique des métiers. Elle repose sur la construction de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes en relation avec le monde du travail. Elle comprend une prise en charge par une équipe pédagogique pluridisciplinaire (incluant notamment les conseillers d'orientation psychologues).

Les textes officiels qui régissent l'option Découverte Professionnelle, insistent sur la possibilité d'expérimenter au travers des pratiques mises en œuvre. Il en ressort que d'un établissement à l'autre, ces pratiques varient considérablement.

A l'échelle d'un établissement spécifique, les actions dépendent du contexte économique local et sont liées aux réseaux et contacts des enseignants et institutions engagées dans l'option au niveau de l'établissement scolaire.

Les orientations du RN3E

Les actions du RN3E sont donc focalisées sur ces enseignements DP3 et DP6 et visent à faciliter les contacts entre les EPLE et les entreprises membres du Réseau.

Selon les animateurs du RN3E⁴, l'action de l'association serait justifiée par ces constats :

³ Dubois A., (2005), l'approche orientante, Cahiers pédagogiques, juin 2005, <http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-approche-orientante>. Consulté le 20 juillet 2013

⁴ cf., entretiens avec A. Varlet (23 mars 2011) et A. Hascoët (4 mai 2011) ainsi que l'analyse des documents de présentation du RN3E

- les enseignants et les personnels de direction des collèges auraient des difficultés à entrer en relation avec le monde de l'entreprise pour obtenir de la taxe d'apprentissage, des lieux de stage, de visites, etc.
- les jeunes issus de banlieues et zones rurales auraient des difficultés à mettre en valeur leurs compétences supposées.

D'où la stratégie suivante développée par le RN3E pour rétablir l'égalité des chances en faveur des jeunes issus de ces territoires :

1. Informer : que les jeunes sachent quoi faire avec leurs compétences.
2. Briser les discours de victimisation : le déterminant de l'accueil en entreprise étant d'abord les compétences.
3. Inciter à développer des réseaux et carnets d'adresses : faire admettre que les compétences sont une bonne chose mais qu'il faut comprendre l'environnement avoir du réseau, de la culture d'entreprise.

Compétence (en opposition à qualification et diplôme) et adaptabilité sont ainsi des mots clé dans l'approche des responsables du Réseau. Selon l'un des responsables interviewés,⁵ le jeune employable *n'est pas le meilleur mais le plus adapté*.

La politique du RN3E peut être synthétisée à partir des trois points principaux.

1. Les jeunes issus des « quartiers » subissent des discriminations dans l'accès au monde de l'entreprise et à l'emploi. Au nom du pragmatisme, il faut répondre à ce constat en travaillant sur l'adaptabilité et l'employabilité des jeunes.
2. Le Réseau travaille comme interface promotionnelle de ceux de ces jeunes qui sont « motivés »⁶ et déterminés à s'en sortir.
3. Les actions et leur matérialisation affichées par le Réseau, sont institutionnelles : conventions avec les rectorats, avec les établissements etc. Celles-ci suivent l'organigramme pyramidal de l'Éducation nationale : du Ministère vers les rectorats puis vers les établissements.

Ces trois points forts permettent de saisir que les déterminants de la réussite du RN3E sont d'abord l'affichage d'actions et leur matérialisation administrative (conventions, jumelages). Leur efficience, compte tenu des idées fortes qui déterminent l'action du Réseau, constitue des indicateurs d'évaluation. Précisons que d'autres associations ont développé à partir de constats semblables, des stratégies radicalement différentes : c'est le cas par exemple de la fondation régionale JAE : Jeunesse Avenir et Entreprise créée par des chefs d'entreprise de la région Rhône Alpes, qui s'appuie sur le tissu économique local et met en lien de gré à gré, à partir d'une base de données portant sur plus de 1100 métiers, des usagers locaux : jeunes, enseignants, professionnels.

Présentation des résultats

Réorientations de l'expérimentation, réorientations de la conduite de la recherche : un projet qui n'atteint pas les acteurs locaux

Une première campagne d'entretiens auprès de chefs d'établissements, professeurs et élèves de 25 collèges choisis de manière raisonnée, et en accord avec le RN3E, dans les listes des 600

⁵ *idem*, A. Varlet (23 mars 2011)

⁶ *idem*, A. Hascoët (04 mai 2011).

établissements avec lesquels le Réseau indique être en contact, ne donne pas les résultats escomptés. Il s'avère que la plupart d'entre eux ignorent l'existence du RN3E et développent des projets en DP3 et DP6 avec leurs réseaux personnels.

En partie sous l'effet de la communication de ces premiers résultats, le RN3E connaît une réorientation partielle de son activité vers des contractualisations de jumelage direct entre collèges et entreprises du Réseau. Les animateurs du RN3E produisent donc une nouvelle liste d'établissements ayant passé convention de jumelage. Il est décidé alors d'interviewer les chefs d'établissement, les professeurs responsables de l'option, les représentants des entreprises engagées dans ce jumelage et les responsables académiques. Trente-trois collèges et lycées sont concernés.

Cependant, cette réorientation de l'action ne donne pas encore les résultats attendus par le RN3E. Les relations et/ou implications dans des projets ou actions, en lien avec le Réseau, s'avèrent le plus souvent inexistantes. L'équipe d'évaluateurs rencontre donc les obstacles du même ordre que ceux déjà rencontrés lors de la première vague d'entretiens : difficultés pour entrer en contact avec les partenaires ciblés par l'enquête et pour atteindre des expériences effectives qui puissent concerner le Réseau. Elle fait les mêmes constats : méconnaissance au sein des établissements de l'existence du Réseau, méconnaissance de la convention signée entre le Rectorat et le Réseau, pas ou peu d'engagement des établissements sous forme de conventions avec le RN3E bien que figurant dans la liste remise par le Réseau.

Devant ces constats, l'équipe décide d'étendre le champ de son investigation à l'analyse des conventions signées ou en cours de signatures, à des entretiens avec différents responsables rectoraux et à l'analyse des documents d'évaluation du Club des partenaires dans lequel le réseau est inscrit.

Cette tâche est complexe car le discours produit par le RN3E est un discours de sens commun, politique, cohérent mais dans une logique de communication, c'est-à-dire suffisamment ouvert et fluide pour permettre toutes sortes de lectures, de rebondissements, d'interprétations⁷. D'autre part le Réseau évolue dans un tissu de réseaux qui s'auto valident⁸.

Pourtant, on sait que les actions du RN3E sont nombreuses et qu'elles font l'objet d'une communication soignée. Comment expliquer alors la faiblesse des résultats dans les établissements ?

Interprétations

Le dispositif mis en place par le RN3E participe de deux champs. Le premier est constitué par la relation entre deux mondes : l'École et l'Entreprise. Il se lit à partir des territoires respectifs de l'éducatif et de l'économique mais aussi à partir du hiatus qui les sépare. Le second tient à la relation entre deux échelles : celle de la Direction centrale et celle de l'Établissement local.

Concernant la relation entre l'école et l'entreprise, la prise en compte des mondes de l'École et de l'Entreprise relève de l'interculturel. Ainsi, chaque monde a sa culture qui dessine des identités et des appartenances mais désigne également des altérités et des incompatibilités. Le RN3E a certainement raison de postuler que ces deux mondes sont différents et peu en lien mais ce raisonnement a des limites et des conséquences. Les limites au hiatus, sont dans la montée en compétence de certains secteurs scolaires. Les entretiens montrent que certains enseignants sont capables de remplir l'espace qui sépare l'École de l'Entreprise et n'éprouvent pas le besoin de faire appel au Réseau qui n'est pas implanté localement.

⁷Interviews A. Varlet, 23 mars 2011 et A. Hascoët, 4 mai 2011.

⁸ Voir à ce propos l'analyse des évaluations du Club des partenaires.

Concernant la relation entre le ministère, le rectorat et les établissements, cette relation est d'ordre scalaire et il apparaît qu'elle n'est pratiquement pas perçue et, a fortiori, pas prise en compte par le RN3E. Le dispositif valorise de fait la relation entre deux Institutions centrales dans les mondes scolaires et économiques, à savoir le siège de l'Entreprise et le Rectorat. Or dès que l'on "descend" au niveau des Établissements locaux, on constate des logiques spécifiques. Sur les terrains, que ce soit la grande surface ou le collège, les stratégies vont être, de fait, peu influencées par les directives provenant de la hiérarchie centrale. Des actions vont se nouer entre l'économique et le scolaire du fait de liens personnels, de proximités géographiques ou réseaux locaux. A contrario, le RN3E privilégie, sans le formuler explicitement, une approche du changement par le haut (top down) dont on perçoit ici certaines des limites.



PLAN DU RAPPORT

Table des matières

1) Introduction	p.11
11) Présentation de la recherche et du rapport	p.12
12) Présentation de l'équipe d'évaluation	p.12
2) Le projet dans son contexte	p.13
21) Présentation du porteur de projet	p.13
22) Problématique de l'orientation	p.14
221) L'orientation en Europe	p.14
2211) La tendance psychologique	p.14
2212) La tendance pédagogique	p.15
2213) La tendance expérientielle	p.16
222) L'orientation en France	p.17
2221) Jeunesse et emploi : conception du RN3E	p.17
2222) Politique du Réseau	p.18
2223) La Fondation JAE : un autre type d'intervention	p.19
3) L'expérimentation et son évaluation	p.20
31) Les objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	p.20
311) Les objectifs du projet	p.20
312) Évolution du cadre législatif et réglementaire	p.21
313) Au-delà des textes : interprétation et pratiques	p.22
32) L'expérimentation évaluée	p.23
321) Problématique et objectifs de l'évaluation	p.23
322) Influence de l'évaluateur	p.24
323) Objectifs et modalités	p.25
3231) Rappel des étapes	p.25
3232) L'échantillon	p.26
3233) Méthodologie	p.31
3234) Difficultés	p.33
3235) Validité interne	p.34
4) Les enquêtes de terrain	p.35
41) Introduction	p.35
42) Corpus 1 : Des entreprises aux terrains	p.36
421) Le point de vue des entreprises	p.36

4211) Les points de vue communs	p.36
4212) Les points de vue spécifiques	p.38
4213) Des questions des entreprises	p.38
4214) Éléments d'analyse	p.38
422) Le point de vue des collègues	p.38
43) Corpus 2 : Lien Ecole Entreprise: marigot d'affichages peu efficient	p.47
431) Le point de vue des collègues	p.47
4311) Le collège Victor Schoelcher (Lyon)	p.47
4312) Le collège Jean Moulin (Aubervilliers)	p.53
4313) Le collège Varèse (Paris 19ème)	p.58
4314) Le collège Jean Zay (Bondy)	p.60
4315) Les collèges Cassin (Chanteloup) et Lurçat (Achères)	p.62
432) Du côté des autorités académiques et rectorales	p.66
4321) Le Club des partenaires	p.66
4322) Analyse de 5 conventions	p.70
433) Des points caractéristiques et transversaux	p.73
4331) Justification par soi-même et expérience par délégation	p.73
4332) Une démarche descendante	p.74
4333) Un écho dans l'administration rectorale	p.75
44) Corpus 3 : Un réseau si discret	p.76
441) Démarche d'enquête	p.76
442) A la recherche d'une pédagogie de terrain	p.77
4421) La quête des liens annoncés	p.77
4422) Le Réseau ? Quel Réseau ?	p.78
4423) Fonctionnement en autonomie et réseaux personnels	p.79
4424) Le Réseau : un partenaire subsidiaire ?	p.80
4425) La question de la formation	p.81
4426) Entre "B.A." et action pérenne	p.82
4427) Le point de vue des représentants académiques	p.82
443) Enseignements de l'enquête	p.83
5) Conclusion générale : En évaluant, en expérimentant	p.84
51) Synthèse	p.85
52) Préconisations	p.86
6) Bibliographie	p.89
7) Annexes	p.90
Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux entreprises	p.90
Annexe 2 : Circulaire "Parcours de découverte des métiers	p.92
Annexe 3 : Réglementation sur la découverte des entreprises	p.95
Annexe 4 : Repères pour l'orientation	p.99



1) Introduction

11) Présentation de la recherche et du rapport

Le Haut-Commissariat à la Jeunesse (HCJ) a lancé en avril 2009 un appel à projet dans le cadre d'un programme national d'expérimentations en faveur des jeunes. Cet appel à projet s'inscrit dans une démarche philosophique et scientifique liée à ce qui est communément appelé dans les pays anglo-saxons "expérimentation sociale". Cependant ce type de démarche est encore peu développé en France et quand il l'a été, ce fut principalement en direction de la jeunesse⁹. Au niveau pragmatique, il s'agissait d'impulser ou de soutenir des initiatives de terrain visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans.

Dans le cadre de cet appel à projet, le "Réseau national des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation", réseau qui sera nommé dans cette étude soit par l'appellation "le Réseau" soit par le sigle "RN3E", a, en juillet 2009, déposé et obtenu l'agrément pour une expérimentation visant à faciliter la liaison "entreprise/collège" dans le cadre des enseignements de "découverte professionnelle" à travers les cursus DP3 et DP6.

" Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des chances dans l'Éducation, (le « Réseau »), s'engage à mobiliser ses entreprises adhérentes et à offrir ses services tels que définis dans la charte des entreprises pour l'égalité des chances. Les projets porteront en priorité sur les classes de DP3 et DP6 des EPLE issus du réseau « ambition réussite » ou situés en zone d'éducation prioritaire, sur des interventions de professionnels au sein des établissements, des visites d'entreprises ainsi que sur l'organisation de forums pour l'obtention de stages pour les élèves des classes de DP3 et DP6 dans les collèges et les lycées techniques et professionnels"

Pour répondre à l'obligation faite à tout projet déposé au HCJ d'instituer une évaluation par un organisme indépendant du porteur de projet, le Réseau fit appel à l'équipe de recherche "Crise, École, Terrains sensibles", du laboratoire CREF¹⁰ de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. L'objectif de cette évaluation a été défini comme suit :

"Évaluer une expérimentation suppose de rendre compte des variations possibles autour d'une norme plus que de vérifier l'adéquation d'un dispositif à des règles prescrites de façon univoque. L'évaluation qualitative se fonde sur la recherche des formes singulières prises par ces variations autour de la norme sur des terrains spécifiques. L'évaluation sous la forme Recherche-Action (RA) fait l'hypothèse que ce sont les différents types d'acteurs qui vont identifier, interpréter et sans doute négocier le sens issu du rapport entre ces formes singulières et le rapport à la norme.

Le cadre de l'évaluation qualitative des expérimentations actuelles se situe dans un réaménagement sociopolitique profond qui organise l'analyse moins sur le fonctionnement administratif d'une politique publique que sur les interactions entre des partenaires différenciés d'une action publique.

⁹ Dubouchet L., Vulbeau A., *Des expérimentations sociales et des jeunes*, Vigneux, Matrice, 1999

¹⁰ Centre de Recherche Éducation Formation (équipe d'accueil 1589)

Enfin, les enjeux forts de cette action publique visant la jeunesse s'avère doublement important : d'abord par le contexte socio-économique qui expose au chômage et à la précarité de façon aussi précoce que prolongée ; ensuite par les relations de transfert entre les politiques concernant les générations (la politique d'insertion des jeunes des années 80 a qualifié d'autres politiques (RMI) la politique d'intervention concernant les adultes s'applique désormais, sous conditions, aux jeunes (RSA))."

Les indicateurs qualitatifs ne pouvant être définis à l'avance, ils ont été construits "chemin faisant" au regard de la qualité des interventions, des visites d'entreprises, et de la capacité des entreprises à proposer des offres de stages aux établissements.

Au total, le qualitatif a été fondé sur la recherche du sens de l'action tel qu'ont pu le définir les différents acteurs concernés. Le sens de cette action a été également tiré de l'analyse des écarts entre la méthodologie prévue et celle effectivement appliquée. Dans une démarche de recherche-action comme celle mise en place pour cette évaluation, ces écarts sont non seulement une norme mais aussi des vecteurs du sens de l'action.

Le présent rapport est structuré en trois parties principales, en plus de l'introduction et de la conclusion. La première partie, "Le projet dans son contexte", présente un bref historique du porteur de projet et s'ouvre sur le contextes international de l'orientation et présente la mise en comparaison du RN3E et d'un organisme qui sert de point comparatif (JAE). La seconde partie, "L'expérimentation et son évaluation", présente l'option Découverte Professionnelle et la démarche méthodologique de l'évaluation. Enfin, la partie suivante est consacrée aux "Enquêtes de terrain" et présente trois enquêtes qui mettent chacune en valeurs des point communs mais aussi spécificités de l'expérimentation. La conclusion propose une modélisation et des préconisations.

12) Présentation de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluateurs a été constituée de :

Marie-Anne Hugon, professeure en sciences de l'éducation (CREF Paris Ouest Nanterre La Défense)

Alain Vulbeau, professeur en sciences de l'éducation (CREF Paris Ouest Nanterre La Défense), tous deux responsables de la recherche et de trois chargés de recherche :

Jean Biarnes, professeur émérite en sciences de l'éducation (Experice, Paris XIII).

Hervé Cellier, maître de conférences en sciences de l'éducation, HDR (CREF Paris Ouest Nanterre La Défense)

Pierre-Yves Chiron, consultant, doctorant en sciences de l'éducation (CREF Paris Ouest Nanterre La Défense).

Les chercheurs, sauf Jean Biarnès, sont tous membres de l'équipe "Crise, École, Terrains sensibles" du CREF¹¹.

¹¹ cf., <www.education-crise-territoire.net/>

L'expérimentation

Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée Objectifs et modalités de l'évaluation

2) Le projet dans son contexte

21) Présentation du porteur de projet

« Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances » (RN3E) est une association regroupant des entreprises souhaitant rapprocher le monde de l'école et le monde de l'entreprise pour améliorer l'orientation des élèves de collèges œuvrant dans des contextes difficiles. Le Réseau intervient dans le cadre des enseignements de découverte professionnelle en classes de DP3 et DP6. L'action du Réseau concerne principalement la signature de convention de partenariats entre les grands groupes qu'il fédère et des responsables académiques. Mais, comme le montre l'évaluation menée auprès des établissements, ces engagements ont peu de retombées au niveau local. Les acteurs locaux sont peu ou pas impliqués dans des projets, qu'ils ne connaissent pas pour la plupart d'entre eux. Dans cette expérimentation, la question de la rencontre entre deux mondes celui de l'entreprise et celui de l'école, se double de celle de l'articulation entre le local et les autorités académiques et nationales.

L'association s'est créée sous l'impulsion du responsable du secteur formation de l'entreprise de travail temporaire à Védiorbis (actuellement absorbée par Randstat).

Dès la signature de la charte « égalité des chances » du Réseau avec l'Education Nationale (fin 2005), a été mise en place une expérimentation (courant 2006) sur quelques collèges de la région Ile-de-France. La Délégation Interministérielle à l'Orientation créée en 2006 (aujourd'hui Délégation à l'Information et à l'Orientation) fut interpellée pour accompagner le Réseau au démarrage de cette action. Le responsable du Réseau et une chargée de mission de la Délégation contactèrent l'Inspecteur d'Académie de la Seine Saint-Denis pour lui exposer le projet de travailler avec les collèges afin de leur faciliter les contacts avec les entreprises pour l'enseignement de la DP3. Ce dernier fit un appel d'offres auprès de collèges volontaires pour travailler en ce sens. Avec ceux-ci, il y eut des rencontres de préparation avec le principal et l'enseignant devant s'occuper de la DP3. Il est à remarquer que dès le début cet enseignant fut souvent le professeur de technologie. Du côté des entreprises le plus souvent ce furent les entreprises ou des professionnels libéraux (médecin par exemple) qui vinrent au collège.

Un bilan de fin d'année fut établi et le Réseau décida alors de développer sur le territoire cette forme de collaboration avec les collèges. Il s'appuya dès lors sur les grands groupes qui le composaient et, entre eux et certaines inspections académiques, furent signées des conventions de partenariat. Le Réseau se structura en faisant notamment appel pour le diriger

à un organisateur rompu à la culture des ministères. Le Conseil d'administration, présidé par un directeur d'un des groupes d'entreprises présents dès la naissance du Réseau, fut composé des directeurs ou de leurs représentants des grands groupes adhérents à la charte "égalité des chances". La Délégation Interministérielle à l'Orientation fut associée au Conseil d'Administration du Réseau par la présence de son délégué.

Cette constitution du Réseau n'est pas sans avoir influencé sa démarche. En effet, à l'inverse d'actions sur ce champ de la découverte des métiers au collège qui sont le plus souvent de façon ascendante, type "bottom up", les actions mises en place par le Réseau se firent toujours dans une stratégie descendante dite "top down" à savoir, pour l'Éducation Nationale à partir des Inspections académiques et pour les entreprises à partir des niveaux décisionnels des grands groupes considérés.

22) Problématique de l'orientation

221) L'orientation en Europe

A partir des publications du CEDEFOP (2004 à 2010) il est intéressant de voir que les approches des pratiques de l'orientation scolaire et professionnelle en Europe peuvent se synthétiser autour de trois grands axes : un axe "psychologique" où c'est la pratique du "conseil" qui est essentiellement développée, un axe "pédagogique" où il existe une véritable éducation à l'orientation et un axe "expérientiel" où c'est une attitude réflexive sur des expériences vécues qui est développée chez les jeunes. Aucun pays de la communauté européenne ne peuvent être assimilés en totalité à l'un de trois axes de ces pratiques d'orientation. Ceci s'explique par les différences existantes en termes de contextes historiques et socio-économiques non seulement des pays mais aussi des régions (Espagne, Italie) et à plus forte raison des "länder" (Allemagne). S'il existe une tendance majoritaire, chaque pays développe des pratiques multiples. Pourtant on peut constater que dans de nombreux pays européens (dont la France et l'enseignement DP3 en serait un embryon) le modèle québécois "d'approche orientante" se développe.

2211) Les pays à tendance psychologique

En France, nous ne reviendrons sur l'histoire de l'orientation que pour montrer son infléchissement continu vers cette tendance "psychologique". Née au début des années 1920 sous l'impulsion d'Henri Wallon, "l'Orientation Professionnelle" (OP) se pratiquait hors du système scolaire. Au moment du Front Populaire cette "OP" qui devenait obligatoire pour tous¹² à la sortie de l'obligation scolaire, affirmait avoir comme but de donner à chaque jeune une vision claire de ses capacités et de ses connaissances afin qu'il soit "armé" face aux conditions d'embauche imposées par le patronat. Au sortir de la seconde guerre mondiale naît parallèlement à l'orientation professionnelle le service de "psychologie scolaire" sous l'impulsion de H. Wallon et P. Langevin. Ce dernier est très rapidement éliminé sous l'action des "orienteurs professionnels". Il fut recréé au début des années 1960, mais uniquement tourné vers l'enfance en difficulté et cantonné à l'école élémentaire, dès 1971 où les "orienteurs professionnels" prirent le titre de "Conseillers d'Orientation" en travaillant dès lors "dans" le collège. Ce statut de

¹² sauf pour les jeunes filles de la campagne (selon les textes officiels !)

"conseiller" les orienta de plus en plus vers l'aspect psychologique de l'orientation ce qui fut définitivement établi au milieu des années 1980 quand ils prirent le titre de "Conseiller-psychologue". Cette valence "psychologique" prit largement le pas sur la valence "connaissance du monde économique" quoique dise ou fasse l'INETOP dans sa formation initiale et continue des "conseillers-psychologues".

La Délégation Interministérielle à l'Orientation, entre 2006 et 2010, essaya de revaloriser l'approche terrain et métiers dans le processus d'orientation en France, et si elle a largement soutenu l'approche proposée par le Réseau pour la DP3, c'était en ce sens. En 2010 elle fut transformée en Délégation à l'Information et à l'Orientation qui privilégia l'approche "nouvelle technologie" pour l'orientation ce qui "modernisait" les anciennes pratiques en rétablissant l'approche "psychologique" comme centrale.

Pourtant l'enseignement de la DP3 reste l'embryon d'une éducation à l'orientation dans l'optique d'une "approche orientante" à la québécoise.

En Grande Bretagne il existe un réseau national d'agences externes au système éducatif pour aider les jeunes à s'orienter. C'est le "Connexions services national unit" (CSNU) qui remplace aujourd'hui un service encore aujourd'hui mieux connu par les français le "Careers Service" (CS). Depuis la création des CSNU (2001), les statistiques anglaises montreraient qu'il y aurait environ 10% de plus de jeunes sortant du système éducatif en étant intégrés professionnellement. Ce service est ouvert à tous les jeunes de 13 à 19 ans et utilise principalement les nouvelles technologies de l'auto-information. Pour les jeunes rencontrant des difficultés dans leur scolarité il a été créé un "career personal adviser" qui doit les aider, même au delà de la scolarité à pouvoir faire des choix d'orientation. Parallèlement dans un grand nombre de collèges, mais pas dans tous, il existe des cours d'orientation professionnelle, mais ces cours ne sont pas vraiment intégrés aux programmes. De même c'est selon les collèges qu'il existe ou non des stages de découverte des métiers et des entreprises avec ou sans stages. Des études montrent que ce systèmes d'orientation présentent trois difficultés majeures¹³ : 1) une liaison souvent difficile entre le coordinateur des services internes au système éducatif (career coordinator) et le système Connexions service national unit au détriment de l'efficacité du travail auprès des jeunes, 2) les réponses données aux questionnement des jeunes restent également souvent superficielles et déshumanisées car passant essentiellement par les nouvelles technologies, 3) les cours d'éducation à l'orientation sont trop peu nombreux.

2212) Les pays à tendance pédagogique

En Finlande, les élèves des trois dernières années de l'enseignement obligatoire font de nombreux stages en entreprise soit de manières groupées soit un jour par semaine. Pour les "lycéens techniques" ce temps de stage en entreprise est d'environ quatre mois réparti sur l'année scolaire. Très souvent l'élève est rémunéré pour ce travail mais il ne touche pas d'argent, celui-ci est donné à une association caritative de son choix. L'apprentissage "métier" se

¹³ Moon S. *et al.*, *A systematic review of recent research into impact of careers education and guidance on transitions from key stage*, London, EPPI-center; 2004 ; Starling E., *Mystery Shopping evaluation study*, Nottingham, Department for education and skills (DFES), 2005 ; - McGowan B. : *Developing careers work in scholls: issues and considerations*, Cambridge, CRAC, 2006

double ainsi d'un apprentissage "social". Chaque jeune a obligation de rencontrer périodiquement un conseiller d'orientation avec lequel il analyse ses expériences en vue de construire son projet d'éducation et son projet professionnel. En effet le jeune est tenu de suivre 60% de son cursus en cours "obligatoires" mais doit construire les 40% restant en fonction de son projet. Ici l'apprentissage au choix et à la prise de décision amène le jeune à expérimenter et à développer ses capacités d'autonomie.

En Suède, les conseillers d'orientation sont de véritable "enseignants". Ils dispensent des cours sur le monde et le marché du travail. Ils travaillent souvent en collaboration avec les enseignants en sciences sociales, ce qui permet de mettre en perspective les buts des apprentissages de type scolaire avec un projet professionnel qui s'élabore petit à petit. Le conseiller reçoit également les jeunes en entretien personnel et l'accompagne en stage en entreprise en faisant avec lui un débriefing de ses expériences. Il lui permet ainsi de posséder toutes les données environnementales mais aussi personnelles pour s'orienter à la fois dans ses études et vers une profession future.

En Italie, il n'existe pas de conseillers d'orientation. Ce sont des enseignants souhaitant exercer cette fonction qui se forment et exercent ensuite au sein de leur établissement. Les régions en Italie ont une grande autonomie ce qui se ressent jusqu'au niveau des établissements. Il est donc difficile de tirer des traits communs pour toute l'Italie. Il existe des actions très spécifiques pour le passage entre les cycles et le "choix" des filières d'enseignement et de formation. Pourtant il est très répandu que les niveaux correspondant chez nous au secondaire et au supérieur, organisent des formations sur les métiers et sur l'orientation. C'est surtout selon l'aptitude ou la volonté de l'établissement et des enseignants qu'il existe ou non des liens avec l'entreprise. Quand cela existe, les entreprises qui offrent des stages ou des visites. L'enseignant formé à ce suivi aide les jeunes à analyser ces parcours pour construire leur projet.

2213) Les pays à tendance expérientielle

En Allemagne, l'Agence Fédérale pour l'emploi, à travers ses agences locales, met à disposition des enseignants du secondaire une documentation sur les différentes étapes de l'orientation. Des réunions d'information sur les métiers et les entreprises sont organisées par les agences locales dans les collèges surtout au niveau des deux dernières années. Des "stages d'orientation" pouvant durer de une à deux semaines sont organisés par et dans les entreprises ce qui permet aux élèves d'avoir une connaissance "concrètes du monde du travail. Cependant les élèves doivent se déterminer entre douze ou treize ans pour suivre une filière longue ou "professionnalisante". Dans ce second cas, ils bénéficient d'une formation "duale" pendant environ quatre ans. Elle consiste en un apprentissage en entreprise durant quatre jours par semaine, le cinquième étant un retour à l'école. Aujourd'hui la crise économique a pour conséquence qu'un nombre important de jeunes ne trouvent pas d'entreprises pour être en apprentissage. Ils sont alors pris en charge par un système appelé "système transitionnel" où le manque d'heures en entreprise est comblé par la présence dans le système éducatif. Le nombre des jeunes dans ce système transitionnel a doublé en 10 ans. A 18 ans, fin de la scolarisation obligatoire, environ 15% des élèves sortent sans avoir obtenu un diplôme. On trouve à peu près le même système en Autriche.

En Suisse le problème de l'orientation se pose au niveau du passage entre le secondaire I et le secondaire II. Pourtant il s'agit plus d'une sélection que d'une véritable orientation puisque les éléments primordiaux dans la prise de décision sont essentiellement les résultats

"académiques". Il existe cependant durant le secondaire I et au moment de ce passage entre le niveau I et le II, ce qui est appelé "processus de transition". Par exemple au niveau de ce passage, le processus de transition peut durer une ou deux années pendant lesquelles les élèves acquièrent les connaissances nécessaires à partir desquelles ils entreront dans un cursus qualifiant. On pourrait faire le parallèle avec ce qu'en France on a un temps appelé "préapprentissage". Durant ces périodes de préapprentissage, le jeune construit à son rythme, son parcours d'orientation qui doit le mener à la certification et l'emploi. Les statistiques disent alors que 95% des jeunes arrivent à la certification. Pourtant en Suisse, des voix s'élèvent¹⁴ pour critiquer le décrochage important qui existe dans le secondaire I avant cette transition, et réclament que ce dernier puisse être organisé dès le début en filières avec une orientation des élèves. Les plus en difficulté pourraient être aidés par du coaching individuel, faire différentes expériences en entreprise, voire auraient la possibilité de redoubler.

Au Danemark, à l'entrée de ce qui équivaut en France au collège, l'élève commence à constituer un "carnet de bord éducatif" encadré par un conseiller d'éducation et les parents. Régulièrement mis à jour, ce carnet de bord lui permet de faire émerger petit à petit ses intérêts et donc de construire un projet de formation en perspective d'une qualification. Cela lui permet par exemple de choisir sa seconde langue et les options qu'il souhaite suivre afin d'avoir en 9ème année son projet et de savoir quels moyens acquérir pour les atteindre. Parallèlement, chaque élève a l'obligation de suivre des cours d'orientation scolaire et professionnelle, de faire des stages et des visites en entreprises. Une matière obligatoire est constituée par une sensibilisation aux métiers et au marché de l'emploi, à la fois dans une perspective internationale et dans une approche locale. La mise en relation de ces expériences de stage et de ces apprentissages ciblés sur l'emploi est analysée avec un conseiller et aide le jeune à construire son projet professionnel

222) L'orientation en France

2221) Jeunesse et emploi : conception des cadres du RN3E

Nous avons investigué différentes échelles d'action comme l'attestent les tableaux *infra*. Ces repositionnements nécessaires deviennent des indicateurs d'évaluation. Ceux-ci trouvent leur origine dans le discours institutionnel produit par les responsables du Réseau.

L'existence du RN3E¹⁵ repose, selon ses responsables sur l'incapacité des enseignants et des personnels de direction des collèges à entrer en contact avec le monde de l'entreprise pour obtenir de la taxe d'apprentissage, des lieux de stage, de visites, etc. D'autre part, la réflexion pragmatique porte sur l'idée de l'origine territoriale discriminante (banlieues, zones rurales) directement liée à l'incapacité des jeunes issus de ces territoires à mettre en valeur leurs compétences supposées.

D'où la stratégie du RN3E pour rétablir l'égalité des chances à l'encontre des jeunes issus de ces territoires, qui passe par :

¹⁴ Behrens M. (dir), *La transition de l'école à la vie active*, Neuchâtel, IRDP, 2007

¹⁵ cf., les entretiens avec A. Varlet (23 mars 2011) et A. Hascoët (4 mai 2011) ainsi que l'analyse des documents de présentation du RN3E

1. Informer : que les jeunes sachent quoi faire avec leurs compétences.
2. Briser les discours de victimisation : le déterminant de l'accueil en entreprise étant d'abord les compétences.
3. Réseau et carnet d'adresse : faire admettre que les compétences sont une bonne chose mais qu'il faut comprendre l'environnement avoir du réseau, de la culture d'entreprise.

Le postulat est donc que la compétence est le seul déterminant et le réseau intervient dans sa mise en valeur au sein du monde de l'entreprise. Notons que le discours sur la compétence se fait dans une opposition à la qualification ; ce qui entre dans un argumentaire de l'adaptabilité et d'une employabilité où le diplôme a peu de place. Ainsi se trouve l'idée que la mission éducative est d'abord celle d'une adaptabilité des jeunes à l'emploi.

Le responsable du Réseau¹⁶ dit que le jeune employable *n'est pas le meilleur mais le plus adapté*. On remarquera que ce propos est cohérent avec le discours sur l'égalité des chances qui admet d'emblée que la société est un espace concurrentiel dans lequel il faut atténuer les effets négatifs les plus criants par des *aides à la personne* sans toucher aux structures qui sont supposées non modifiables.

Ce que met à disposition le RN3E n'est pas une expertise mais un réseau, issu de l'expérience politique, légitimé par la présence de représentants de grandes entreprises au sein de son CA.

2222) Politique du Réseau

La politique du RN3E peut se synthétiser à partir de 3 points principaux.

1. Il y a un constat de discrimination (inégalité des chances) dans l'accès au monde de l'entreprise et à l'emploi dont le traitement et la réponse ne résident pas dans la transformation de l'entreprise, des règles de l'employabilité, de l'école, etc, mais dans l'adaptabilité et la mise sur le marché de l'emploi des jeunes au nom du pragmatisme.
2. L'orientation du Réseau est volontairement dirigée vers les « quartiers ». La mission assignée serait donc le rétablissement de l'égalité des chances, mais dès lors qu'il s'agit de la définir¹⁷, un interviewé répond par une justification de l'existence du RN3E comme interface promotionnel des « motivés » des quartiers : on est dans une conception assistantielle de l'aide par ceux qui possèdent les réseaux ou « s'en sont sortis ». À l'inverse s'il y a des motivés parmi les jeunes, il y en a qui ne le sont pas et par conséquent seraient responsables de leur chômage.
3. L'énoncé des actions et leur matérialisation affichée par le réseau, sont d'ordre institutionnelle : conventions avec les rectorats, avec les établissements etc. Celles-ci suivent l'organigramme pyramidale de l'Éducation nationale : s'originant du Ministère vers les rectorats puis vers les établissements.

Ces trois points forts permettent de comprendre que les déterminants de la réussite du RN3E sont d'abord l'affichage d'actions et leur matérialisation administrative (conventions, jumelages). Leur efficacité, compte tenu des idées fortes qui déterminent l'action du Réseau,

¹⁶ *idem*, A. Varlet (23 mars 2011)

¹⁷ *Op. cit.* Hascoët 04 mai 2011.

constitue des indicateurs d'évaluation. Nous procéderons à l'analyse de ces points forts lors du diagnostic du RN3E.

2223) La fondation JAE : un autre type d'intervention

Avant cela, procédons à l'étude d'un organisme témoin - la fondation Jeunesse Avenir Entreprise (JAE) – dont les motifs d'action sont sensiblement différents mais la comparaison avec le RN3E n'est pas sans intérêt. Certes, JAE existe depuis 20 ans. Elle a développé un certain nombre de logiciels sur le transfert et le bilan de compétences ainsi que sur la mise en relation jeunes/professionnels. Cette dernière repose sur des personnes susceptibles de se rencontrer. Les outils constituent une aide à l'orientation. Les documents publicitaires, les interviews, ne font pas référence à une idée de sens commun sur la séparation des jeunes, du monde enseignant, de celui de l'entreprise. Ils ne mettent pas en valeur non plus les entreprises dont sont issus les membres du conseil d'administration de la fondation : seule figure la mention d'intérêt public. La logique communicationnelle est essentiellement basée sur la qualité des logiciels informatiques proposés.

La synergie visée met en lien différents acteurs. Il n'est pas inutile de rappeler que les créateurs de la fondation sont des chefs d'entreprises de la région Rhône-Alpes et que l'application Japro se limite à cette région avec une perspective de développement en région bordelaise.

Autrement dit l'ancrage de la fondation est régional, et s'appuie sur la réalité économique locale. Le support central des différents logiciels est l'existence d'une base de données portant sur plus de 1100 métiers régulièrement mise à jour. Surtout, la mise en lien s'opère de gré à gré, partant des usagers locaux, les jeunes, les enseignants, les professionnels.

Dans cette perspective, les conventionnements apparaissent comme secondaires puisque l'initiative de l'usage des différents logiciels relève de la décision des différents partenaires de terrain. Il y a là une stratégie ascendante, qui part des usagers selon les réalités territoriales. Cette logique est diamétralement opposée à celle du RN3E. Elle n'est pas fondée sur la communication mais sur la pédagogie de l'orientation et de la mise en relation jeune/professionnel/enseignant.

3) L'expérimentation et son évaluation

31) Les objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

311) Les objectifs du projet

L'option Découverte Professionnelle est donc effective depuis la rentrée 2005. En 2009, l'option « DP3 » est présente dans plus de 80 % des collèges. Elle est devenue la deuxième principale option de la classe de troisième des collèges, juste derrière le latin, soit 11,9% des élèves de troisième.

Elle répond à un problème, qui est d'ailleurs de moins en moins spécifique au collège : celui de l'absence de projet personnel d'une majeure partie des jeunes, en dépit des initiatives de tous ceux qui, ayant en charge l'orientation de ces jeunes, n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour les accompagner sur le difficile chemin du choix. Dit autrement, comment obtenir d'un collégien qu'il choisisse positivement une voie de poursuite d'études (générale, technologique, professionnelle) dès lors qu'il n'est pas en capacité de se projeter dans un avenir construit ou qu'il prend appui sur des représentations erronées du monde de travail pour étayer ses choix ?

De fait, permettre à chaque élève, tout au long de sa scolarité, de découvrir les métiers et les formations dans le but de bâtir progressivement son projet personnel et professionnel constitue un enjeu majeur et s'inscrit de manière de plus en plus marquée comme une des missions du système éducatif. A cet égard, l'inclusion de cette priorité dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 représente une avancée importante.

Elle se décline en une option DP3 et une option DP6.

L'option DP3 vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du monde professionnel et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social.

L'option DP6 est offerte à des élèves volontaires, scolairement fragiles, qui veulent mieux connaître la pratique des métiers. Implantée le plus souvent en lycée professionnel, cette option, qui s'inscrit dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif, a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire en leur faisant découvrir deux ou trois champs professionnels et en leur permettant des réalisations pratiques. Elle repose sur la construction de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes en relation avec le monde du travail. Elle comprend une prise en charge par une équipe pédagogique pluridisciplinaire (incluant notamment les conseillers d'orientation psychologues) afin de continuer à développer des compétences et connaissances générales (dans le cadre du socle commun) tout en abordant des savoirs relatifs au monde professionnel.

L'analyse des décisions prises par l'Éducation Nationale au cours de la dernière décennie témoigne de cette prise de conscience et de l'accélération donnée par l'institution pour répondre le mieux possible aux attentes des jeunes et de leurs familles dans ce domaine.

312) Évolution du cadre législatif et réglementaire

Plusieurs textes accompagnent l'évolution de ces expérimentations concernant la préparation de l'orientation professionnelle des élèves dans le cadre scolaire. Dans un contexte de différenciation des classes de troisième en fonction des projets des élèves, la circulaire de rentrée 2002 précise les modalités de poursuite des expérimentations dans les classes de troisième dites « à projet professionnel ». Elle annonce un élargissement des familles de métiers découvertes et une possibilité de formation conduite en partie au collège et non plus exclusivement en lycée professionnel.

La circulaire de rentrée 2003 positionne les classes de troisième comme préparatoires à la voie professionnelle et une des modalités de diversification du cycle d'orientation. Elle introduit la diversification de contenus en fonction de modules et la possibilité du choix d'un module Découverte Professionnelle. La découverte des métiers et des professions devient une composante de la culture scolaire.

La circulaire de rentrée 2004 rappelle le cadre expérimental de ces modules et invite au rapprochement entre collèges et lycées professionnels (mise à disposition d'enseignants volontaires, accueil d'élèves, mini stages de découverte des métiers, ...).

L'arrêté du 2 juillet 2004 institue le module DP3 ou bien DP6 pour les élèves en grande difficulté, repérés en voie de décrochage scolaire à la fin du cycle central. Ce module est applicable à la rentrée 2005.

L'arrêté du 14 février 2005 précise les nouvelles orientations pédagogiques concernant les enseignements de Découverte Professionnelle¹⁸. Il introduit notamment la notion d'option Découverte Professionnelle.

Précision de langage que l'on retrouve dans le cadre de la circulaire de rentrée 2005. L'option Découverte Professionnelle 3 heures vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du monde professionnel et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social. Elle doit présenter des métiers et professions très variées en s'appuyant notamment sur les supports écrits et numériques de l'ONISEP. Elle a vocation à être proposée dans les collèges au même titre que les langues anciennes ou les langues vivantes et doit donc être prise en compte dans l'élaboration de la carte des options.

La circulaire de rentrée 2008, parue au Bulletin Officiel n° 15 du 4 avril 2008 indique que la préparation de l'orientation par la découverte des métiers et des formations doit être organisée pour tous les élèves des collèges et lycées à partir de la cinquième. Des expérimentations sont menées à partir de la rentrée 2008 avec une perspective de généralisation à la rentrée 2009.

La circulaire 2008 – 092 du 11 juillet 2008 généralise la préparation de l'orientation par la découverte des métiers et des formations à partir de la cinquième. Il y a là une rupture avec l'approche d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. La Découverte Professionnelle concerne l'acquisition de compétences sociales et civiques et le développement de l'autonomie et des initiatives. De ce fait, elle concerne tous les enseignants. L'option DP3 facultative est offerte, à la rentrée 2008, dans tous les collèges et à tous les élèves volontaires.

¹⁸ cf., texte en annexe

313) Au-delà des textes : interprétation et pratiques

Au-delà des textes, il reste que l'option Découverte Professionnelle laisse une part non négligeable à l'interprétation. Les textes officiels insistent notamment sur la possibilité d'expérimenter au travers des pratiques mises en œuvre. Il en ressort que d'un établissement à l'autre, celles-ci sont différentes. D'une sélection des élèves avec un engagement obligatoire et des rattrapages éventuels de cours à un fonctionnement de style "club ouvert", avec une présence à la carte de l'ensemble des élèves de troisième, les modalités de fonctionnement sont diverses.

Les secteurs d'activités des entreprises avec lesquelles les actions sont réalisées sont également diversifiés et dépendent notamment du bassin économique de proximité de l'établissement scolaire. Des grandes entreprises locales aux petits commerçants du quartier, en passant par l'artisanat de renom qui s'exporte à l'international ou bien les services et les fonctions publiques d'État, les actions réalisées se confrontent à toutes les diversités de l'économie et de l'industrie.

A l'échelle d'un établissement spécifique, la diversité peut être plus relative. Dépendante comme indiquée ci-dessus du contexte économique local, elle peut être également liée aux réseaux et contacts des enseignants et institutions engagées dans l'option au niveau de l'établissement scolaire.

Les modalités pédagogiques sont également très diverses. De la grande entreprise qui invite les collègues environnants à un "show" sur les métiers qu'elle porte en son sein et les process de production, au petit artisan qui vient dans le collège répondre aux questions des élèves, un éventail très large de procédés est mis en œuvre.

32) L'expérimentation évaluée

321) Problématique et objectifs de l'évaluation

L'État crée, dans le cadre de la loi généralisant le RSA, le 1er décembre 2008, un fond d'expérimentation pour la jeunesse. Ce fond doit permettre de définir, financer et piloter des programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans. Il doit permettre d'impulser et de soutenir des initiatives, sur différents territoires, qui puissent par la suite être éventuellement généralisées.

Cette nouvelle forme d'intervention dans les politiques de la jeunesse s'inscrit dans un programme national d'interventions portant notamment sur les parcours scolaires, la formation et l'insertion professionnelle, la prévention des ruptures (actions en faveur de l'autonomie, accès au logement), et le soutien aux initiatives jeunes. Elle doit permettre de repérer les meilleures conditions et les dispositifs les plus efficaces pour assurer l'insertion des jeunes dans la société.

Le projet évalué et présenté ici, concerne l'amélioration des dispositifs d'orientation et la lutte contre l'échec scolaire. Porté par le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des chances dans l'Éducation (RN3E), il est intitulé « Programme Découverte Professionnelle 3 et 6 heures (DP3 et DP6) » : il a pour objectif la découverte du monde professionnel dès le collège, la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire, l'amélioration des conditions d'évolution des élèves des classes de DP3 et DP6 par l'organisation de forums écoles – entreprises, la diffusion de propositions d'offres de stages émises par les entreprises membres du Réseau RN3E et l'organisation de visites d'entreprises et d'interventions de professionnels.

Le Réseau RN3E, en s'inscrivant dans cette démarche, entend développer et faciliter les relations entre les établissements scolaires et les grands groupes membres de son réseau. En proposant son intermédiaire, il envisage de permettre un accès facilité pour établissements scolaires vers les entreprises afin de développer les possibilités de stages, de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels dans les collèges, de forums.

L'objectif de la démarche d'évaluation est triple:

- recueillir, auprès de tous les acteurs qui sont les premiers concernés par les actions entreprises dans le cadre de ce programme, les impressions et ressentis et les analyser;
- identifier et formaliser éventuellement, des modalités d'amélioration du dispositif ;
- mesurer la place du Réseau RN3E dans ce programme.

322) Influence de l'évaluateur

D'un simple catalogue d'entreprises et d'établissements scolaires, dont le réseau RN3E se proposait d'organiser la mise en relation, l'activité de celui-ci a évolué au cours de notre évaluation et au regard des résultats apportés par les premières investigations de l'évaluateur, vers la contractualisation de conventions de jumelage entre des établissements scolaires et des entreprises. Ces conventionnements sous-entendent des relations privilégiées entre un établissement scolaire et une entreprise, et une autogestion, par les entreprises et les établissements scolaires, du développement d'actions entrant dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle. Les conventions sont proposées par le Réseau RN3E, négociées et contractualisées par les directions des organisations impliquées. Charge à celles-ci de faire redescendre les décisions prises et de les mettre en œuvre.

Les premiers résultats de démarches d'évaluation ont pu en effet montrer une insuffisance de la prégnance du RN3E, pour ne pas dire une "quasi absence", dans les activités mises en œuvre dans les établissements scolaires, dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle, avec lesquels il était susceptible d'être en relation. Le Réseau a pu souhaiter, par l'intermédiaire de ces conventions de jumelage, officialiser les mises en relation et donner une impulsion supplémentaire à son empreinte dans les actions réalisées dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle. Pourtant cette réorientation n'a pas donné les résultats qu'il escomptait.

Dans la démarche de co-construction des modalités de l'évaluation entre le RN3E et l'évaluateur, le RN3E, à plusieurs reprises, a présenté des fichiers de partenaires, notamment d'établissements scolaires et d'entreprises, susceptibles d'être en relation avec lui dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle, sur des projets ou actions concrets.

D'une part, ces fichiers se sont avérés très incomplets avec des données manquantes ou erronées (noms des contacts, coordonnées, etc.). D'autre part, les relations et/ou implications dans des projets ou actions, en lien avec le Réseau, se sont avérées également, dans une grande majorité des situations, absentes. A plusieurs reprises, les évaluateurs ont sollicité une mise à jour de ces fichiers, sans obtenir satisfaction.

3231) Rappel des étapes

La convention d'évaluation est signée en mars 2010. L'équipe chargée de l'évaluation s'est réunie à plusieurs reprises avec le RN3E, entre le mois de janvier 2010 et le mois de mai 2010. Ces différentes réunions ont permis l'appropriation du contexte de l'évaluation (l'organisation et fonctionnement du réseau) ; la prise de connaissance des enjeux et principes du dispositif Découverte Professionnelle ; la définition de l'orientation méthodologique de l'évaluation ; la construction d'un échantillon d'établissements scolaires à partir de critères de sélection.

La phase d'enquête qualitative a débuté au mois de mai 2010. Des premiers retours d'enquête sont évoqués début juillet 2010 avec RN3E. Un Comité de Pilotage du projet autour de l'option Découverte Professionnelle mené par RN3E est organisé le 18 novembre 2010. Au cours de cette réunion, est présentée l'enquête en cours, le projet de jumelage entre les établissements scolaires et les entreprises et la démarche de conventionnement avec les académies.

Fin 2010, deux nouveaux chargés de recherche rejoignent l'équipe d'évaluation avec les missions suivantes :

- réaliser une synthèse des politiques éducatives qui se sont succédé en matière d'orientation et ont conduit à l'élaboration et de la mise en place de la DP3 et de la DP6 ;
- conduire une enquête par entretiens auprès des entreprises présentes dans le Conseil d'Administration de RN3E ainsi qu'auprès des entreprises présentes dans les opérations de terrain concernant l'option Découverte Professionnelle.

Ce travail doit permettre d'appréhender si le traitement de l'orientation des collégiens construit peu à peu un espace interculturel où différents acteurs venus du monde de l'école et de celui des entreprises peuvent tenter de se comprendre et de se faire confiance, la question posée étant de savoir si le jeune était le bénéficiaire ou au contraire un enjeu voire un faire-valoir des tensions qui traversaient ce nouvel espace. Il est décidé de compléter cette enquête par un éclairage sur les politiques menées en la matière en Europe et enfin d'enrichir la phase qualitative de l'évaluation par un recueil de données sur les pratiques liées à l'option Découverte Professionnelle dans les établissements scolaires.

Vingt-cinq établissements scolaires répartis entre l'Ile de France et les Régions, sont démarchés dans le cadre de cette première phase de l'enquête qualitative entre 2010 et 2011.

Entre janvier 2011 et juin 2011, il n'y a pas eu de réunion avec le porteur de projet sur l'organisation et le suivi de la mission d'évaluation. Cependant, les évaluateurs ont rencontré durant cette même période les responsables du RN3E porteurs du projet ainsi que des membres du Conseil d'Administration. Ces personnes faisant partie du panel des acteurs participants à interviewer dans le cadre de la campagne d'entretiens programmée par les évaluateurs, sont rencontrées lors d'entretiens individuels. Par ailleurs, l'un des évaluateurs a participé à deux initiatives du RN3E :

- la signature, le 28 mars 2011, d'une convention de jumelage solidaire entre le collège Carnot d'Argenteuil, l'hypermarché Casino de cette commune et le Réseau, dans les locaux du collège.
- la Journée des Jumelages d'Échanges Solidaires qui s'est tenue le 14 juin 2011 au lycée professionnel Marcel Deprez à Paris ; il s'agissait plus précisément de la participation à une table-ronde sur le thème "Outils et process d'évaluation des actions mises en œuvre dans les établissements".

Au second semestre de l'année 2011, la première vague d'entretiens est poursuivie dans les établissements scolaires, auprès des élèves, des enseignants ODP, principaux d'établissements

et de leurs partenaires directs. Nous avons également participé au second comité de pilotage du projet Découverte Professionnelle.

Au regard des résultats de l'enquête qualitative, dans le courant de ce second semestre 2011, la démarche d'évaluation qualitative est réorientée vers une approche par projet (jumelage). Un nouvel échantillon d'établissements scolaires est construit avec le porteur de projet.

L'équipe d'évaluation a également procédé à l'analyse des conventions de jumelage signées entre les établissements scolaires, les académies et les entreprises partenaires. Elle participe à la seconde journée du jumelage organisée par le Réseau. Celle-ci avait pour objectif de mettre en lien les différents partenaires de l'option Découverte Professionnelle, en dehors de leur cadre habituel, à partir du Réseau ; de favoriser des échanges d'informations entre les différents acteurs, dans la perspective de l'appropriation d'un langage commun par rapport à l'expérimentation.

Au cours de l'année 2012, l'enquête qualitative par projet est poursuivie avec mise en correspondance des établissements jumelés, des rectorats et des entreprises partenaires (dans le cadre des jumelages) et exploration d'actions similaires et concurrentes à celles du Réseau, notamment avec la fondation Jeunesse Avenir Entreprise.

3232) L'échantillon

La construction de l'échantillon pour l'évaluation est réalisée en différentes étapes. Les critères de sélection de l'échantillon évoluent au cours de la recherche et s'ajustent à l'évolution des actions réalisées par le Réseau RN3E, conformément à la démarche de recherche adoptée (recherche en collaboration avec les acteurs du projet). En février 2010, le Réseau indique être en relation avec près de 600 établissements sur l'ensemble du territoire national (collèges, lycées professionnels et lycées techniques).

La cible de l'évaluation concerne des établissements scolaires au travers de leurs modes de mise en œuvre de l'option « Découverte Professionnelle », et plus précisément, de l'option « Découverte Professionnelle 3 heures ». Au-delà des établissements scolaires par eux-mêmes, nous souhaitons rencontrer les principaux des établissements, les professeurs responsables de l'option, des élèves ayant participé aux actions réalisées dans le cadre de l'option et des représentants des entreprises impliquées.

Dans une première phase d'évaluation qualitative, une sélection d'établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national a été réalisée à partir de la base de données fournie par le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation (RN3E). Notre choix s'est porté vers des collèges présentant une diversité de situations en fonction des critères suivants :

- répartition en Ile-de-France et en Régions ;
- situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ;
- situés en zone Réseau Ambition Réussite (RAR) ;
- établissements classés en zone violence (PEP IV) ;
- établissements situés en zones rurales ou zones rurales isolées ;
- ancienneté des collèges dans le Réseau RN3E ;
- nombre et nature des actions réalisées avec le Réseau RN3E ;
- existence d'un partenariat institutionnel.

Sur une liste initiale de cinquante-neuf établissements scolaires, dont trente-neuf étaient situés en Ile-de-France, vingt-cinq collèges sont retenus, dont quatorze situés en-Ile-de France et onze en Région, répartis sur neuf académies.

Parmi ces vingt-cinq collèges, au regard du fichier proposé par le RN3E : trois sont situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ; onze sont situés en zone Réseau Ambition Réussite (RAR) ; cinq sont classés en zone violence (PEP IV) ; trois sont situés en zones rurales ou zones rurales isolées ; six sont inscrits dans le Réseau RN3E depuis moins de six mois ; cinq sont inscrits dans le Réseau RN3E depuis plus de six mois à un an ; six sont inscrits dans le Réseau RN3E depuis plus de un an ; deux ont un partenariat privilégié avec leur Mairie ; trois ont un partenariat privilégié avec le Club des Partenaires ; cinq ont un partenariat privilégié avec leur académie. Durant cette première phase qualitative notre équipe a investi les établissements suivants :

En Ile-de-France :

Collège Jean Moulin à Aubervilliers (93)
Collège Jean Jaurès à Villepinte (93)
Collège Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine (93)
Collège Françoise Dolto à Villepinte (93)
Collège Rosa Luxembourg à Aubervilliers (93)
Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois (93)
Collège Jean Zay à Bondy (93)
Collège/Lycée Gasnier Guy à Chelles (77)
Collège Modigliani à Paris (75)
Collège Romain Rolland à Bagneux (92)
Collège Joliot Curie à Bagneux (92)
Collège René Cassin à Chanteloup-les-Vignes (78)
Collège Jean Lurçat à Achères (78)
Collège Pablo Néruda à Gagny (93)

En Régions :

Collège Stendhal à Toulouse (31)
Collège Anatole France à Montataire (60)
Collège Antoine de Saint Exupéry à Bray-sur-Somme (80)
Collège Alain Fournier au Mans (72)
Collège Jean Mounès à Pornic (44)
Collège Claude Debussy à Nantes (44)
Collège Victor Hugo à Lassay-les-Châteaux (53)
Collège de Keranroux à Brest (29)
Collège Victor Schoelcher à Lyon (69)
Collège Edgard Quinet à Marseille (13)
Collège Edmond Rostand à Marseille (13)

Devant les difficultés à mener les investigations, le peu de résultats quant à la réalité des relations entre les établissements scolaires rencontrés et le Réseau et une réorientation, courant 2011, de l'action du Réseau en terme de conventionnements et jumelages avec les établissements scolaires, l'équipe d'évaluation décide d'engager une nouvelle enquête

qualitative à partir de la définition d'un nouvel échantillon à partir de la fin de l'année 2011. Ce nouvel échantillon comprend les établissements signataires d'une convention de jumelage avec le Réseau.

Dans cette nouvelle étape de la recherche, il est décidé que les enquêteurs prendront contact avec les représentants des collèges, les académies concernées et les entreprises impliquées dans ces jumelages. Trente-trois établissements sont concernés ainsi que les académies référentes et les entreprises intervenant auprès de ces collèges ou lycées.

Etablissements	Adresse	Dép / Région	Académie	Entreprise
Collège Korczak	Rue Janusz Korczak - 94456 Limeil-Brevannes	94 / IDF	Creteil	Casino
Collège Carnot	15 Rue Victor Puiseux - 95100 Argenteuil	95 / IDF	Versailles	Casino
Collège Albert Camus	rue Albert Camus - 77100 Meaux	77 / IDF	Créteil	Casino
Collège Edgar Quinet	91 rue de Crimée - 13003 Marseille	13 / PACA	Aix - Marseille	Bourbon
Lycée de l'Estaque	310 rue Rabelais - 13016 Marseille	13 / PACA	Aix - Marseille	Bourbon
Collège Pablo Picasso	59,rue Lavoisier - 93370 Montfermeil	93 / IDF	Créteil	LVMH
Collège Jean Jaurès	41-43 avenue Jean Jaurès - 93370 Montfermeil	93 / IDF	Créteil	LVMH
Collège Denis Diderot	5,rue du commandant L'Herminier - 93300 Aubervilliers	93 / IDF	Créteil	Generali
Collège Jules Verne	BP 197 - 84134 Le Pontet Cedex	84 / PACA	Aix - Marseille	Auchan
Lycée La Calade	430, chemin de la Madrague-Ville - 13015 Marseille	13 / PACA	Aix - Marseille	Auchan
Collège Modigliani	1 rue de Cherbourg - Paris 75015	75 / IDF	Paris	TF1
Collège Victor Schoelcher	26 Avenue Jean Moulin - 77200 Torcy	77 / IDF	Créteil	Casino
Collège Jean Lurcat	19 Rue Georges Bourgoïn - 78260 Achères	78 / IDF	Versailles	Casino
Collège Jean Zay - Bondy	66bis route d'Aulnay - 93140 Bondy	93 / IDF	Créteil	L'Oréal
Collège René Cassin	12 rue des petits pas 78570 Chanteloup-les-Vignes	78 / IDF	Versailles	Casino
Collège Jean Moulin	Aubervilliers	93 / IDF	Créteil	Air France
Collège Jean Jaurès	Villepintes	93 / IDF	Créteil	Air France
Collège Pablo Neruda	Gagny	93 / IDF	Créteil	
Collège Joliot Curie	Bagneux	92 / IDF	Versailles	
Collège Gasnier Guy	Bondy	93 / IDF	Créteil	
Collège Langevin Wallon	Rosny-sous-Bois	93 / IDF	Créteil	
Collège Rosa Luxembourg	Aubervilliers	93 / IDF	Créteil	
Collège Pablo Neruda	Pierrefittes	93 / IDF	Créteil	
Lycée Marx Dormoy	Champigny 94	94 / IDF	Créteil	Casino
Collège Nelson Mandela	Le Blanc Mesnil 93	93 / IDF	Créteil	Air France
Collège Geyter	St Denis 93	93 / IDF	Créteil	Air France
Collège Joliot Curie	Reims 08	08 / Champ Ard	Reims	
Collège Paul Verlaine	Rethel 08	08 / Champ Ard	Reims	Adecco
Collège F. Mistral	Avignon 84	84 / PACA	Aix - Marseille	Areva
Collège E. Gallois	Paris 75012	75 / IDF	Paris	Casino
Collège La Charme	Clermont-Ferrand 63	63 / Auvergne	Clermont Ferrand	Adecco
Collège E. Guillaume	Moulins 03	03 / Auvergne	Clermont Ferrand	
Collège G. Philippe	Saint Priest 69	69 / Rhône Alpes	Lyon	Auchan

Ci-dessous, les établissements et partenaires avec lesquels un échange a pu être organisé :

Phase 1 - 2010 / 2011						
Etabissements Scolaires	Villes (Dept)	Entretien Principal	Entretien Enseignants	Entretiens Elèves	Académie	Entreprise
Françoise Dolto	Villepinte (93)	Non	Oui (2)	Oui		
Pablo Neruda	Pierrefitte (93)	oui	oui	non		
Gustave Courbet	Pierrefitte (93)	oui	oui	non		
Modigliani	Paris (75)	Oui	Oui (2)	Oui		
Blaise Pascal	Massy (91)	Oui	Oui (2)	Oui		
Romain Rolland	Bagneux (92)	Oui	Non	Non		
Saint Exupéry	Bray-sur-Somme (80)	Absence de réponses malgré relances				
Edmond Rostand	Marseille (13)	Absence de réponses malgré relances				
Edgar Quinet	Marseille (13)	Oui	Oui (2 dont 1 documentaliste)	Oui		
Keranroux	Brest (29)	Absence de réponses suite à relances				
Stendhal	Toulouse (31)	Refus du Principal de participer à l'évaluation				
Claude Debussy	Nantes (44)	Oui	Oui (2)	Oui		
Jean Mounès	Pornic (44)	Non	Oui (2)	Oui		
Anjou Bretagne	St Florent le Vieil (49)	Refus du Principal de participer à l'évaluation				
Victor Hugo	Lassay les Châteaux (53)	Oui	Oui (1)	Non		
Anatole France	Montataire (60)	Oui	Oui (1)	Oui		«Ingénieur pour l'école» et «Entreprendre pour apprendre»
Alain Fournier	Le Mans (72)	Refus du principal de participer à l'évaluation				
Phase 2 – 2011 / 2012						
Etabissements Scolaires	Villes (Dep)	Entretien Principal	Entretien Enseignants	Entretiens Elèves	Académie	Entreprise
Carnot	Argenteuil (95)	Absence de réponse malgré relances			Non	Abs. RDV malgré relances
Modigliani	Paris (75)	Non	Oui (2)	Oui	Non	Abs. RDV malgré relances
Albert Camus	Meaux (77)	Absence de réponse malgré relances			Non	Abs. RDV malgré relances
Denis Diderot	Aubervilliers (93)	Absence de réponse malgré relances			Non	Abs. RDV malgré relances
Jean Jaurès	Montfermeil (93)	Absence de réponse malgré relances			Non	Abs. RDV malgré relances
Pablo Picasso	Montfermeil (93)	Refus du principal de participer à l'évaluation			Non	Oui, M Théophile. Réseau non mobilisé.
Korczak	Limeil Brevannes (94)	Non	Oui (1)	Non	Non	Oui, M Gorré, Réseau inconnu
Jules Verne	Pontet (84)	Absence de réponse malgré relances			Oui	Abs. RDV malgré relances

La Calade	Marseille (13)	Absence de réponse malgré relances			Oui	Abs. RDV malgré relances
de l'Estaque	Marseille (13)	Non	Oui (1)	Non	Oui	Oui
Edgar Quinet	Marseille (13)	Non	Oui (1)	Non	Oui	Oui

3233) Méthodologie

L'évaluation suit une logique de co-construction, avec le réseau RN3E, des modalités des recherches auprès des différents partenaires de l'option Découverte Professionnelle. Dans ce sens, les premiers temps de l'évaluation ont été l'occasion d'échanges entre le RN3E et le groupe d'évaluateurs, dans le but de permettre une appropriation du contexte de l'évaluation concernant notamment, l'organisation et le fonctionnement du Réseau, une appropriation et une découverte des enjeux et principes du dispositif Découverte Professionnelle, mais également pour définir le cadre de l'évaluation et des échantillons significatifs d'établissements scolaires.

La première année a donc été l'occasion d'une analyse des documents du RN3E, mais également des documents officiels, relatifs à l'option Découverte Professionnelle. L'équipe d'évaluation a également lancé une première phase d'enquête qualitative auprès de vingt-cinq établissements scolaires sur l'ensemble de la France, susceptibles d'être en relation avec le Réseau RN3E pour l'organisation de l'option Découverte Professionnelle. Durant cette première année 2010, plusieurs rencontres entre l'équipe chargée de l'évaluation et le Réseau RN3E ont eu lieu afin de faire le point sur l'avancée de la démarche d'évaluation, de suivre l'évolution des actions entreprises par le Réseau (développement partenarial avec les académies, mise en place d'actions de jumelage).

En 2010, le Réseau RN3E a recruté un chargé de mission en charge des actions au sein de l'enseignement secondaire. Celui-ci devient un interlocuteur primordial de l'équipe d'évaluation pour la mise en œuvre et le suivi des actions mises en place par le Réseau avec les établissements scolaires.

Les rencontres avec le RN3E sont fréquentes et productives : au regard des premiers résultats de l'évaluation et des stratégies développées par le RN3E, les échanges entre le RNEEE et l'équipe de recherche conduisent à la réorientation de la démarche d'évaluation.

Fin 2010, à la suite du recrutement de deux nouveaux chargés de mission, l'équipe d'évaluation complète et réorganise sa démarche d'évaluation. Des enquêtes par entretiens et questionnaires sont mises en œuvre en direction des entreprises impliquées dans l'option Découverte Professionnelle et les partenaires institutionnels (académies, membres du Conseil d'Administration du RN3E).

Durant l'année 2011, d'autres acteurs du développement des relations entre les établissements scolaires et les entreprises sont également rencontrés (Fondation JAE, Ingénieur pour l'Ecole, Entreprendre pour apprendre, etc.).

Au regard des résultats de l'enquête qualitative et de la difficulté à identifier des établissements scolaires en relation avec le RN3E dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle, l'équipe d'évaluation réorganise sa démarche qualitative. Une réorientation est décidée avec le RN3E vers les établissements scolaires ayant signé une convention de jumelage avec le Réseau. Une nouvelle liste d'établissements scolaires est proposée par le Réseau RN3E à l'équipe d'évaluation. La démarche est également étendue à l'ensemble des partenaires impliqués dans ces conventions (académies et entreprises).

Cette seconde phase est mise en œuvre à la rentrée 2011 et poursuivie en 2012.

Les prises de contact avec les établissements scolaires (principaux et enseignants), mais également avec les entreprises, ont toujours été assez difficiles. Elles ont demandé du temps et de la persévérance. Certains établissements scolaires n'ont pas souhaité répondre aux sollicitations de l'équipe d'évaluation. Certains contacts sont restés sans suite malgré plusieurs tentatives. Néanmoins, lorsqu'elles ont fin par aboutir, nos démarches ont été accueillies favorablement et ont permis une appropriation approfondie des enjeux et réalités de l'option Découverte Professionnelle.

Au cours des six derniers mois de l'enquête, nous avons été confrontés à des obstacles du même ordre que ceux déjà rencontrés au début de la recherche : difficultés pour entrer en contact avec les partenaires ciblés par l'enquête, pour réaliser entretiens et questionnaires (établissements scolaires, entreprises, etc.) et à atteindre des expériences effectives qui puissent concerner le Réseau. Ces difficultés sont à l'origine pour une part au moins, de la réorientation méthodologique de l'évaluation et de la demande d'un délai supplémentaire pour pouvoir la mener à terme. En effet, il s'est avéré que la plupart des établissements censés avoir conventionné avec le RN3E, ne le connaissaient pas, ou bien travaillaient à partir de leurs réseaux personnels.

Modalités de prise de contact

- Premier interlocuteur : Le principal de l'établissement. Il est parfois difficile d'aboutir dans la démarche. Plusieurs appels sont nécessaires. Le premier contact téléphonique est l'occasion d'aborder le sujet et de recueillir des informations sur : l'organisation, la perception du dispositif par le principal. Ce premier contact est l'occasion d'une demande de mise en relation avec les enseignants chargés d'animer le dispositif.
- Deuxième(s) interlocuteur(s) : Le (ou les) enseignant(s) chargé(s) du dispositif. Cette prise de contact peut s'effectuer par mails jusqu'à la prise de rendez-vous ou bien par téléphone. Dans cette seconde option, l'échange peut également être l'objet d'un recueil d'informations.
- Rendez-vous avec les enseignants. Il peut être opportun, dans la mesure du possible et s'il le souhaite, de rencontrer le principal lors de ce déplacement.
- Production d'une synthèse de l'entretien avec les enseignants et retour de cette synthèse vers les enseignants. Prise en compte des réactions.
- Mise en relation, par l'intermédiaire des enseignants, avec les élèves ayant participé aux actions et éventuellement des représentants d'entreprises. La rencontre des élèves n'est plus là un objectif qui me semble pertinent.
- Proposition de mise en place d'un groupe de réflexion avec le principal, les enseignants responsables du dispositif, des élèves et des représentants d'entreprises. Le but de cette réunion est : Un regard sur les entretiens réalisés dans l'établissement et les pistes de réflexion évoquées. Un regard critique sur le dispositif et des propositions ou pistes d'amélioration. Ce point est à mettre en œuvre, si possible, dans quelques établissements où cela nous paraîtra possible.

Trame indicative d'entretien : Cette trame indicative a été adaptée en fonction de l'interlocuteur (Principal, enseignants, élèves, représentants d'entreprises, réunion collective).

- Identité et parcours de (ou des) l'interlocuteur(s).
- Présentation et particularités de l'établissement, (contexte local, les élèves, etc.).
- Historique du dispositif dans l'établissement (naissance, partenariats et actions réalisées).

- Ancienneté de (ou des) l'interviewé(s) dans le dispositif.
- Implication dans le dispositif (temps passé, tâches réalisées, volume de travail, etc.).
- Regard critique sur le dispositif.
- Éléments facilitateurs et obstacles à la mise en place de l'action ?
- L'interlocuteur a-t-il connaissance, a -t-il participé dans /hors de l'équipe pédagogique/ de l'établissement à des bilans, évaluations etc... de l'action ?
- Si oui, quels en sont les résultats ? Sont-ils accessibles ?
- Perception des actions et du dispositif par les élèves.
- Bénéfice pour les élèves.
- Perception des actions et du dispositif par les partenaires (entreprises, collectivités, etc.).
- Bénéfices éventuels pour l'équipe pédagogique et pour la vie de l'établissement.
- Bénéfice pour les partenaires.
- Points d'amélioration possibles.
- Les relations avec le CIO
- Place et rôle du Réseau dans le dispositif (Mise en relation avec des entreprises, accompagnement pédagogique, programmation des interventions, etc.).

3234) Difficultés

Le travail d'investigation se présente en deux périodes.

La première qui consistait, durant l'année 2010/2011, à procéder aux investigations de terrains à partir d'une liste d'établissements remise par les responsables du RN3E et qui étaient censés avoir mené des actions communes : l'objectif, en interviewant les personnels des établissements et les élèves, était de constater les effets de la collaboration RN3E/établissement sur le rapprochement entre les établissements et les entreprises.

La finalité de l'évaluation devait pouvoir permettre une amélioration du dispositif mis en place par le RN3E. La démarche prévoyait d'ailleurs l'organisation de rencontres collectives avec les différents partenaires (principaux, enseignants, élèves, représentants des entreprises) afin de porter un regard critique sur le dispositif mis en place par le Réseau RN3E et d'y apporter d'éventuelles améliorations.

Cependant, les chercheurs procédant aux prises de contact avec les établissements et aux visites *in situ* se sont heurtés durant les deux années 2010 et 2011 aux mêmes difficultés : méconnaissance au sein des établissements de l'existence du Réseau, méconnaissance de la convention signée entre le Rectorat et le Réseau, pas ou peu d'engagement des établissements sous forme de conventions avec le RN3E bien que figurant dans la liste remise par le Réseau. Cette situation a amené l'équipe de recherche à étendre le domaine d'investigation car elle n'arrivait pas à cerner l'échelle de l'action du RN3E.

La tâche était ardue car le discours produit par le RN3E est un discours de sens commun, politique, cohérent mais dans une logique de communication, c'est-à-dire suffisamment ouvert et fluide pour permettre toutes sortes de lectures, de rebondissements, d'interprétations¹⁹. D'autre part le Réseau évolue dans un tissu de réseaux qui s'autovalident²⁰.

La seconde partie -2011/2012- est la conséquence de ces constats partagés. Tout en poursuivant nos investigations auprès des établissements, nous avons vérifié les éléments d'information transmis par les responsables du Réseau. Nous avons effectué une analyse

¹⁹Interviews A. Varlet, 23 mars 2011 et A. Hascoët, 4 mai 2011.

²⁰ Voir à ce propos l'analyse des évaluations du Club des partenaires.

documentaire des conventions signées et en cours de signature (établissements et rectorats), des jumelages. Nous avons mené des entretiens auprès de responsables au sein des rectorats. Nous avons contacté des entreprises susceptibles de travailler avec les établissements scolaires, nous avons rencontré un organisme associatif dont l'action est proche du RN3E et qui dispose de plusieurs agences réparties sur le territoire national (fondation JAE). Nous avons interviewé différents responsables et analysé des documents d'évaluation du Club des partenaires dans lequel le réseau est inscrit.

3235) Validité interne

Entre le prévisionnel des visites et l'effectifs de grands écarts sont présents, ils tiennent à :

- des adresses données par RN3E ne correspondaient pas exactement au travail sur la DP3 comme, par exemple, le programme OPEN concernant Le Blanc-Mesnil et Saint-Denis qui est un programme initié par Air France qui "choisit" quelques élèves pour les mettre en relation avec l'entreprise. La personne de la compagnie Air France a donné aimablement tous les éléments du programme OPEN mais en soulignant bien que cela n'avait rien à voir avec la DP3. Le Réseau qui nous avait pourtant fourni cette adresse pour l'enseignement de la DP3, savait-il cette différence ?
- de même pour Reims où le travail avec le Réseau s'est effectué avec le lycée professionnel et non avec le collège pour un enseignement des techniques de recherche d'emploi et non pour la DP3 ;
- avec Reims et Avignon, les adresses données par le Réseau mais les principaux indiquent qu'il n'y a aucune convention signée en ce sens ;
- Paris 12ème, Moulin, Saint-Priest n'ont pas répondu aux sollicitations ;
- enfin, c'est un changement de personne au sein de l'entreprise devant intervenir (Casino) qui arrêta le processus pourtant enclenché avec le collège de Torcy.

Une seule satisfaction du travail effectué a été signifiée par le collège La Charme à Clermont-Ferrand, mais là encore le groupe Adecco ne nous a pas répondu quant à sa vision du travail effectué avec ce collège.

Enfin, les chercheurs sont retournés auprès des deux collèges enquêtés en 2011 à Pierrefitte-sur-Seine. L'un avait changé de principal et de principal adjoint et la collaboration avec RN3E ne s'était pas poursuivie. Quant au second pour lequel les chercheurs avaient donné aux enseignants assurant la DP3, le conseil de prendre directement contact avec le Réseau, ils répondirent que l'ayant fait et n'ayant aucune réponse, ils avaient continué à travailler comme par le passé avec leurs propres contacts.

Ces exemples rendent manifeste le fait que les actions engagées par le RN3E sur la stratégie top down ne se développent pas de manière positive car elles manquent d'un suivi étroit, du moins pour leur démarrage. Trop de difficultés inhérentes à la composition socioculturelle de cet espace (les entreprises avec leur culture et un certain type de hiérarchie, l'Education Nationale avec sa culture et son type très particulier de hiérarchie, les différences individuelles des acteurs, etc...) sont des causes d'incompréhension et de hiatus dans les liens qui devraient se mettre en place pour assurer des actions cohérentes.

Enseignements de politique publique

Résultats de l'évaluation Les publics touchés par l'expérimentation

4) Les enquêtes de terrain

41) Introduction

Le travail d'enquête a consisté à rencontrer les différents acteurs mobilisés par l'enseignement de la DP3. En premier, les institutionnels de l'Éducation nationale : le rectorat, les directeurs de collèges, les enseignants. En second, les responsables des entreprises mobilisées par le RN3E. Enfin, le groupe de recherche a également essayé d'avoir l'avis des collégiens.

Trois territoires d'enquête ont été définis en fonction des terrains à investir et des chargés de recherche les ayant effectivement investis. Les résultats sont donc présentés ci-dessous sous la forme de trois corpus dans lesquels apparaissent, dans des proportions différentes, les trois niveaux d'enquête. Chaque corpus donne lieu à une synthèse spécifique, tandis qu'une synthèse générale ouvrira aux conclusions et aux préconisations.

42) Corpus 1 : Des entreprises aux terrains

421) Le point de vue des entreprises

Le but des entretiens avec les responsables Adecco, Casino et La poste était double :

- les questionner sur leur vision large de l'action de RN3E pour la DP3 du fait de leur présence au C.A de RN3E ;
- les entendre sur les questions qu'il serait incontournable d'inclure dans un questionnaire vis à vis de toutes les entreprises adhérentes à RN3E pour cet enseignement DP3.

4211) Les points de vue communs

- c'est le réseau qui a suscité leur intérêt pour la DP3.
- Le réseau est une aide indispensable pour engager et finaliser des conventions avec des collègues c'est "un facilitateur"²¹
- le réseau assure un suivi de ces actions que l'entreprise ne pourrait pas assurer seule.
- le réseau assure aussi une circulation des outils voir des méthodes pédagogiques par la diffusion de "bonnes pratiques"
- il "enseigne" à l'entreprise le besoin des jeunes
- la démarche de mise en place est sensiblement la même et peut se schématiser en 6 moments à partir du siège central de l'entreprise jusqu'au retour à ce même siège des évaluations des actions menées.

²¹ Les termes entre guillemets sont des citations d'entretiens

La relation entreprise / collège peut être modélisée de la façon suivante :

<p>Au niveau du siège central de l'entreprise → ↓</p>	<p>1 →</p>	<p>Désignation de critères auxquels doivent répondre les collèges, essentiellement suivant le cœur d'activité de l'entreprise, mais aussi l'exigence très forte que les visites de sites soient préparées par les professeurs</p>
<p>3 ↓ ↑ 7</p>	<p>2 →</p>	<p>Choix des filiales qui souhaitent s'inscrire dans ce travail C'est un volontariat 4 ↓</p>
<p>Rencontre avec RN3E pour recherche des collèges répondants aux critères et dans la zone géographique des filiales</p> <p>Suivi par RN3E de l'action qui fait remonter en 7 les évaluations au siège, soit périodiquement soit annuellement</p>	<p>4 →</p> <p>←6</p>	<p>Signatures d'une convention avec le rectorat et le collège volontaire d'une part, le groupe et sa filiale d'autre part et RN3E</p> <p>5 ↓</p> <p>Mise en place de l'action sur le terrain</p>

4212) Les points de vue spécifiques

- il existe dans les entreprises un "regard" différent sur cet enseignement de la part de la direction donc un appui plus ou moins grand du responsable de cette "action sociale" ;
- les outils employés et les méthodes sont divers et semblent liés assez fortement à la personnalité du collaborateur qui assure ce travail ;
- plus ou moins grande latitude aux filiales de traiter directement avec RN3E ;
- l'entreprise assure plus ou moins par la suite des contacts directs avec les élèves (ceux-ci interrogent l'entreprise sur certains problèmes ou même désirs après son passage au collège) ;
- rencontrent des problèmes dus au *turn over* des enseignants en zones difficiles.

4213) Des questions posées par ces responsables vis à vis du RN3E

- est-ce que le réseau communique bien ce qu'il fait vis à vis de l'Éducation nationale?
- est-ce que les entreprises évaluent bien la valeur ajoutée que le réseau apporte ?
- est-ce que RN3E communique bien avec les collèges eux-mêmes ?
- le suivi est certain parce qu'il apparaît dans les bulletins internes, mais comment est-il véritablement établi ?

4214) Éléments d'analyse

Synthétiquement, on peut déduire de ce qui précède :

- au sein de ces entreprises adhérentes au Réseau il n'apparaît aucune interrogation sur la stratégie "top down" adoptée par ce dernier ;
- pourtant à l'intérieur même de l'entreprise les relations entre direction (voir le C.A comme pour La Poste) et responsable de cet enseignement au sein de l'entreprise ne sont pas sans poser quelques problèmes ;
- les démarches et outils mis en œuvre sont très différents et quand l'entreprise déploie des grands moyens (Coca-Cola), la limite entre action de terrain et publicité est tenue, même si les actions menées sont de qualité ;
- les entreprises semblent plus se soucier d'un bilan montrant "qu'elles agissent" que d'un bilan faisant apparaître le bénéfice que les collégiens retirent de ces actions.

422) Le point de vue des collègues

Le collège de Brest n'ayant répondu à aucune sollicitation ne peut fournir aucune indication sinon celle d'interpréter ce silence comme une certaine marque de prise de distance: prise de distance avec l'enseignement DP3? prise de distance avec RN3E ? prise de distance avec une évaluation externe?

Le collège Gustave Courbet (Pierrefitte-sur-Seine), quant à lui, a répondu très positivement à la demande de rencontre et si la principale n'a pu être interviewée (là aussi à cause d'une urgence de cas grave d'un collégien) le principal adjoint et les deux professeurs ont pris un temps important pour répondre aux questions.

Une convention avait été signée fin 2010, entre le collège et la mairie de Pierrefitte à travers le programme "Réussite éducative". Pourtant il s'avère que les deux professeurs, très engagés dans cet enseignement, ce que confirmeront les élèves interviewés, n'avaient jamais entendu parler du Réseau et des aides qu'ils pouvaient avoir en travaillant avec lui. Ils avaient repris cette année seulement cet enseignement, initié par un autre collègue qui avait créé un réseau d'entreprises locales, les invitant à venir parler des métiers aux élèves. Cette stratégie a été cette année partiellement reprise par les deux collègues en question qui se sont "débrouillés" (sic) pour avoir accès aux entreprises. Voici un extrait du bilan établi cette année : "l'objectif ... n'est pas de permettre aux élève de construire un projet d'orientation professionnelle.. [c'est] offrir aux élèves une ouverture culturelle et intellectuelle originale...au travers de l'observation raisonnée du monde du travail".

D'où un travail en deux temps:

- travail avec des outils pour l'observation raisonnée du monde du travail: fiche métiers, cv, lettre de motivation, création d'un questionnaire pour aller questionner la crèche et la mairie ;
- travail avec un professionnel pour la création d'un court métrage en analysant les phases de ce travail.

Les professeurs et les élèves (interviewé séparément) sont tout à fait d'accord sur un bilan en 3 points importants :

- l'enseignement DP3 change positivement les rapports enseignants/enseignés ;
- auraient souhaité "voir" d'autres entreprises ;
- regrettent le peu d'élèves volontaires pour cet enseignement (les élèves voudraient être "ambassadeurs" l'an prochain pour vanter ce travail.

Les enseignants souhaiteraient que le nom de cet enseignement change car le mot "professionnel" engage chez les collégiens une vision d'une orientation en apprentissage. Ils regrettent de ne pas avoir été mis au courant de l'existence du RN3E qui aurait pu les aider et ont décidé de prendre personnellement contact avec le RN3E pour construire leur enseignement de l'année prochaine.

Pourquoi cette méconnaissance de l'existence de cette convention et du Réseau par les enseignants? Ce sont la principale et le principal adjoint qui ont signé cette convention. Ils n'en ont pas fait bénéficier les enseignants. Pourquoi ? La réponse du principal adjoint est évasive: *"c'est la première fois que RN3E intervenait... l'enseignement était bien assuré par M X et Mme Y... surcharge de travail pour un collège en zone très difficile..."*

Deux questions peuvent cependant être posées :

- est-ce que l'enseignement DP3 est vraiment pris en compte par la direction ?
- pourquoi le RN3E ne voyant pas de suite donnée à la convention n'a pas réagi à cette absence?

Le collège Pablo Neruda à Pierrefitte sur Seine a par deux fois reculé le rendez-vous à cause de nécessité de service dont une urgence de déplacement des deux principaux à l'extérieur du collège pour traiter un cas grave de collégien.

Cet établissement avait de grandes attentes envers le RN3E. Mais le réseau n'a proposé que 5 stages pour les quinze élèves de la DP3. La principale et le principal adjoint n'ont pas voulu « sélectionner » les jeunes. Nous sommes dans une zone urbaine sensible et le sentiment d'injustice est très prégnant. Ce sentiment aurait perturbé le groupe qui était très motivé pour la DP3. D'autant que le collège fonctionnait avec une association qui mettait en place une « création d'entreprise » et faisait « jouer » les élèves au fonctionnement d'une entreprise produisant un objet (cette année un porte clef). L'entreprise AREVA avait proposé des stages mais la négociation s'est interrompue, le collège ne sachant pas exactement pourquoi.

Le collège reproche au RN3E de ne pas les avoir avertis qu'il ne proposerait que cinq stages. Mais eux-mêmes n'ont pas interrogé le RN3E sur le pourquoi et sur une modification possible de sa décision. De même le collège n'interroge pas le RN3E sur son absence du terrain après la signature de la convention.

En présence du chercheur, le collège propose que le RN3E puisse, en plus des stages, organiser un forum métiers et surtout faciliter l'accès à des contrats d'apprentissage avec les entreprises du RN3E pour ces jeunes qui ont peu -voire pas- de relations mais tenteraient bien l'enseignement par alternance. Si le RN3E est semble-t-il assez absent, on peut aussi remarquer que le collège ne l'interpelle pas.

Commentaire du tableau ci-dessous :

Les acteurs sociaux du Programme « Réussite Educative » (PRE) de la ville de Pierrefitte se posant le problème des liens souhaitables avec les entreprises pour des collégiens en grande difficulté scolaire, ont connaissance de l'existence du RN3E (point 1) et incite la mairie à faire une convention avec le Réseau (points 3 et 4). La signature est faite entre la Mairie (service de la jeunesse, point 4), le RN3E et les principaux et principaux adjoints des deux collèges de la ville. Il apparaît que pour le collège 1 les enseignants en charge de la DP3 et de la DP6 n'ont absolument pas entendu parler de cette convention et, a fortiori, du RN3E. Ils se sont débrouillés seuls avec ce qu'ils connaissaient de leur environnement. Le collège 2, à cause de renvoi par deux fois des rendez-vous programmés, ne sera interviewé que fin juin 2010.

Le Réseau n'a pas été alerté par le manque de contact et de demandes émanant des collèges de Pierrefitte. Un des problèmes à résoudre pour le RN3E est le suivi des conventions et donc la fiabilité des évaluations qu'il fait en interne des actions menées en direction des collèges

Schématisation du travail de RN3E pour la DP3 avec les collèges de Pierrefitte sur Seine

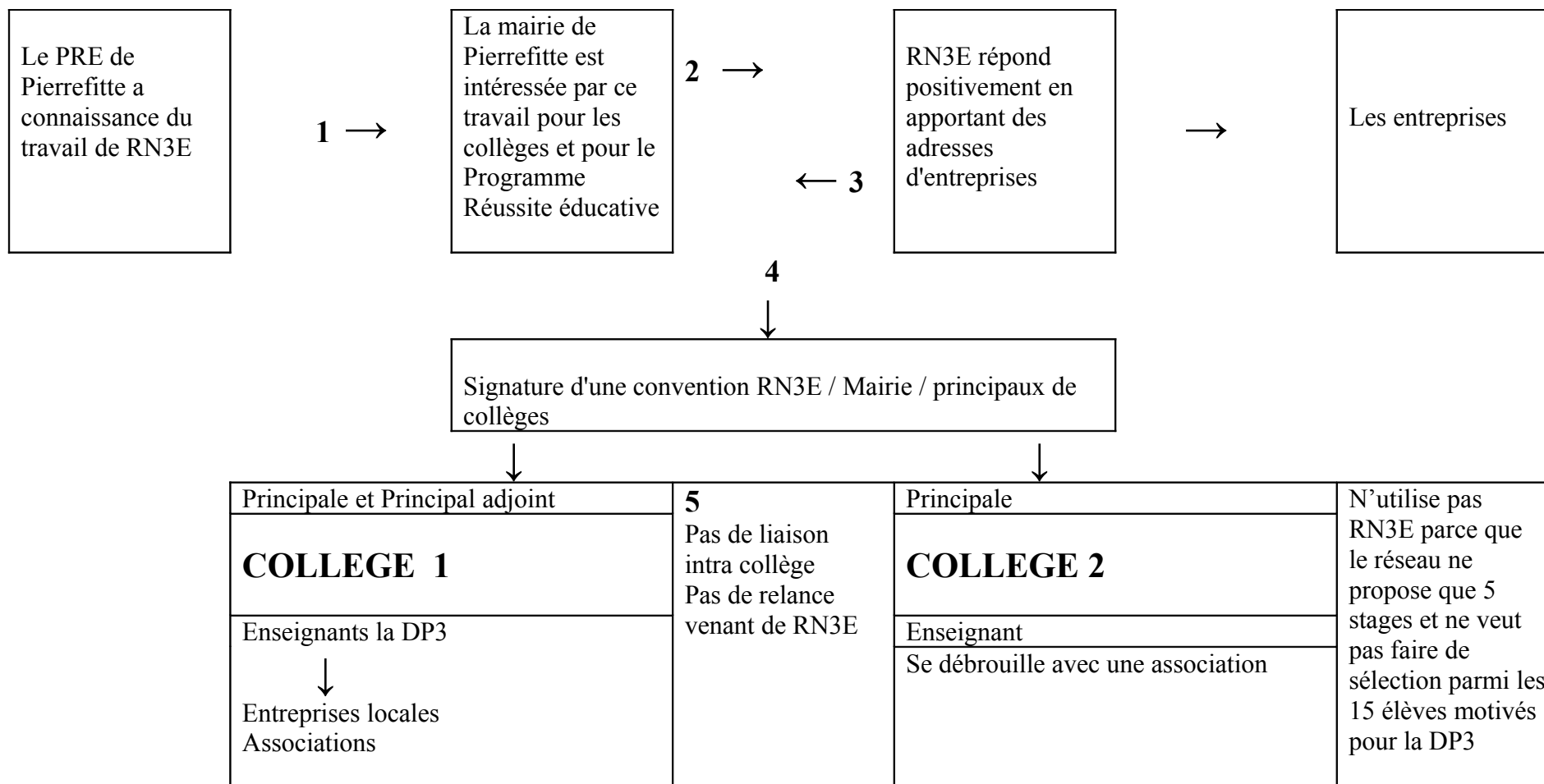


TABLEAU RECAPITULATIF des RENCONTRES 2011

Établissements	Interviews	Dates	Observations/autre
Gustave Courbet Pierrefitte-sur-Seine	Le Principal Adjoint Les deux professeurs impliqués dans DP3 La responsable du service enfance de la Mairie Trois élèves	6/04/2011 8/04/2011	Analyse des documents fournis
Pablo Neruda Pierrefitte-sur-Seine	La Principale Le Principal adjoint Le professeur responsable DP3	28/06/2011	
Keranroux Brest	Aucune réponse malgré relances		
Entreprises	interviews	dates	observations
ADECCO	Attaché de direction, chargé de la DP3	7/04/2011	
Casino	Directeur de la Responsabilité sociale de l'entreprise	6/04/2011	
La Poste	Directeur adjoint à la responsabilité sociale de l'entreprise	16/05/2011	
Personnalités	Interviews	dates	observations
Ancienne chargée de mission à la Délégation Interministérielle à l'orientation	A été à la création des interventions DP3 dans les collèges du Réseau RN3E	14 /03/2011	Documents devant être fournis
Chargé de Mission à la Délégation à l'Information et à l'Orientation	Présentation de DP3 au Conseil Supérieur le 7 février 2005 Présentation de DP6 au Conseil Supérieur Le 7 février 2005 Bulletin officiel DP3 Bulletin officiel DP6 Apprendre à s'orienter 2009 Directeur affaires scolaire	28/04/2011	Documents fournis
Entreprises	Questionnaires	dates	
Air France, Areva, Auchan, BNP-Paribas, Bourbon, Bouygues construction, Carrefour hypermarché, Coca Cola entreprise, Deloitte, EADS, EDF, Fedex, GDF Suez, Générali, Groupe ACCOR, IBM France, L'Oréal, LVMH, RATP, SFR, SNCF, Sodexo, Total, Vinci	Envoyé aux entreprises En attente des retours	26/05/ 2011	

Tableau récapitulatif des contacts pris pour le Corpus 1 2012

Ville Etablissement	Principal	adresse	mail	téléphone	Entreprise réfèrent entrep.	et téléphone	Date visite
ILE DE FRANCE							
TORCY V. Schoelcher	Mme A.	26 av J. Moulin 77200	@ac-creteil.fr		Casino Mme B.	01 60 95 09 --	
CHAMPIGNY Max Dormoy	Mme B.	r. du Pr P. Milliez 94500	@ac-creteil.fr		Casino M. D.	01 45 93 78 --	
BLANC MESNIL N. Mandela					Open M. L.	01 48 16 69 --	
SAINT DENIS Geyter					Open M. L.	01 48 16 69 --	
PARIS 12ème Evariste Gallois	M. R.	6 r. d'Artagnan 75012	@ac-paris.fr		Casino Chgt réfèrent		
PROVINCE EST							
REIMS Joliot-Curie	M. A. Mme. T.	4 r. Joliot Curie 51096 Cédex	@ wanadood.fr		En cours		
RETHEL P. Verlaine	M. V.	6 r dr Gobinet BP 5134 08305	@ac-reims.fr		Adecco M. K.	Voir avec 03 24 39 50 34 --	
PROVINCE SUD							
MOULINS E. Guillaumin	Mme R.	18 av pr E. Sorel 03000					
CLERMONT Ferr La Charme	M. L.	4 r. de la Charme 63100	@ac-clermont.fr		Adecco M. M.	Voir carte visite	
ST-PRIEST G. Phillipe	Mme F.	4 av. S. Allende 69800	@ac-lyon.fr		Auchan Mme B.	04 72 23 49 --	
AVIGNON F. Mistral	M. G.	r. d Annanelle 83023 Cédex	@aix-marseille.fr		?	?	

Les noms et les coordonnées ont été anonymées

Tableau des réponses des collèges pour le Corpus 1 en 2012

Ville. Collège	Principal	adresse	résultats
TORCY V. Schoelcher	Mme A.	26 av J. Moulin 77200	Convention avec RN3E. Premier contact, avant Noël, avec Casino. Réponse: ce n'est pas le moment Second contact, la personne de Casino a changé, la nouvelle dit ne pas être au courant. RN3E contacté dit envoyer un Q de satisfaction: jamais arrivé au collège
CHAMPIGNY Max Dormoy	Mme B.	r. du Pr P. Milliez 94500	3 propositions de RDV. Aucune réponse
BLANC MESNIL N. Mandela			Programme OPEN pas DP3
SAINT DENIS Geyter			Idem 2 élèves suivis
PARIS 12ème Evariste Gallois	M. R.	6 r. d'Artagnan 75012	4 propositions de RDV. Aucune réponse
REIMS Joliot-Curie	M. A. Mme. T.	4 r. Joliot Curie 51096 Cédex	Pas de convention signée
RETHEL P. Verlaine	M. V.	6 r dr Gobinet BP 5134 08305	Pas de DP3 Collaboration avec RN3E et Adecco pour "technique recherche" d'emploi mais pour le Lycée professionnel et la terminale Bac Pro Electricité
MOULINS E. Guillaumin	Mme R.	18 av pr E. Sorel 03000	Demande de RDV: aucune réponse
CLERMONT Ferr La Charme	M. B. L.	4 r. de la Charme 63100	Travail avec RN3E et Adecco très apprécié des enseignants et des élèves En attente de réponse de M. B. d'Adecco
ST-PRIEST G. Phillippe	Mme J. F.	4 av. S. Allende 69800	Demande de RDV : aucune réponse
AVIGNON F. Mistral	M. G.	r. d Annanelle 83023 Cédex	Ne connaît pas RN3E. Après nlle sollicitation confirme qu'aucun processus n'a débuté avec RN3E Le collège se dit pourtant intéressé par une telle collaboration
Collège vu l'an passé à revoir			
Pierrefitte-sur- Seine G. Courbet			L'an passé convention signée avec la principale et le principal adjoint, mais inconnue par les enseignants qui s'étaient débrouillés seuls pour la DP3. Cette année prise de contact par professeur, sans réponse. RN3E pourtant sollicité l'année dernière (après la visite au collège) n'a pas pris contact cette année avec ce collège

Éléments d'analyse des différences entre les deux tableaux ci-dessus

Entre le prévisionnel des visites et l'effectifs de grands écarts sont présents, ils tiennent à :

- des adresses données par le RN3E ne correspondaient pas exactement au travail sur la DP3 comme par exemple le programme OPEN concernant Le Blanc-Mesnil et Saint-Denis qui est un programme initié par Air France qui "choisit" quelques élèves pour les mettre en relation avec l'entreprise. Le correspondant d'Air France, très aimable, a donné tous les éléments du programme OPEN (voir texte Hervé cellier) mais elle a bien souligné que cela n'avait rien à voir avec la DP3. Le Réseau nous ayant pourtant fourni cette adresse pour l'enseignement de la DP3, savait-il cette différence?
- de même pour Rethel où il le travail avec le Réseau s'est effectué avec le lycée professionnel et non le collège pour un enseignement des techniques de recherche d'emploi et non pour la DP3.
- avec Reims et Avignon, adresses pourtant données par le Réseau alors que les principaux nous indiquent qu'il n'y a aucune convention signée en ce sens.
- Paris 12ème, Moulin , Saint-Priest n'ont pas répondu à notre sollicitation
- enfin c'est un changement de personne au sein de l'entreprise devant intervenir (Casino) qui arrêta le processus pourtant enclenché avec le collège de Torcy.

Une seule satisfaction du travail effectué nous fut signifiée par le collège La Charme à Clermont Ferrant, mais là encore le groupe Adecco ne nous a pas répondu quant à sa vision de ce travail effectué avec ce collège.

Enfin nous sommes retourné auprès des deux collèges enquêtés en 2011 à Pierrefitte sur Seine. L'un avait changé de principal et de principal adjoint et la collaboration avec RN3E ne s'était pas poursuivie. Quant au second pour lequel nous avons donné aux enseignants assurant la DP3 le conseil de prendre directement contact avec le Réseau, ils répondirent que l'ayant fait et n'ayant aucune réponse du Réseau ils avaient continué à travailler comme par le passé avec leurs propres contacts.

Ces exemples rendent manifeste le fait que les actions engagées par RN3E sur la stratégie top-down ne se développent pas de manière positive car elles manquent d'un suivi étroit, du moins pour leur démarrage par le Réseau. Trop de difficultés inhérentes à la composition socioculturelle de cet espace (les entreprises avec leur culture et un certain type de hiérarchie, l'Education Nationale avec sa culture et son type très particulier de hiérarchie, les différences individuelles des acteurs, etc...) sont des causes d'incompréhension et de hiatus dans les liens qui devraient se mettre en place pour assure des actions cohérentes.

Contacts avec les entreprises:

Après plusieurs sollicitations auprès du Réseau nous avons obtenu une liste de 37 entreprises s'étant engagées dans des actions DP3. Nous leur avons adressé un questionnaire (voir annexe1).

Aucune n'a répondu aux questions posées. Nous avons alors demandé au Réseau de relancé ces entreprises en leur indiquant que les réponses à ce questionnaire avait une certaine importance, non seulement pour l'évaluation en cours mais aussi pour l'amélioration du travail.

Nous n'avons pas eu une seule réponse.

Notre hypothèse: à partir des listing que nous avons eu il apparaîtrait que seules quelques entreprises (Adecco, La Poste, Casino essentiellement) sont véritablement impliquées dans ce travail auprès des collèges, or ces entreprises nous les avons directement interviewées. La première réponse du Réseau à notre sollicitation des coordonnées des entreprises participantes à la DP3 fut de nous envoyer les adresses de ces trois entreprises. C'est à une seconde demande que nous avons eu la liste des 27 comme nous la donnons ci-dessous. Les autres sont-elles véritablement concernées par cet enseignement? mais alors pourquoi nous avoir fourni cette liste?

Entreprises	Référent
<u>ADECCO</u>	M.
<u>AIR FRANCE</u>	P.
<u>AREVA</u>	M.
<u>AUCHAN</u>	B.
<u>BNP-PARIBAS</u>	B.
<u>BOURBON</u>	S.
<u>BOUYGUES CONSTRUCTION</u>	R.
<u>CARREFOUR HYPERMARCHÉ</u>	A.
<u>COCA COLA ENTREPRISE</u>	H.
<u>DELOITTE</u>	B.
<u>EADS FRANCE</u>	A.
<u>EDF</u>	M.
<u>FEDEX</u>	G.
<u>GDF SUEZ</u>	D.
<u>GENERALI</u>	D.
<u>GROUPE ACCOR</u>	C./B.
<u>GROUPE CASINO</u>	R./ D.
<u>IBM FRANCE</u>	P.
<u>L'ORÉAL</u>	O.
<u>LA POSTE</u>	J.
<u>LVMH</u>	S/R.
<u>RATP</u>	L.
<u>SFR</u>	F.
<u>SNCF</u>	B.
<u>SODEXO</u>	I.
<u>TOTAL</u>	L./L.
<u>VINCI</u>	S./C.

43) Corpus 2 : Lien Ecole / Entreprise : marigot d'affichages peu efficaces

Le deuxième corpus a été constitué par des territoires répartis au plan national qui ont pratiquement renvoyé à l'image du marigot. Au sens premier, il s'agit du bras mort d'un fleuve et des effets de stagnation afférents. C'est bien sur l'évaluation d'une dynamique qui se ralentit de plus en plus et, de façon imagée, se perd dans les sables qu'est apparue l'expérimentation à évaluer dans les différents établissements.

Les deux parties principales renvoient aux collèges et aux autorités rectores en s'attachant à éclairer l'action de l'ensemble des partenaires en jeu.

431) Le point de vue des collèges

Cette section a été constituée à partir d'une investigation portant sur cinq établissements en région et en Ile-de-France.

4311) Le Collège Victor Schoelcher à Lyon

Le principal a été nommé dans cet établissement voilà quatre ans. Le collège a environ 400 élèves. L'option DP3 renommée ici STME (Sciences et techniques du monde de l'entreprise) accueille environ une dizaine d'élèves issus de classes de troisième différentes dont l'effectif total est d'environ 75. La DP3 a été renommée dit ce principal *pour ne pas créer de confusion chez les parents d'élèves par rapport aux DP6*²². En DP6 on est vraiment sur une pré orientation en lycée professionnel puisque les DP6 dans l'académie fonctionnent essentiellement en lycée professionnel. Il y a là un choix qui ferme *de facto* l'accès au lycée général. Il souhaitait faire de cette option une option de culture générale. Elle a donc été nommée Sciences et technique du monde de l'entreprise, pour permettre à des élèves qui n'ont pas forcément le désir d'aller en LP l'année suivante. Dans d'autres établissements cela peut devenir un dispositif qui présélectionne l'entrée en LP et on le propose à des élèves en difficulté, l'option est donc ouverte à tout le monde. Ce n'est pas la découverte professionnelle mais la découverte du monde de l'entreprise. On retrouve ce même point de vue que celui énoncé dans un rapport de 2009²³ où il est dit : "cela nécessite au passage que l'on revienne sur la dénomination de « découverte professionnelle », qui prête à confusion et qui laisse penser qu'il s'agit d'une option de préparation à la voie professionnelle".

Les critères d'évaluation des élèves de l'option sont formatifs, il y a une appréciation valorisante mais pas de note. Il y a l'assiduité.

Le principal parle, d'autre part d'un projet « alternance » auquel participent des élèves de 4^{ème}. Il s'agit de la visite d'ateliers de LP accueillis par des enseignants du LP et les élèves réalisent de petits objets. Le but est de permettre aux élèves de 4^{ème} de *mettre*

²² dans cette section, les extraits d'entretien sont en italiques

²³ Billet J-C., Cahuzac R., *Rapport Inspection générale* 2009-054, juin 2009, La « découverte professionnelle 3 heures » État des lieux et proposition, p. 29.

la main à la pâte mais c'est différent de la DP3. Pour lui la DP3 a comme vocation de présenter le monde de l'entreprise. Il insiste sur l'importance d'avoir des élèves issus de différentes troisièmes et qui ne se destinent pas forcément à un bac professionnel ou technologique. Ce qui est une condition de réussite, c'est l'investissement de l'enseignant responsable de l'option et la motivation des élèves à suivre l'option. Ce point de vue est confirmé lors de la séance d'observation en classe le soir où les élèves sont amenés à se présenter et exprimer leur choix d'orientation : tous souhaitent aller en seconde générale.

Pourquoi alors ne pas la généraliser à tous les élèves ? À cette question posée par le chercheur, la réponse est la suivante. L'intérêt de la formule actuelle réside dans le fait que les élèves l'ayant choisie sont motivés. Mais en la rendant obligatoire cette dimension de la motivation serait sans doute en partie perdue selon l'interviewé. Cependant, si l'on considère que l'option DP3 constitue une entrée, pour de jeunes élèves, dans la culture du monde de l'entreprise qui par ailleurs est elle-même un pan de la culture générale de tout citoyen, il semble légitime d'envisager sa généralisation. Cette question est d'ailleurs abordée sous cet angle comme l'exprimaient les rapporteurs :

La seconde question qui se pose est celle de la propagation du dispositif aux autres classes du collège et plus particulièrement au cycle central. Cette question ne faisant pas partie de périmètre de l'étude, il n'a pas été mené d'investigation particulière dans ce sens mais nous en avons souvent discuté avec nos différents interlocuteurs afin de recueillir leurs avis. Sur le fond, rien ne justifierait de réserver à la seule classe de troisième, les initiatives permettant aux jeunes de construire progressivement leur projet personnel en prenant appui sur une réelle connaissance du monde du travail et des entreprises. C'est d'ailleurs l'un des objectifs qui étaient assignés initialement à l'enseignement de la technologie au collège, de la classe de sixième à celle de troisième. Le recentrage des programmes actuels de technologie sur les « sciences et techniques dans une logique de la poursuite de l'opération « la main à la pâte » fait qu'il n'existe plus aujourd'hui d'espace dévolu à ce type d'enseignement, ce qui rend légitime la généralisation d'une éducation au choix à l'ensemble des classes de collège²⁴.

Le choix des familles passe par une information faite par l'enseignant mais il y a surtout des rapports de transmission orale (la population est majoritairement issue d'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc, 50 à 60%), élèves d'Afrique subsaharienne, Mayotte, communauté comorienne, des élèves des Balkans...). D'autre part, le collège dispose d'un lieu d'accueil des parents avec des cours d'initiation au français langue étrangère, des ateliers. Une soixantaine de parents le fréquentent. La transmission de l'information sur cette option se fait là aussi à l'oral.

Concernant la relation collège/entreprise/égalité des chances, il n'y a pas d'intervention de l'inspection académique du Rhône dans le pilotage de l'égalité des chances et la relation avec les entreprises. Elle est pilotée essentiellement par le

²⁴ Billet J-C., Cahuzac R., *Op. cit.* p. 29.

rectorat avec une politique d'impulsion. L'établissement est classé RAR et figure parmi les adhérents du RN3E, ce que ne confirme pas le principal. L'établissement est engagé dans un projet égalité des chances pilote avec SFR et le ministère de l'EN. Le principal travaille essentiellement avec l'association « 100 000 entrepreneurs » association nationale loi 1901 présente dans de nombreuses académies. Ils interviennent dans les classes depuis trois ans au collège. Par le biais de cette association et sous l'impulsion du rectorat, des petits déjeuners sont organisés avec des responsables d'entreprises, des principaux. Ils sont parfois ouverts aux enseignants volontaires.

L'interlocuteur se demande si c'est la conséquence d'une impulsion consécutive au réseau ou si ce projet est complètement indépendant. Ils participent depuis deux ans sur un projet de tutorat d'élèves en lien avec la Banque Populaire ; ce travail de partenariat se fait avec des interventions au sein du collège et des visites sur site des entreprises.

Le RN3E et les autres dispositifs locaux éventuels

Dans le cadre de la réussite éducative, affirme ce principal qui est par ailleurs référent réussite éducative pour l'établissement et le quartier de la Duchère, il n'a jamais entendu parler au niveau communal d'un lien quelconque avec le RN3E. Au niveau du conseil général non plus. Ce dernier intervient essentiellement sur des projets ciblés. Le seul interlocuteur qui impulse des contacts avec les entreprises est le rectorat mais jamais l'interviewé n'a vu mentionné le réseau. Enfin l'interviewé ne confirme pas l'adhésion de son établissement au RN3E bien que celle-ci figure sur ses documents.

Cette conseillère d'orientation psychologue (COP) a travaillé longtemps avec le lycée professionnel du quartier. En fin d'année il y a entre 12 et 16 élèves après le 3^{ème} tour des élèves sans solution (sur environ 75). L'interlocutrice dit savoir que cela existait (RN3E), mais elle n'arrive pas à identifier où elle l'a vu, elle pensait que c'était réservé à la région parisienne, elle pense l'avoir vu sur Eduscol²⁵. Cependant le RN3E n'apparaît pas dans les documents ou contacts avec le rectorat. L'interlocutrice rappelle qu'il y a énormément de sollicitations à cause du statut de RAR. Cette personne dit qu'en RAR devrait mise en place la même option DP3 à partir de la classe de quatrième mais compte tenu des tâches qui submergent les RAR, certaines dispositions sont difficiles à mettre en oeuvre.

Les classes alternance de 4^{ème} offrent la possibilité aux élèves d'assister à des ateliers en LP. Le dispositif de la STME fonctionne plutôt bien mais ce sont des élèves volontaires qui ont déjà une idée d'orientation, la STME facilite leur maturation, mais certains élèves qui en auraient besoin pour s'ouvrir – certains élèves sont dans le déni complet de l'orientation – pour ces jeunes là cette option leur permettrait de construire progressivement leur parcours et se projeter pour construire un projet y compris en lycée professionnel.

La formation en alternance se heurte à la difficulté des élèves à décrocher des contrats d'apprentissage, ils n'ont pas les codes... ils limitent leur recherche à leur quartier. Il y a

²⁵ (Nous confirmons après avoir effectué une recherche sur Eduscol, la présence du RN3E sur ce site avec en exemple l'action menée à Pierrefitte, les projets de jumelage, consultation 16 juin 2011)

40% des ruptures des contrats d'apprentissage. Il n'y a pas tant que cela d'accueil et de suivi, des élèves en apprentissage car ces élèves nécessitent beaucoup d'attention car ils ne disposent pas des codes de l'entreprise.

Pour cette personne, il serait nécessaire d'étendre cette option à l'ensemble des élèves de troisième et le travail qui y est mené, cela permettrait à tous les enfants de prendre la mesure de ce qu'est la formation à la connaissance des entreprises.

Il y a une assez grande prise de conscience par les professeurs d'enseignement général de la nécessité de promouvoir une expérience des élèves au sein du monde du travail.

Ce professeur responsable de l'option STME 3^{ème} (DP3) est dans l'établissement depuis dix ans, il a confectionné sa propre banque de données d'entreprises accueillant des élèves. L'entrevue s'est faite à partir de la présentation d'un diaporama. Ce diaporama est celui qui est utilisé comme outil de présentation aux élèves. Le professeur organise son travail sur la mise en relation des jeunes avec des professionnels. Il évoque le site Japro : les élèves ciblent des demandes les transmettent au prof qui les valide et ensuite le professionnel contacte directement le professeur. Les jeunes peuvent se rendre sur le lieu de travail du professionnel, les conditions de travail, les relations au sein de l'entreprise, les contraintes, les horaires sont les points vers lesquels le travail est organisé. Ce site a contacté les enseignants, depuis, chaque année, le site est mis à jour. Il y a aussi une adhésion à un site qui s'appelle Canalmétier, payant, mais qui permet d'avoir accès à des vidéos avec des témoignages de professionnels, il y a aussi les parcours des professionnels qui sont décrits. Ces professionnels insistent sur les bases scolaires nécessaires, les valeurs. Il y a aussi beaucoup de visites en entreprise : cabinet d'audit avec des avocats (entreprise allemande) la dimension internationale des employés leur a montré l'importance de la connaissance de plusieurs langues, visite d'un centre de formation en alternance (CAP, bacs pro etc.). Il y a une semaine obligatoire de stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} dans l'académie, les élèves de DP3 trouvent plus facilement un stage par rapport aux autres. Le diaporama présente des élèves dans différents secteurs d'activité : librairie, vente, restauration, petite enfance, pharmacie, horticulture, droguerie, magasin de sport, bâtiment, peinture sur soie. Pour certaines visites (BTP) des anciens élèves de l'établissement embauchés dans ces entreprises ont pu exposer leur parcours une fois sortis du collège. Chaque semaine il y a un travail régulier de recherche documentaire mais aussi de mise en forme des données recueillies sur les métiers.

La question de la généralisation de l'option serait envisageable selon ce professeur mais il faudrait pouvoir maintenir des conditions de travail et de relations avec les élèves aussi confortables.

L'interviewé explique son intérêt pour cette forme de travail en projet par sa curiosité à l'encontre du monde du travail et non pas par sa formation initiale de professeur de technologie. Il est engagé dans beaucoup de choses à l'extérieur, dit-il, cela l'attire. Il prend l'exemple d'un artisan chocolatier, il est curieux de la manière de penser et d'agir des professionnels différents. Il y a un planning préparé avec les enfants pour chaque intervention extérieure.

Observation en classe et échanges avec les élèves

Le chercheur a assisté durant deux heures à une séance en classe de l'option STME. 9 élèves de l'option étaient présents : 7 filles, 2 garçons, issus de trois classes de 3^{ième} différentes. La séance était composée à partir de l'intervention de Mme L., chargée de mission au Centre de formation des apprentis de l'industrie (CFAI) et de l'association pour la formation et la promotion de la métallurgie (AFPM).

Après un temps de présentation des élèves et de l'intervenante (parcours professionnel), un Power Point a été présenté aux élèves sur le statut spécifique des élèves salariés en apprentissage, la nature des diplômes : Cap, Bac professionnel, la poursuite d'étude. En parallèle le professeur a distribué un questionnaire permettant de guider l'attention des élèves dans la présentation de l'intervenante. La présentation a été entrecoupée de questions/réponses entre les élèves, l'intervenante et le professeur responsable de l'option. Des documents ont été remis : brochures, stylos. L'intervenante a insisté notamment sur le statut salarié des apprentis, les obligations inhérentes, les modalités de calcul des rémunérations, l'aide dans la recherche d'un employeur.

À la suite de la présentation, un Quizz a été proposé aux élèves de manière à synthétiser les informations transmises et vérifier la compréhension des élèves. Ensuite, un film fut diffusé sur un métier spécifique portant sur la maintenance industrielle, agrémenté de témoignages de professionnels. Nous avons enfin procédé à la présentation du chercheur : enseignant chercheur et consultant.

Il ressort de cette observation de séance d'abord une motivation importante des élèves à interroger l'intervenante principale malgré la longueur de la séance (deux heures). Tous les élèves lors de leur présentation ont émis le souhait d'obtenir une orientation en lycée d'enseignement général à l'issue de leur troisième. Certains ont évoqué les métiers qu'ils désirent faire. On notera parmi ceux-ci sage-femme, puéricultrice. Aucun des jeunes n'a évoqué un métier directement lié avec la présentation réalisée.

Au plan pédagogique on peut confirmer qu'il s'agit ici d'une démarche de projet avec l'intervention d'une professionnelle mise en œuvre au sein de cette option, conforme aux instructions de l'arrêté du 14 février 2005²⁶ portant sur les orientations pédagogiques de l'Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième.

L'observation de cette séance confirme la constitution d'un réseau dense de relations avec le monde de l'entreprise qui participe activement à la qualité de la pédagogie mise en œuvre au sein de cette option. La méconnaissance du RN3E a amené à chercher auprès du rectorat des traces de l'intervention de cette structure. C'est la raison pour laquelle en parallèle le chercheur a interviewé à plusieurs reprises des chargés de mission.

Ainsi, le chercheur a procédé à plusieurs interviews de la chargée de mission Égalité des chances, rectorat de Lyon. Le premier entretien du 11 mars 2011 s'est conclu par une méconnaissance du RN3E, cependant, nous avons demandé à cette personne de

²⁶ cf., le Journal Officiel du 25 février 2005

prospector afin de savoir si d'autres personnes du rectorat n'auraient pas entendu parler de cette structure et de son action. La seconde interview du 28 mars 2011 a abouti, aux mêmes constats. Ainsi, il nous semblait qu'il n'y avait aucune trace du RN3E au rectorat de Lyon. De retour à Paris, en procédant aux entretiens avec les responsables du RN3E, nous avons délibérément orienté l'entretien vers les liens avec le rectorat de Lyon.

En effet nous disposions du nom du collège de la Duchère comme signataire d'une convention avec le RN3E, acte infirmé à la fois par la chargée de mission, l'administration et les enseignants du collège, ce qui était susceptible de nous faire penser à une information erronée. Au cours des entretiens des deux responsables du RN3E, ceux-ci ont, d'une certaine manière déplacé le propos en se référant à une convention qui *venait d'être signée* (nous mettons en italique car il s'agit de l'expression employée par les interviewés). À partir de cette occurrence, nous avons voulu de nouveau vérifier le propos ce qui nous a amené à interviewer une troisième fois la chargée de mission Égalité des chances, rectorat de Lyon : celle-ci a confirmé ne pas être au courant de cette convention. Cependant elle nous orienté vers un autre chargé de mission École - Entreprise.

Celui-ci nous a affirmé avoir connaissance de l'existence du RN 3E. Cependant d'après lui, la convention avec le rectorat de Lyon est en cours d'élaboration et non pas signée comme nous l'a dit le RN3E. Celle-ci porterait sur quatre à cinq établissements de Zup pour lesquels les élèves subiraient des formes de discrimination lors de la recherche de stages. Le rectorat a mené une enquête auprès des élèves confirmant cette discrimination.

Quelques éléments d'analyse

1. L'investigation menée à Lyon confirme que contrairement aux affirmations des responsables du RN3E de mettre en relation les collèges et les entreprises, celle-ci n'est pas avérée en l'occurrence et rejoint les constats effectués l'année précédente.

2. La stratégie est orientée vers un conventionnement RN3E/Rectorat, mais celle-ci à Lyon est en cours. Compte tenu du propos des responsables du RN3E qui la présentent comme effective, nous sommes en droit de penser qu'il s'agit là d'une réorientation récente qui est un effet de la recherche.

3. L'investigation lyonnaise montre qu'il existe sur le terrain une dynamique pédagogique efficiente où le réseau d'entreprises est constitué directement par le professeur responsable de la DP3 notamment par l'adhésion à deux sites spécifiques : Japro et Canalmétier.

4312) Le Collège Jean Moulin à Aubervilliers

Nous avons procédé ici à deux entretiens, l'un de la principale, l'autre de la directrice adjointe de Segpa²⁷. Il ne nous fut pas possible de voir les élèves en classe, nous en

²⁷ segpa est l'acronyme de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

avons interviewé cependant quelques-uns à la sortie du collège. L'interview de la directrice de Segpa nous a semblé opportune car souvent ces personnels sont très sensibilisés aux relations avec les entreprises. Pour les besoins de la présentation et compte tenu du dédoublement des questions posées nous avons les réponses des interviewées dans le même compte rendu.

La principale de cet établissement nous informe que ce collège est en RAR. Celle-ci dirige l'établissement depuis six ans. D'entrée elle précise qu'elle ne connaît absolument pas le RN3E bien que le collège Jean Moulin figure parmi ses adhérents. Elle confirme qu'il n'y ni jumelage ni convention entre l'établissement et le RN3E.

Nous présentons la plaquette de présentation du RN3E qui ne lui dit absolument rien. La présentation d'un second document (document qui nous a été remis par le responsable du RN3E) présentant les actions réalisées en 2010 (le point information jeunesse d'Aubervilliers *avec douze jeunes placés en stage*), leur est inconnu. Dans un second temps à la lecture de la plaquette sur laquelle figurent les entreprises partenaires du RN3E²⁸, cette principale affirme ne pas travailler avec ces entreprises dans le cadre de la DP3.

Présentant les mêmes documents à la directrice adjointe de Segpa, nous obtenons les mêmes réponses. Cette personne souligne ne pas travailler avec ces entreprises, y compris pour l'ensemble des élèves de la Segpa ayant un stage en entreprise à faire.

À la lecture de la plaquette de présentation du RN3E, parmi les grandes entreprises membres du CA du RN3E, seule la RATP accueille des jeunes de la Segpa en stages. Toutes deux émettent cependant l'hypothèse que le RN3E intervient peut être dans le cadre du Rallye inter-entreprise piloté par Plaine-Commune, la communauté de communes à laquelle appartiennent Aubervilliers et Saint-Denis mais sans certitude²⁹.

Toutes deux confirment, d'autre part, ne pas bénéficier d'aucune manière que ce soit de la taxe d'apprentissage via le RN3E. La directrice de la Segpa explique que lors de son arrivée voilà un an les produits de la taxe d'apprentissage étaient de 270 euros et qu'ils sont aujourd'hui d'environ 1000 euros grâce à ses démarches personnelles. Ce sont celles-ci qui ont permis que des élèves de Segpa soient pris en stage. Les entreprises concernées sont des entreprises de proximité.

La classe DP3 de l'établissement semble être gérée par un professeur de technologie. Les élèves sont issus de deux classes de quatrième. *Il s'agit d'élèves qui savent ou dont les professeurs savent qu'ils iront vers des études courtes*, dit la principale. Elle évoque la difficulté de faire vivre cette option avec un professeur qui s'investisse suffisamment car les professeurs ne *sont pas formés à faire cela*. Au niveau du collège il y a un listing d'entreprises susceptibles d'accueillir les élèves. Au niveau du rectorat, la principale suppose qu'il y a une personne en charge de l'Égalité des chances sans trop savoir qui est l'interlocuteur.

Nous avons procédé à quelques interviews de collégiens. Ceux-ci nous ont été présentés par la directrice adjointe de Segpa lors de la sortie de classe. Les cinq élèves

²⁸ cf., la page 4 de la plaquette de la plaquette, conseil d'administration

²⁹ Le chercheur a contacté une responsable de ce rallye interentreprises qui n'a pas donné suite à notre demande de RVS

de troisième ayant participé à cet échange nous ont tous dit que la DP3 était une classe pour ceux qui ne voulaient pas faire d'étude. Alors que l'on perçoit aisément leur désir *de continuer leurs études*, ils assimilent d'une certaine manière la DP3 aux classes de Segpa pour eux *c'est pareil, c'est fait pour apprendre un métier, mais y pas de boulot... autant aller à l'école...* Quand aux entreprises présentées par nos soins, elles n'offrent selon eux *que des CDD pour un salaire de misère...*

Quelques éléments d'analyse

1. On remarquera ici que la DP3 fonctionne comme une présélection des élèves en direction d'études courtes – il faut comprendre lycée professionnel – ce qui est contraire à la circulaire de référence. Il s'agit d'une pré orientation à l'issue de la classe de 4^{ième}³⁰. Au fond, cette DP3 semble fonctionner comme une DP6. Les interviews des élèves confirment cette représentation.

2. Le contenu pédagogique décrit par la principale reste assez flou. D'après elle c'est le professeur avec son réseau qui gère cette option. Il ressort néanmoins que 50% des élèves de cet établissement en 2010, à l'issue de la troisième, étaient orientés en lycée professionnel et donc la DP3 apparaît particulièrement importante dans ce contexte. En même temps cette responsable demeure incapable de citer des actions spécifiques, originales et on perçoit que cette option est cause de souci dans la gestion quotidienne.

3. Après cette interview il ne semble pas y avoir de réseau associatif de référence mettant en présence les chefs d'établissement et les responsables d'entreprises, même si par ailleurs les deux interlocutrices semblent dire que la mairie d'Aubervilliers dispose d'un réseau d'entreprises.

4. Les interviewées soulignent l'importance qu'il y aurait à avoir une structure de type RN3E qui assure la mise en relation directe collège/Segpa/entreprise. Mais en même temps, elles font le constat qu'il y a des financements d'entreprises via les conseils généraux ou la commune qui participent à des actions pédagogiques sans pour autant qu'elles soient au courant de leur mécénat.

Lors d'une précédente entrevue, nous avons rencontré la principale ainsi que la directrice de la Segpa. La nouvelle liste d'établissements jumelés avec des entreprises nous a donc amené à retourner afin de vérifier la pertinence de cette information et les actions effectives mises en œuvre. Nous avons augmenté le nombre de personnes interviewées car la principale a été remplacée par un nouveau principal.

³⁰ MEN, *Orientations pédagogiques Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle* (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième, arrêté 14-2-2005, JO du 25-2-2005.

L'entretien avec la directrice de la Segpa nous a, de nouveau, confirmé qu'il n'y avait aucune participation entre l'entreprise de référence Air France (correspondant M. L.) et la Segpa dans le cadre d'un jumelage.

Deux autres entretiens, les 9 et 13 janvier 2012, avec la principale adjointe de l'établissement ont été menés. En effet, celle-ci exerçant depuis plus de cinq années, était susceptible de connaître l'histoire des collaborations avec les entreprises. Au regard de la présentation faite du travail de recherche, le Réseau, à proprement parler ne lui dit rien. Par contre, l'évocation de l'entreprise Air France l'amène à préciser qu'il y aurait eu un contact sous la forme d'une visite d'un représentant de cette entreprise en vue de présenter les métiers de l'aéroportuaire susceptibles d'intéresser les élèves. Celle-ci aurait pu se dérouler dans le cadre de l'information des élèves de 3^e sans pour autant être réservée aux seuls DP3.

À notre demande, cette responsable a procédé à une vérification auprès de la principale et de ses collègues ce qui explique un second rendez-vous le 13 janvier 2012. Lors de cet entretien, elle confirme qu'il n'existe aucun jumelage avec Air France sinon 3 ou 4 stages d'élèves, l'année dernière. Elle confirme d'autre part l'inexistence d'une convention de jumelage.

Les affirmations des personnes interviewées à une année scolaire d'écart (principale de l'année précédente, directrice de la Segpa, principale adjointe) au sein de cet établissement sont cohérentes entre elles. Il y a eu quelques stages d'élèves de 3^{ème} DP3 sur un site d'Air France mais aucun jumelage spécifique avec cette entreprise. Ceci est corroboré par l'interview suivante menée auprès de la personne présentée comme le correspondant de l'entreprise Air France.

Afin de compléter notre information, nous avons souhaité contacter la CPE en charge des élèves de troisième. Cette personne exerce dans cet établissement depuis quatre ans et ne connaît pas le RN3E. Elle explique que chaque année au mois de novembre Airemploi envoie un représentant qui présente les métiers de l'aéronautique à l'ensemble des élèves de troisième y compris donc les DP3. Ce type de conférence a lieu depuis deux ans et satisfait les enseignants. Il n'y a pas d'autres collaborations ni jumelage avec l'entreprise Air France. À l'évocation du nom de monsieur L. , correspondant Airemploi présenté dans le listing du RN3E comme le correspondant Air France, elle dit ne pas le connaître. Elle explique que l'option DP3 travaille avec le Rallye Interentreprises, avec l'association 100 000 Entrepreneurs. D'autre part, elle explique qu'à Aubervilliers il y a un tissu économique assez dense et les professeurs prennent contact directement avec les entreprises, *sans passer par des intermédiaires*. Concernant le Club des partenaires elle explique qu'elle le connaît et que son établissement y a recours ponctuellement, en cas de besoin particulier mais que globalement *ils se débrouillent seuls*.

Le chercheur a eu un entretien avec monsieur L., présenté comme correspondant Air France dans la liste « jumelage », travaille au sein d'un organisme appelé Air emploi³¹. Ce centre d'information permanent basé à Roissy reçoit tous les publics. Il a une vocation nationale. Il effectue des conférences intitulées « Terre/ciel » à destination des prescripteurs enseignants, orienteurs mais aussi des publics. Cet organisme a une douzaine d'années. L'opération Open est spécifique à Air France. Elle a déjà été menée voici 2 ans, pour cette année Air France souhaite des jeunes plus *motivés*. Cette action, pour l'année scolaire 2011/12 accueille des collégiens du 12 au 16 mars 2012. Il s'agit de montrer la diversité des métiers de l'aéronautique. La procédure de mise en œuvre de ces stages destinés à 12 puis 14 collégiens a été la suivante.

Le RN3E a donné des adresses d'établissements à Air emploi qui a sélectionné des collèges dans lesquels ont été présentées des conférences. À la suite de ces conférences, les jeunes les plus motivés ont candidaté pour ces stages Open. Sur 40 candidats, 9 stages ont été offerts auxquels s'ajoutent 3 places destinées à des collégiens en situation de handicap.

Le pilotage de cette action est mené par le service Diversité d'Air France. Cependant, monsieur L. semble dire qu'il dispose de son réseau d'établissements et, compte tenu de la vocation d'Air emploi, il ne représente pas, en tant que tel, une entreprise et par conséquent un jumelage n'a aucun sens.

À l'annonce des deux établissements susceptibles d'être jumelés, il explique que concernant le collège Jean Jaurès de Villepinte, le principal n'était pas intéressé par l'opération Open. Ainsi, les deux établissements, le collège Jean Moulin d'Aubervilliers comme le collège Jean Jaurès de Villepinte ne semblent avoir ni un travail effectif avec le RN3E, ni *a fortiori* de jumelage.

Le chercheur a rencontré la chargée d'étude d'Air France. Celle-ci a expliqué l'historique et le déroulement de l'opération Open. La première opération Open a eu lieu en 2010. Elle a concerné 18 collégiens issus des établissements suivants : 10 jeunes du collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel, 5 jeunes du collège Jaurès de Villepinte et trois élèves proposés par l'association Arpège (élèves en situation de handicap). Le bilan de cette première édition était assez décevant, constatant néanmoins des phénomènes de groupe, une motivation inégale des élèves. Durant l'année 2011 l'équipe du Pôle diversité d'Air France a été modifiée et au regard du bilan de la précédente édition, le stage Open pour l'année 2012 a été renouvelé dans les conditions suivantes :

31

AIREMPLI Espace Orientation est un lieu d'accueil pour toute personne souhaitant s'informer et/ou s'orienter vers les métiers du Transport Aérien et de l'Industrie Aéronautique et Spatiale : **Collégiens, Lycéens, Étudiants, Parents d'élèves, Salariés, Demandeurs d'emploi. Personnes en reconversion professionnelle.** Les conseillers font un travail d'aide à la construction du projet professionnel et un travail d'évaluation en rapport avec le métier envisagé. Ils aiguillent les personnes notamment vers les organismes de formations ou vers les POLE EMPLOI spécialisées, entreprises, sites Internet « Emploi » pour des emplois identifiés.

1. Une série de conférences « Terre/ciel » menées par Aireemploi (M. L., cf., interview *supra*), dans plusieurs établissements : J-J. Rousseau à Creil, Mozart à Paris, Brassens à Saint-Maur, Jaurès à St Ouen, J. Moulin à Aubervilliers, Mandela à Blanc-Mesnil, De Geyter à Saint-Denis, Lurçat à Sarcelles, Didier Daurat au Bourget. 185 jeunes de DP3 ont suivi ces conférences.

2. Ensuite, il a été demandé aux élèves intéressés par un stage chez Air France de réaliser une lettre de motivation.

3. Une sélection a été réalisée par un jury à partir de 40 lettres de motivation envoyées et sur la base d'un jeune par établissement envoyé en stage. 14 jeunes ont été retenus dans les établissements suivants : 2 jeunes dans le collège Jean Jaurès de Saint-Ouen, 2 jeunes dans le collège De Geyter à Saint-Denis, puis ensuite un par établissement sauf pour Jean Moulin d'Aubervilliers pour lequel il n'y a pas eu de candidature (ce qui est confirmé par les différentes interviews menées au sein de cet établissement). Celui-ci a été remplacé par un jeune stagiaire issu du collège Doineau de Clichy-sous-Bois.

L'opération Open devrait se dérouler en mars 2012 avec le contenu suivant :

J1 :

Présentation du transport aérien puis journée dans le service de recrutement d'Air France, présentation des tests, de la sélection des candidats à un emploi, participation à des ateliers d'écriture de CV, simulations d'entretiens d'embauche et enfin débriefing.

J2

Circuit découverte au sein d'un aéroport salons, visite à proximité d'un avion A380.

Visite au sein des services de sécurité, de gendarmerie de l'aéroport.

J3

Visite consacrée à la maintenance, visite des hangars...

J4

Visite de la tour de contrôle, de l'agence de communication d'Air France, différents sites de l'univers du personnel navigant.

J5

Journée dédiée au développement durable, à la diversité et au handicap.

Visite de centre de formation et bilan.

L'opération Open de 2012 devait être filmée par un caméraman du RN3E.

La chargée d'étude interviewée nous a confirmé la collaboration effective menée avec le RN3E. Cette collaboration a porté notamment sur la mise en lien entre le service diversité d'Air France et les établissements scolaires ainsi que le suivi et une participation effective à l'opération Open 2012. Selon elle, les responsables du RN3E et la direction centrale du Pôle diversité d'Air France souhaitent encourager des jumelages entre les établissements et les directions locales d'Air France, mais ceci dépend, dit-elle de ces dernières. Nous avons enfin demandé s'il existait une convention entre le RN3E et Air France. Notre interlocutrice, après vérification confirme qu'Air France est adhérent du Réseau sans qu'il y ait pour autant de convention de jumelage spécifique.

4313) Le Collège Varèse à Paris 19^{ème}

Cet établissement se trouve à proximité de la Cité de la musique. La principale, au cours d'un entretien, explique qu'une action importante est menée précisément avec des artistes en résidence, une association de musiciens qui ont mis à disposition du collège des instruments de musique ce qui a permis de faire une classe orchestre. D'entrée, la principale explique que la qualité que la DP3 est liée à celle de l'enseignant qui la prend en charge. Le chercheur sera amené à rencontrer cette enseignante. Toutes deux affirmeront ne pas connaître le RN3E lors de la présentation de la plaquette de cette association. Cependant après un temps de réflexion, la principale dit être l'objet de nombreuses sollicitations. Elle recherche dans ses dossiers les différents engagements liés à l'Égalité des chances. Ainsi l'établissement est signataire d'une convention avec une association nommée "Entreprendre pour apprendre - Ile-de-France". Cette association a son siège à Puteaux. La convention a pour objet la création et l'animation d'une mini entreprise. Elle concerne les classes de 3^{ème}. La charte prévoit la participation à un concours final, la mise à disposition d'un conseiller technique. Le coût global pour l'établissement est de 300€ (tarif année 2009/2010). Cette signature s'inscrit dans le cadre du plan d'action Lutte contre les discriminations à l'emploi de la mairie du 19^{ème}. Le chercheur s'est procuré un exemplaire de la convention signée par ce collège.

L'analyse documentaire de la convention collège Varèse/association Entreprendre pour Apprendre prévoit les formes du travail pédagogique suivantes : la mise en situation ainsi que l'usage de manuels (du conseiller et du mini entrepreneur sous forme de CD) ainsi qu'un livre de séquences pédagogiques. En outre elle liste le nombre de places de stage offertes en entreprises : 12. Les services et structures d'accueil pour le stage de découverte des élèves sont les suivants : La poste, BNP Paribas, Universciences (Cité des sciences et de l'industrie). Ces entreprises s'engagent donc à l'accueil de collégiens. Enfin, de nombreux logos figurent sur ce document contractuel : Maire du 19^{ème}, APSV association de prévention du site de La Villette, Ile de France, Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris, Acsè (agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances), Copec (Préfecture de Paris). Le logo du RN3E n'y figure pas.

La principale de cet établissement rappelle que tous les élèves de 3^{ème} peuvent faire un stage de sensibilisation en entreprise. La lecture de cette convention montre là encore que l'initiative vient de l'établissement via les structures communales avec le soutien néanmoins du rectorat.

Les différents échanges que le chercheur a eus avec les collégiens ont eu lieu durant un interclasse en présence de la principale. Certains ont en effet fait part de leur expérience de stage au sein de la cité de Musique de La Villette. À la différence du

précédent établissement, les élèves perçoivent cela comme une expérience mais non comme une présélection scolaire. Ils l'assimilent d'ailleurs à une spécificité de leur collège comme la classe orchestre à laquelle ils se réfèrent.

Là encore, nous avons voulu contacter une chargée de mission au rectorat de Paris. Nous l'avons fait d'ailleurs sur les conseils de la principale du collège Varèse. L'échange que nous avons eu avec cette chargée de mission Égalité des chances du rectorat de Paris, nous a permis d'accéder à un début d'explication concernant la place du RN3E dans cette myriade d'initiatives et d'associations diverses qui œuvrent en direction du rapprochement écoles/entreprises.

L'académie de Paris dispose de sa propre structure : Le club des partenaires.

Celui-ci a été créé en 2002 à l'initiative du rectorat de Paris. Il est devenu inter académique en 2007. Il vise à contribuer à une meilleure connaissance du monde de l'entreprise et de ses métiers, donner du sens à l'orientation, permettre aux élèves de construire leur parcours professionnel et promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons. Il dispose de 55 partenaires, 256 actions. Il concerne les élèves de la 5^{ème} à la terminale et couvre les académies de Paris, Créteil, Versailles. Le club des partenaires dispose d'un site et constitue une référence comme nous avons pu le constater à la consultation de circulaires émanant de l'académie de Paris organisant à ce titre des visites d'entreprises. Une publication annuelle est envoyée aux établissements scolaires.

D'après cette interlocutrice - ce qui sera confirmé lors d'un entretien avec la chargée de mission du rectorat de Créteil - le Réseau National des entreprises pour l'égalité des chances dans l'Éducation nationale appartient au Club des partenaires.

Effectivement, la consultation du site du Club des partenaires confirme l'inclusion du RN3E dans le club des partenaires.

Quelques éléments d'analyse

1. Cet établissement est en convention avec l'association Entreprendre pour apprendre. La convention étudiée correspond d'une certaine manière à ce que l'on supposait attendre d'une convention entre le RN3E et un collège. Sans doute les chercheurs ont-ils été induits en erreur par le discours des responsables du RN3E pour qui la difficulté repose sur une méconnaissance réciproque. Cependant leur action ne se retrouve pas et les conventions avec les établissements, jusqu'alors sont inexistantes : indéniablement la dimension « terrain » est peu visible et il s'agit d'une contradiction forte du discours des responsables du RN3E.

2. Cela ne signifie pas que leur action soit inexistante. Elle se situe peut être à un autre niveau qui semble difficile à définir. L'investigation à partir du collège Varèse nous donne cependant une piste : l'action du RN3E est diluée dans un ensemble supérieur qui est celui du Club des partenaires.

3. La visite du site du Club des partenaires montre qu'il s'agit d'une grande structure regroupant des organismes forts différents. La question immédiate est de savoir si le Club des partenaires procède lui-même à l'évaluation de ses partenaires. C'est une structure inter académique qui offre l'accès aux établissements scolaires de la région Ile de France. Qu'en est-il de l'évaluation du partenariat du RN3E dans le cadre du club des partenaires. Cette piste de recherche sera poursuivie dans la suite du rapport par l'analyse de documents d'évaluation que nous nous sommes procurés.

4314) Collège Jean-Zay à Bondy

L'interview s'est déroulée auprès de la principale du collège Jean Zay de Bondy. Celle-ci est en poste depuis 2010. Suite à un premier contact téléphonique elle a pris des renseignements auprès de sa collègue directrice adjointe de la Segpa annexée à son établissement qui est en poste depuis plus longtemps qu'elle. L'établissement et principalement la Segpa ont travaillé avec l'association 100 000 entrepreneurs durant deux ans. Elle explique qu'entre 2008 et 2009 les prestations – des conférences précise-t-elle – ont été de qualités variées. Durant l'année scolaire 2010/2011 cette association a été sollicitée sans succès.

La principale confirme qu'aucune convention n'est signée entre le RN3E et son établissement. Elle confond d'ailleurs le RN3E et 100 000 entrepreneurs.

L'établissement dispose d'une option DP3 dont les élèves sont issus de deux sections. Deux professeurs gèrent cette option : un professeur de technologie ainsi qu'un professeur des écoles spécialisé de la Segpa ayant une expérience dans le domaine de l'entreprise. Afin de vérifier si la principale ne connaît pas « indirectement » le RN3E, nous citons les noms de deux responsables, sans succès. Nous interrogeons ensuite l'interviewée sur les activités menées dans le cadre de la DP3 du collège. En se référant à un descriptif annuel des sorties dans ce cadre, la principale cite successivement la participation à des salons s'étant déroulés dans la région. Le salon organisé en septembre par le RN3E à La Villette n'y figure pas³².

D'après cette responsable, les enseignants responsables de cette option ont un réseau à partir duquel s'organisent les sorties. Elle cite successivement une boulangerie du quartier, une entreprise Adama de Tremblay-en-France. Il semble donc que ce sont des contacts directs avec des entreprises locales qui constituent le réseau de base des enseignants sur lequel ils organisent des visites de sensibilisation aux métiers de l'entreprise.

Afin de vérifier, là encore, en comparaison avec le fichier des sorties de l'année 2010/2011, nous énumérons une liste d'entreprises qui figurent comme faisant partie du conseil d'administration du RN3E : Adecco, Air France, Bouygues, Carrefour, Casino etc. afin de savoir si une rencontre avec les élèves a eu lieu au sein de ces entreprises. Le résultat est négatif. La principale fait état d'une sortie de 2010 à Roissy Charles de

³² Le chercheur apprendra par la suite que ce salon qui avait été présenté comme une manifestation importante du RN3E a été annulé.

Gaulle à l'initiative des enseignants, tout comme les visites régulières du salon de l'aéronautique. Enfin, elle précise qu'elle connaît le club des partenaires sans pour autant identifier le RN3E.

Il apparaît qu'une des difficultés réside dans la rotation des personnels de direction. Cependant dans cet établissement aucune trace d'une quelconque collaboration ne figure. D'autre part la directrice adjointe chargée de la Segpa, pourtant plus susceptible de connaître les collaborations précédentes qui revêtent un intérêt particulier pour ses élèves, méconnaît elle aussi le RN3E.

Quelques éléments d'analyse

Nous avons procédé à une seconde interview de la principale. Après la première interview du 13 décembre 2011 nous sommes revenus la voir le 4 janvier 2012 car entre temps nous avons procédé à une nouvelle répartition des établissements entre chercheurs à partir d'une nouvelle initiative du Réseau : les jumelages collèges/entreprises.

Dans la liste des établissements jumelés figurait le collège Jean Zay de Bondy. Lors de la seconde interview, la principale nous a informé de l'inexistence d'un quelconque jumelage avec l'entreprise L'Oréal, ni effectif ni en cours. Le nom de la principale figurant dans la liste des jumelages du RN3E, madame B., différent de notre interlocutrice, nous a amené à interroger cette dernière afin de savoir qui était cette personne.

Il s'avère que madame B. n'est pas principale du collège comme il est mentionné sur la liste des jumelages mais professeur des écoles de Segpa. Il semble donc, c'est l'hypothèse émise par la principale, que cette enseignante a pu avoir un contact avec le RN3E sans pour autant que cela se traduise par une quelconque formalisation. En conséquence, contrairement à la liste des jumelages, le collège Jean Zay de Bondy n'est pas concerné.

Dans le collège Jean Jaurès de Villepinte, le chercheur a eu un entretien avec Monsieur L., principal de cet établissement est arrivé cette année. Lors de notre échange, il mentionne qu'il a bien eu un contact avec Mr L. (Aireemploi, cf., *supra*). Ce dernier a effectué une conférence (sans doute dans le cadre des conférences Terre/ciel). La proposition de participation à l'opération Open a bien été transmise par Aireemploi, cependant, le professeur responsable n'a pas donné suite car une autre opération intitulée « Ouvrir les possibles » dispose d'un volet sur les métiers de l'aérien et cette opération apparaissait comme redondante avec Open. D'autant que celle-ci a déjà eu lieu (« Ouvrir les possibles ») l'année précédente. Le projet « Ouvrir les possibles » est constitué de visites : plateforme de Roissy, visite du musée du Bourget, visite de la cité des sciences de La Villette, de conférences. Il s'adresse à des élèves de 3^{ème} mais pas des DP3. Quant au Réseau, il est inconnu de ce principal, la citation du nom des responsables ne lui évoque rien. Il n'y a pas selon lui une quelconque convention. Concernant un jumelage, il en est moins sûr, il se propose d'interroger le professeur en

charge de ces questions. Lors d'un seconde entretien, il confirmera l'inexistence d'un jumelage.

4315) Les collèges René Cassin (Chanteloup) et Jean Lurçat (Achères)

Entretien avec M. D., principal du collège René Cassin à Chanteloup les vignes. Celui-ci confirme les propos de Monsieur É. directeur du magasin Casino d'Andrésy. Il est en poste depuis plusieurs années. Il refait l'historique d'une convention qui devait être signée voilà un an et demi, dit-il. Cette signature ne s'est pas faite car aucune collaboration n'a été mise en œuvre avec l'entreprise Casino. Celle-ci accueille des élèves de 3^{ème} pour des stages mais cela se fait hors convention. La convention était prête à être signée, la cérémonie de signature était envisagée mais tout cela a été annulé, faute de mise en œuvre réelle de l'action. Cette convention prévoyait des forums de présentation, des interventions dans l'établissement de la part de Casino... rien n'a eu lieu. Concernant le RN3E, d'après ce principal, c'est lui qui avait initialement pris contact. Il tient à dire que, néanmoins, un représentant du RN3E téléphone tous les mois pour savoir ce qu'il en est. Enfin il précise que le Rectorat voit de manière favorable la collaboration avec le RN3E, lui-même travaille, de manière ponctuelle, avec des organismes qui sont dans le catalogue du Club des Partenaires. Pour cet établissement aucun jumelage, aucune convention n'est répertoriée.

Le principal adjoint du collège Jean Lurçat d'Achères nous informe qu'une charte a été signée l'année dernière en mars/avril 2011 avec l'entreprise Casino de Poissy. L'établissement a participé au forum des métiers. C'est la seule action qui a été menée dans le cadre de cette charte. D'après ce principal adjoint il y a eu le départ de madame M., la correspondante Casino et depuis rien d'autre n'a eu lieu. Concernant les stages de élèves de DP3, celui-ci explique que les familles trouvent elles-mêmes des lieux de stage et que par conséquent, ils n'ont pas besoin de Casino. Cette année aucun élève n'a fait de stage dans cette entreprise. Concernant les relations avec le RN3E, il semble que A. Hascoët et un professeur de l'établissement se soient contactés. La suite de l'entretien permet de comprendre que cet interviewé ne connaît pas le Club des partenaires et n'est pas au courant d'une éventuelle convention entre le Rectorat et le RN3E. Cet établissement présenté comme étant en jumelage ne semble plus mener d'action avec l'entreprise de référence.

Mme M., responsable dans l'entreprise Casino de Poissy, fait référence à la convention qui existe entre le collège Jean Lurçat et son établissement, en ce sens son propos corrobore celui du principal adjoint. Cependant elle atteste que depuis son arrivée, en août 2011, il y a eu 3 élèves de cet établissement en stage de découverte de 3^{ème}, ce qui diffère de ce qu'affirmait le principal adjoint expliquant qu'il n'y avait plus de contact. Par contre cette responsable explique qu'elle travaille de manière prioritaire avec le lycée Bollant à proximité de son établissement.

Monsieur E. est directeur du magasin Casino d'Andrésy. Celui-ci figure comme correspondant du Collège René Cassin de Chanteloup-les-Vignes. Ses coordonnées ont été transmises dans la vague des établissements en jumelage en décembre 2011. Ce responsable de magasin explique qu'il est en poste depuis 3 mois. Pour lui, rien n'a été fait depuis qu'il est directeur de ce magasin avec ce collège. Peut-être précise-t-il que des stages ont été organisés pour des élèves mais ceci reste à vérifier. Il explique que Casino travaille plus spécifiquement avec des écoles de commerce ou des lycées, assez peu avec des collèges. Selon lui la procédure de mise en relation se fait au niveau du DRH régional, ici en l'occurrence, à Asnières. Ce DRH centralise les demandes et les attribue. Cependant il n'y a aucun jumelage ou aucune convention entre son établissement, le RN3E et le collège Cassin.

Jumelages : comparaison informations transmises/informations recueillies

EPLE/entreprises	Informations transmises	Confirmation/infirmation	Actions réalisées	Informations complémentaires
JUMELAGE 1	JUMELAGE 1	JUMELAGE 1	JUMELAGE 1	JUMELAGE 1
Collège Jean Lurçat Achères	Jumelage	Charte signée en 2011	Participation à un forum des métiers 3 élèves DP3 en stage à Casino depuis août 2011	Pas d'action en cours selon le principal
Casino de Poissy	Jumelage			
JUMELAGE 2	JUMELAGE 2	JUMELAGE 2	JUMELAGE 2	JUMELAGE 2
Collège Jean Zay Bondy	Jumelage en cours avec L'Oréal	Pas de jumelage en cours	Actions avec 100 000 entrepreneurs durant deux ans	Erreur sur la personne de Mme B. présentée comme principale alors qu'il s'agit d'un professeur des écoles de la Segpa
L'Oréal	Aucune coordonnée			
JUMELAGE 3	JUMELAGE 3	JUMELAGE 3	JUMELAGE 3	JUMELAGE 3
Collège Cassin Chanteloup les Vignes	Jumelage	Pas de jumelage, une convention devait être signée voici un an ½ mais elle ne l'a pas été faute d'action collaborative		Concernant le RN3E, d'après le principal, c'est lui qui avait initialement pris contact. Il tient à dire que, néanmoins, un représentant du RN3E téléphone tous les mois pour savoir ce qu'il en est.
Casino d'Andrésey	Jumelage			
JUMELAGE 4	JUMELAGE 4	JUMELAGE 4	JUMELAGE 4	JUMELAGE 4
Collège Jean Moulin Aubervilliers	Jumelage	Aucun jumelage avec Air France	Quelques stages d'élève (3 ou 4), l'année dernière (2010/11)	
Air France	Jumelage		Le RN3E a donné des adresses d'établissements à Air emploi (Mr L.). Air emploi a sélectionné des collèves dans lesquels ont été faits des conférences. À la suite de ces conférences, les jeunes les plus motivés ont candidaté pour ces stages Open. Sur 40 candidats 9 ont été offertes auxquelles s'ajoutent 3 places destinées à des collégiens en situation de handicap. Ceci n'a pas concerné ce collège.	Mr L. présenté comme correspondant Air France est employé par AIREMPLI. Madame P. Chargée d'études et de projets Diversité d'Air France

EPL/entreprises	Informations transmises	Confirmation/infirmation	Actions réalisées	Informations complémentaires
JUMELAGE 5	JUMELAGE 5	JUMELAGE 5	JUMELAGE 5	JUMELAGE 5
Collège Jean Jaurès de Villepinte	Jumelage	Pas de jumelage		
Air France	Jumelage idem précédent			

Quelques éléments d'analyse

Le tableau précédent synthétise le résultat de nos différentes interviews. Il montre que sur cinq jumelages annoncés par le Réseau, quatre n'ont pas eu lieu au moment de l'enquête.

On notera d'autre part les erreurs de référence : le nom d'une personne présentée comme principale du collège Jean Zay de Bondy correspondante du RN3E, n'est en fait qu'un professeur des écoles qui sans doute a eu un contact ponctuel avec l'un des responsables, ou monsieur L. présenté comme représentant d'Air France est en fait employé à Air emploi, ou encore des noms de directeurs d'entreprise qui ne sont plus en poste.

L'opération Open, présentée comme une action importante du RN3E, est en fait à l'initiative d'Air France et s'inscrit dans une politique plus générale de recrutement à long terme dont la procédure est sélective et ne constitue pas une action à proprement parler en direction d'une classe de DP3, d'un collège particulier. Le RN3E y a certes participé ponctuellement.

Notre investigation confirme que le réseau est inconnu des responsables des établissements scolaires mais aussi de certaines entreprises.

Nos investigations permettent de dire que :

- Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation Nationale, participe partiellement à des actions dont il n'est pas l'initiateur.
- Son ancrage sur le terrain n'est pas visible.
- Son action est délégataire.

En conclusion, il est donc difficile d'identifier les contours d'une action concrète du RN3E.

432) Du côté des autorités académiques et rectORALES

4321) Le Club des partenaires

Il a été dit au tout début que la question de l'échelle de l'action du RN3E avait été à l'origine de la réorientation de la recherche. Nous avons évoqué la démarche de jumelage analysée plus haut, mais il existe aussi l'inscription du RN3E au sein du Club des partenaires d'une part et celle consistant à conventionner avec les rectorats d'autre part.

Madame G., est au moment de l'entretien, chef d'établissement Lycée des métiers de Claye Souillie. Auparavant, elle était chargée de mission du Club des partenaires auquel appartient le RN3E. Elle confirme que l'évaluation de l'action du RN3E à partir des fiches (voir analyse documentaire *infra*) n'a pas pu avoir lieu pour 2010/2011 à cause de rendez-vous qui ont été successivement déplacés. Elle explique cependant que ces évaluations ne sont pas obligatoires pour les membres du Club des partenaires qui n'en voient pas toujours l'utilité.

D'autre part, elle confirme que dans sa nouvelle activité comme proviseur de lycée elle est en contact pour des jumelages avec le RN3E (niveau CAP et lycée). Elle fait d'autre part référence à une manifestation de grande ampleur qui avait été annoncée à l'équipe de recherche par le RN3E. Cet événement devait avoir lieu à La Villette et consistait en une sorte de grand salon de la formation. Madame G. était dans le groupe de préparation de cet événement. Elle confirme cependant que celui-ci n'a pas pu avoir lieu faute de financements suffisants.

Le choix d'interviewer monsieur L., inspecteur chargé de l'information et de l'orientation (IEN IO), en charge des conventions au rectorat de Créteil a été guidé par le fait qu'il était nécessaire de bien comprendre le processus de participation d'un organisme comme le RN3E au sein du Club des partenaires et d'en connaître les exigences et les modalités d'évaluation.

Les Relations des organismes professionnels ou associatifs, dénommés les partenaires, sont définis dans une charte. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une convention. La différence porte sur le statut juridique du document, à la différence d'une charte, une convention est un document juridique qui engage les partenaires sur des actions précises et leurs modalités de mise en œuvre et d'évaluation. En l'occurrence, notre interlocuteur nous affirme : *qu'il n'y pas de convention avec Créteil sinon je le saurai automatiquement*. Cependant, celui-ci explique qu'avec les académies de Paris, Versailles et Créteil tout passe par le Club des partenaires qui est une structure particulière et donc une charte et non une convention. Il précise, que le délégué général avait demandé un rendez-vous au recteur précédent afin de développer son activité sur l'ensemble du territoire. Ceci s'est traduit par une exigence formelle du recteur de participer (lui ou son représentant) au conseil d'administration du réseau, ce qui s'est fait. En outre il explique que l'obtention de la taxe d'apprentissage obtenue au titre d'une liste des activités complémentaires à la formation est octroyée par le préfet de région. Celui-ci sollicite le conseil régional et bien entendu les rectorats pour instruire les dossiers en vue de cette autorisation de collecter cette taxe. Monsieur L. instruit le dossier pour le rectorat de Créteil.

En règle générale, lorsque des conventions sont signées avec le rectorat, les modalités de suivi figurent en annexe de la convention, il y a aussi des fiches actions descriptives. Il est dans les usages qu'une personne désignée par le rectorat – assez souvent un inspecteur pédagogique régional en charge de l'orientation scolaire - contacte les établissements afin de vérifier l'effectivité de l'action menée.

D'après monsieur L., le Club des partenaires a une fonction d'aide à la construction des parcours professionnels des jeunes mais c'est un peu la limite : le suivi de l'engagement des partenaires est faible. C'est la raison pour laquelle il pense qu'il serait souhaitable de proposer des conventions précisément.

Actuellement, la seule évaluation dans le cadre de la charte du Club des partenaires est la participation à l'assemblée générale de l'association partenaire d'un représentant du rectorat (monsieur L. pour le rectorat de Créteil). Celle-ci dresse un bilan annuel de son action et remplit des fiches d'auto évaluation (cf., analyse documentaire *infra*).

Nous avons d'autre part contacté différentes personnalités en charge de l'orientation scolaire à différents niveaux. À savoir, mesdames L., IEN IO (Seine-Saint-Denis), rectorat de Créteil ; G., service académique information et orientation ; P., conseillère auprès du recteur de l'académie de Créteil ; monsieur S., IEN IO, académie d'Amiens. Le chercheur a obtenu

ces contact par son réseau propre afin d'avoir une vision décentrée sur l'efficacité du Club des partenaires. Dans leur grande majorité, ces interlocuteurs ont confirmé que l'initiative efficace en termes de formation à l'orientation était de nature pédagogique, en l'occurrence, celle issue des établissements eux-mêmes. Nous avons d'autre part contacté à plusieurs reprises monsieur P., IEN IO de l'académie de Paris en charge de la gestion du Club des partenaires pour cette année 2011/12. Celui-ci a affirmé connaître le RN3E mais s'est refusé à la passation d'un entretien.

Fiches d'évaluation Club des partenaires

Lors de notre visite du collège Varèse, Madame B., principale, nous a remis le catalogue du Club des partenaires des trois académies : Créteil, Paris, Versailles. À la suite de notre entretien, nous avons contacté madame L., chargée de Mission Égalité des chances au rectorat de Paris. Celle-ci a accepté de nous transmettre différents documents tout en informant le responsable du RN3E de cette transmission. Nous avons appris que le RN3E est entré au Club des partenaires l'année 2008-2009 et a signé une convention inter académique le 23 juillet 2009. L'analyse documentaire qui suit porte sur deux fiches d'évaluation pour les années 2008-2009 et 2009-2010 - celle de l'année 2010-2011, n'était pas remplie par le RN3E, selon madame L., au moment du recueil de données (juin 2011) - une fiche statistiques pour 2008-2009 et enfin des fichiers papiers 2008-2009 sur des actions menées avec la liste des collèges et des entreprises.

Il convient de préciser le statut de ces fiches d'évaluation. Elles ont la forme d'un questionnaire rempli par un responsable du RN3E.

La première fiche³³, fait état de *38 établissements franciliens ayant adhéré au réseau lui-même constitué de 70 entreprises*. Le tableau suivant fait état de l'action du RN3E.

Le Réseau		Nombre d'actions réalisées				Nombre de bénéficiaires			
		Paris	Créteil	Versailles	total	Paris	Créteil	Versailles	total
Offre 1	Intervention de professionnels (+ de 1000 métiers)	1	4	5	10	30	119	82	231
Offre 2	Visite d'entreprises	2	2	1	5	60	60	90	210
Offre 3	Offres de stage en entreprise	3	6	6	15	24	36	42	92
Hors C	Participation à des forums	1	3	2	6	35	134	56	225
Hors C	Autres actions et programmes	2	4	3	9	47	676	75	1 100

On remarquera dans ce document de mai 2009, que le RN3E affirme disposer de 38 établissements franciliens adhérents, affirmation qu'il semble difficile de confirmer au regard des établissements investigués lors de la première phase. D'autre part, le nombre de bénéficiaires figurant sur ce tableau est de 1100 élèves mais ne sont pas détaillés les niveaux : ce nombre inclut les étudiants de BTS, les lycéens et les collégiens ce qui laisse dans l'imprécision face à l'action à l'égard des DP3 des collèges.

³³ Évaluation par les partenaires, remplie le 15 mai 2009 par A. Hascoët, transmise par la chargée de Mission Égalité des chances au rectorat de Paris, juin 2011.

La seconde fiche³⁴ saisie un an plus tard fait état de 30 à 66 entreprises à ce jour ce qui diffère des 70 entreprises annoncées dans la fiche de 2009. L'évaluation globale fait état de 500 établissements au plan national et de 250 établissements adhérents à l'association. Si la première affirmation demeure floue : que signifie 500 établissements au plan national ? En revanche, le nombre de 250 établissements adhérents sur le plan national est à rapprocher des 38 établissements franciliens adhérents en 2009. Il semble qu'il y ait là matière à discussion que signifie « adhérent » ? Dans l'esprit du répondant n'y a-t-il pas eu une fusion entre le nombre d'établissements des académies ayant contractualisé par une charte et des adhésions effectives d'établissements. Ce document annonce le partenariat de jumelage établissement/entreprise. Ensuite dans l'évaluation globale figure la mention *CE et enseignant responsable DP3* : il est difficile d'interpréter la signification de cette mention. Concernant l'évaluation par offre, on remarquera que l'offre N°3 Collégiens, lycéens, BTS, enseignement supérieur, qui concerne l'offre de stages en entreprise, sur 10 demandes, 6 concernent des DP3 et 4 des DP6. Ce qui amène à penser que majoritairement la demande se situe au niveau du collège.

Fiches actions collèges/entreprises Club des partenaires

Ces fiches sont un listing des actions du Club des partenaires menées sur les trois académies parisiennes durant l'année 2008/2009, première année d'adhésion du RN3E au club des partenaires. Nous avons procédé dans le tableau suivant, à une comparaison des établissements de la région parisienne et des entreprises indiqués par le RN3E comme étant leurs partenaires sous forme d'action, de convention, de jumelage et ceux figurant sur ce listing.

Établissements désignés par le RN3E " 1^{ère} vague "

Achères, Collège Jean Lurçat
Aubervilliers, Collège Jean Moulin
Aubervilliers, Collège Rosa Luxembourg
Bagneux, Collège Joliot Curie
Bondy, Collège Gagner Guy
Bondy, Collège Jean Zay
Chanteloup les vignes, Collège René Cassin
Gagny, Collège Pablo Neruda
Paris 75019, Collège Edgar Varèse
Villepinte, Collège Jean Jaurès
Rosny-sous-Bois, Collège Langevin Wallon

Établissements désignés par le RN3E ayant un jumelage " 2^{ème} vague "

Achères, Collège Jean Lurçat
Bondy, Collège Jean Zay
Chanteloup-les-Vignes, Collège René Cassin
Torcy, Collège Victor Schoelcher

Établissements du listing " fiche actions collèges/entreprises Club des partenaires "

Antony, Collège La Fontaine
Aulnay, Collège Le Parc
Bagneux, Collège Joliot Curie
Bondy, Collège Jean Zay
Bures sur Yvette, Collège La Guyonnerie
Carrière sous Bois, Collège Claude Monnet
Choisy le Roi, Collège Henri Matisse
Clichy sur Seine, Collège Van Gogh
Colombes, Collège Moulin Joly
Fontenay sous Bois, Collège Joliot Curie
Jouars-Ponchartrain, Collège Saint-Simon
Montereau, Collège André Malraux
Palaiseau, Collège César Franck

Paris, Collège Béranger
Paris, Collège Malraux
Paris, Collège Triolet

Quelques éléments d'analyse

³⁴ Évaluation par les partenaires, remplie le 2 juin 2010 par A. Hascoët, transmise par la chargée de Mission Égalité des chances au rectorat de Paris, juin 2011.

Nous avons éliminé une première partie du listing destiné aux lycées. Concernant les collèges, le tableau ci-dessus montre :

1. Dans la colonne de gauche, deux établissements (en gras) indiqués lors de la première vague par le RN3E que l'on retrouve dans la liste d'établissements jumelés.

On peut donc faire l'hypothèse que sur ces deux établissements il y a une action continue du RN3E.

2. Un établissement (en italique) figure à la fois dans la liste initiale des collèges transmise par le RN3E et dans la fiche action de la responsable académique. Bien que ne figurant pas dans la liste des établissements jumelés, on peut faire l'hypothèse qu'une action a bien eu lieu en 2008/2009.

3. Enfin, un établissement - le collège de Bondy (en gras et italique)- figure dans les trois listes : liste initiale du RN3E, liste d'établissements jumelés et liste des actions Club des partenaires de la responsable académique. Cependant, comme nous le notons, les interviews réalisées auprès de la principale de cet établissement attestent qu'aucun jumelage n'est réalisé, seuls existent des contacts avec un professeur des écoles.

On peut donc déduire que la liste initiale du RN3E, la liste des jumelages du RN3E et celle du Club des partenaires comportent des mentions erronées.

4322) Analyse de cinq conventions RN3E/Rectorats

Nous avons demandé, durant l'année 2011, aux responsables du RN3E de nous fournir des conventions signées avec les rectorats. Nous pouvions alors faire l'hypothèse qu'il y avait une rupture dans la chaîne de transmission de l'information - du rectorat aux établissements - qui pouvait expliquer que les cadres du RN3E nous annonçaient une collaboration effective alors que sur le terrain, le réseau était inconnu. Nous avons été destinataire de cinq conventions transmises en fichier format PDF. Ces conventions concernaient les rectorats d'Amiens, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Lyon, Reims.

Convention avec le rectorat (Amiens)

Après les références usuelles, la convention est composée de six articles. Elle est signée respectivement par le recteur de l'académie d'Amiens et le responsable du Réseau. La signature date du 6 mai 2011. Le premier article concerne l'engagement réciproque. On peut y lire, concernant le rectorat qu'il s'engage à « *faciliter, dans toute la mesure du possible, la mise en place des différentes actions mises en oeuvre par l'association le Réseau notamment en proposant et en incitant les EPLE à rejoindre le programme Jumelages d'échanges solidaires.* »

L'article 2 précise que les actions du réseau sont inscrites dans le programme CLAIR du Ministère de l'éducation nationale. « *Chaque établissement de l'académie est encouragé à signer une charte d'engagement des entreprises au service des établissements parrainés par l'association le Réseau...* ». Cet article se poursuit par l'énoncé de différentes actions : « *aide*

à la recherche de stages pour les élèves issus des EPLE visés, visites de sites d'entreprises de l'académie, intervention de professionnels dans les EPLE de l'académie, organisation de forums des métiers, organisation de journées jumelages École/Entreprise, promotion et aide au développement de l'apprentissage. »

Cette convention est d'une durée de trois ans et elle prévoit de rendre compte des actions menées. On remarquera qu'aucune action d'évaluation n'est prévue dans cette convention sinon des bilans d'effectuation. On notera qu'il n'y a aucune incidence financière prévue dans cette convention et qu'enfin, l'engagement du rectorat porte sur une incitation des EPLE à participer et à signer la charte d'engagement du programme Jumelages d'échanges solidaires. La mise en rapport de cette convention avec l'entretien mené auprès de monsieur L., inspecteur chargé des conventions au rectorat de Créteil, indique que ce texte conventionnel qui théoriquement a une valeur juridique d'engagement pour les signataires, ne génère en fait par son contenu, aucun engagement effectif sinon, pour les établissements de signer une charte d'engagement qui demeure formelle mais là encore peu engageante. Il n'y a pas, contrairement à ce qu'a souligné notre interlocuteur aucune fiche action descriptive. Il s'agit là d'une convention formelle.

Convention avec le rectorat (Aix-Marseille)

Cette convention a été signée le 13 janvier 2011 par le recteur de cette académie et pour le réseau, A. Varlet (bien que le nom qui figure au-dessus de la signature soit celui de monsieur Y. Desjacques, président du CA du RN3E. Le RN3E s'engage à mettre à la disposition des établissements son réseau d'entreprises. Ceci est détaillé dans l'annexe jointe à la convention. Trois actions sont précisées :

1. Faire découvrir les métiers et les professions avec au moins une visite d'entrepris par l'EPLE signataire.
2. Alimenter la banque académique de stages - formation en entreprise. Aucune quantité n'est fixée.
3. Participation à l'aide à l'insertion des jeunes. Aucun objectif chiffré ne figure.

Ces trois actions ont comme période d'exécution l'année 2010/2011. On remarquera que, bien que figure une fiche action descriptive, aucun objectif quantitatif n'est mentionné.

Cependant, l'article IV prévoit la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an. Cette convention prévoit explicitement en son article 2 la venue de professionnels au sein de l'établissement pour les élèves de DP3 ainsi que la visite d'entreprises.

Convention avec le rectorat (Clermont Ferrand)

Cette convention, signée par le recteur de l'académie de Clermont Ferrand et A. Varlet, est en date du 15 novembre 2010. On notera pour cette convention l'engagement du Réseau de participer aux Forums universités entreprises pour l'égalité des chances (FUEEC) en son article III tout comme c'est le cas pour la convention passée avec le rectorat d'Amiens (article III).

Convention avec le rectorat (Lyon)

Bien que signée par les représentants des deux partenaires, la convention n'est pas datée. Là aussi, il s'agit d'une convention de partenariat. Dans l'article I, intitulé « Objectifs », il est fait référence au parcours de découverte des métiers et des formations qui concerne les élèves de la 5^{ème} à la terminale et qui prévoit l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet de formation et d'insertion dans la vie active tout au long de leur scolarité. Ici encore le Réseau s'engage à mobiliser les entreprises de son réseau et à développer son programme de jumelage d'échanges solidaires. Celui-ci est d'ailleurs décrit : visite de sites, stages de découverte en entreprise, périodes de formation en milieu professionnel, forums des métiers, interventions de professionnels en classe. *L'académie s'engage à informer les établissements de l'existence de cette convention et charge la Mission-École-Entreprise sous la direction du délégué académique aux enseignements technologiques, les différentes actions mises en place dans les établissements scolaires (article II).* L'article III prévoit un comité de pilotage. Des fiches action sont annexées. Elles portent sur la découverte des métiers (fiche 1), une banque de stage (fiche 2, site monstageenligne.fr) et les jumelages d'échanges solidaires (fiche 3).

Convention avec le rectorat (Reims)

Cette dernière convention ne comporte aucune signature manuscrite bien que les noms de monsieur Desjacques pour le Réseau et celui du recteur de l'académie de Reims y figurent. S'agit-il d'une convention en cours de signature ?

L'article 3 se réfère à l'opération de jumelage solidaire, il s'inscrit dans le programme CLAIR (Collège, Lycée pour l'Ambition et la Réussite). L'article 3 parle d'établissements *volontaires*. Il décrit ensuite les actions du même type que pour les précédentes conventions. L'article IV se réfère au forum universités/entreprises pour l'égalité des chances.

Quelques éléments d'analyse

Ces cinq conventions concernent les élèves de la classe de 5^{ème} à l'université. Aucune dimension financière n'y figure. Quatre d'entre elles sont signées. Elles correspondent à une période allant de novembre 2010 à mai 2011.

Les rectorats s'engagent à informer et inciter les EPLE à procéder à des jumelages solidaires sans qu'il y soit prévu un quelconque moyen d'évaluation des résultats de cette incitation/recommandation.

L'engagement du Réseau porte sur :

- L'aide à la recherche de stages pour les élèves issus des EPLE visés.
- Des visites de sites d'entreprises de l'académie.
- L'intervention de professionnels dans les EPLE de l'académie.
- L'organisation de forums des métiers.
- L'organisation de journées jumelages École/Entreprise,
- La promotion et l'aide au développement de l'apprentissage

Deux conventions disposent en annexe de fiches actions.

Sur celles-ci ne figure aucun objectif chiffré susceptible de constituer un moyen d'évaluation de l'action du Réseau portant sur les effets de la convention.

Il ressort de l'analyse de ces conventions qu'il s'agit de conventions cadres, qui décrivent une volonté de collaboration formalisée par les rectorats et le Réseau sans aucune contrainte d'évaluation pour les deux parties.

Ce conventionnement ne peut donc pas assurer que les établissements sont informés et encore moins participent à l'action du Réseau.

433) Des points caractéristiques et transversaux

Au terme de ces différentes investigations, il nous est possible de proposer quelques explications sur l'action du RN3E. La philosophie du RN3E part d'une idée générale de sens commun qui d'ailleurs n'est pas sans écho auprès des recteurs et des hiérarchies éloignées des pratiques réelles des établissements : **les enseignants méconnaissent le monde de l'entreprise**. Grâce à un réseau d'entreprises, ils se proposent de constituer l'interface entre l'école et l'entreprise. Du même coup, cette idée générale légitime l'activité du Réseau et, subséquemment, les emplois afférents.

4331) Justification par soi même et expérience par délégation

La justification de légitimité des acteurs du Réseau repose sur le parcours personnel des deux dirigeants du Réseau. Ils expliquent leur action par leur propre histoire. Pour A. Varlet, son origine sociale - issu des « quartiers » - fonde selon lui, son discours et permet d'affirmer qu'il existe des compétences en ces lieux, chez ces jeunes, mais qu'ils ne disposent pas du carnet d'adresse adéquat. Les deux dirigeants du RN3E fondent leur action sur leur propre expérience de vie mais n'ont pas été confrontés à l'exercice quotidien et aux difficultés auxquelles sont confrontés les professeurs, les principaux au sein des établissements, notamment dans les zones sensibles. On peut alors parler d'une expérience par délégation. Cette expérience par délégation, est propice à fonder l'idée de sens commun : l'égalité des chances passe par une mise en lien de l'univers scolaire et de celui de l'entreprise... et seulement cela.

Cette idée générale et cette légitimation expliquent, ensuite, la stratégie mise en œuvre au sein du RN3E et, conséquemment, l'incidence auprès des établissements.

En effet, si nombre d'enseignants méconnaissent le monde de l'entreprise, il ne faut pas perdre de vue que l'ouverture des concours d'enseignants à des professionnels a considérablement modifié la sociologie du corps enseignant depuis les années 1990. D'autre part, nos investigations auprès des établissements nous ont montré des enseignants et des cadres au fait du tissu économique local, soucieux de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment les professeurs en charge des DP3. Enfin les incitations rectorales vont dans le sens de rapprochements école /entreprise ; on prendra pour exemple le Club des partenaires en région parisienne qui fédère les académies de Versailles, Paris, Créteil, mais aussi les nombreuses rencontres entre les COP, les principaux et les dirigeants d'entreprises en cours dans les rectorats comme nous l'avons constaté à Lyon.

En second lieu la légitimation par son propre parcours – en l'occurrence celui des deux cadres interviewés, la réussite potentielle, au nom de l'égalité des chances : « nous avons réussi, pourquoi pas vous ! » - demeure toute relative et au-delà de cela, n'est-ce pas une forme de privilège que d'avoir des contacts avec des responsables de grandes entreprises

membres du CA du RN3E, à partir desquels constituer une carrière professionnelle, via une action philanthropique comme le RN3E ?

4332) Une démarche descendante

Plus encore, le raisonnement aboutit à reproduire le travers des organisations bureaucratiques, lui-même frein de l'innovation en matière éducative. Ce qui est en jeu ici est l'efficacité de la démarche poursuivie qui consiste à rendre prioritaire et assigner l'action au seul contact avec les autorités et les dirigeants.

En effet, quand nous avons interviewé deux directeurs d'entreprises Casino³⁵ (pour qui d'ailleurs le public de stagiaires privilégiés est celui des lycées et non des collèges locaux) nous avons constaté que les actions demeuraient peu nombreuses : trois à quatre stages de jeunes par année. La stratégie du RN3E laisse entrevoir que par la présence au CA du directeur général de l'entreprise Casino - qui figure dans la plaquette publicitaire³⁶ - ne garantit pas une collaboration collège/entreprise plus importante que ce qui serait un contact de gré à gré entre un professeur et une entreprise située dans la ville de son établissement.

On ne perçoit pas ici ce qui serait la valeur ajoutée de ce CA prestigieux au-delà d'un affichage publicitaire dont bénéficieraient le RN3E et les dites grandes entreprises. C'est cette même logique qui consiste à conventionner avec un recteur présupposant une collaboration consécutive entre le RN3E, un établissement et une entreprise.

Ces exemples, complétés par les interviews³⁷ des personnels des collèges « jumelés » avec les entreprises citées montrent l'inefficacité de la démarche. C'est une vision de l'action publique assez datée qui suppose qu'une fois l'ordre donné au sommet de la hiérarchie, on obtient des échelons subalternes, des comportements conformes aux attentes des donneurs d'ordre.

Or la sociologie des organisations mais aussi celle des innovations sociales nous a appris depuis bien longtemps qu'il n'y a de changement qu'à condition que les acteurs eux-mêmes le désirent. Les chercheurs s'intéressant à la politique de la ville distinguent une approche descendante où les décisions émanent des pouvoirs publics, elles ont pour vocation d'être appliquées de manière globale à un territoire (logique *top down*) et une approche ascendante, focalisée sur les individus, reposant sur la communauté et les savoir-faire locaux, (logique *bottom up*).

C'est cette logique qui est en oeuvre notamment au sein des zones sensibles dans les Projets de réussite éducative introduits à l'article 128 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ainsi, les différents dispositifs des politiques éducatives publiques constituent des moyens de poursuivre une action engagée depuis fort longtemps, ces politiques publiques nationales sont passées à l'épreuve des enjeux du territoire local. En fait, le projet éducatif de la ville est l'objet à la fois des choix d'orientations nationales et d'une continuité locale de l'action éducative.

³⁵ Interviews du directeur du Casino d'Andrézy, et de la directrice du Casino de Torcy, 09/01/2012.

³⁶ Document publicitaire du RN3E, Yves Desjacques, directeur des ressources humaines du Groupe Casino, Président du Réseau, page 3.

³⁷ Interviews de monsieur D. principal du collège René Cassin de Chanteloup-les-Vignes et du principal adjoint du Collège Jean Lurcat d'Achères, 9/01/2012.

En réalité on retrouve là un gage d'efficacité des politiques publiques comme l'ont montré de nombreux auteurs³⁸ : il y a efficacité dès lors que le projet éducatif local peut s'accorder et se perpétuer dans un dispositif national... et réciproquement.

Les interviews effectuées constituent une démonstration qui confirme ces thèses. Les observations montrent qu'au contraire les établissements constituent leur propre réseau d'entreprises dans lesquelles ils envoient les élèves de DP3 en stage ou qu'ils font intervenir au sein de leurs établissements.

4333) Un écho dans l'administration rectorale

Cette conception de l'action publique descendante qui détermine l'ensemble de la stratégie du Réseau, s'inscrit résolument dans une dimension bureaucratique et communicationnelle. Celle-ci, cependant dispose d'une résonance auprès des directions rectorales. On voit bien que le Club des partenaires concernant les trois rectorats (Paris, Créteil, Versailles), a pour mission la mise à disposition d'un carnet d'adresses dont les partenariats ne sont que peu évalués (voir analyse des fiches d'évaluations *supra*). La dimension pédagogique est laissée à la discrétion des établissements et des enseignants, seuls les inspecteurs sont plus directement concernés.

Mais même dans ce registre, on voit les effets de mille feuilles qui se superposent quand le Club des partenaires tente une recension d'entreprises publiée dans un catalogue (assez peu connu dans les collèges des académies) alors que celle-ci a été mise en œuvre depuis 20 ans par le fondation JAE.

³⁸ Lascoume P., Le Galès P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, 2007.
Muller P., *Les politiques publiques*, Paris, Puf, 1990/2008.

44) Corpus 3 : Option Découverte Professionnelle : un réseau si discret

441) Démarche d'enquête

L'investigation, dans le cadre de l'évaluation du projet Option Découverte Professionnelle DP3 et DP6, portée par l'association RN3E, s'est déroulée, conformément aux modalités définies par le groupe d'évaluateur, en deux phases qualitatives.

La première phase a concerné une recherche à partir des acteurs principaux de l'option Découverte Professionnelle, à l'intérieur des établissements scolaires (principaux, enseignants et élèves). Une liste d'établissements scolaires fournie par le Réseau RN3E a servi de base à cette investigation.

La seconde phase, dont l'échantillon a été redéfini à partir d'un listing proposé par le RN3E, concernant des établissements engagés, selon celui-ci, dans une procédure de jumelage avec le RN3E, a également concerné des acteurs à l'extérieur des établissements scolaires (académies et entreprises).

Au regard des difficultés à entrer en contact avec ces différents acteurs, une partie seulement des acteurs ciblés ont pu être rencontrés.

Le chercheur a mené ses investigations dans quatre régions différentes. Dans celles-ci, les acteurs suivants ont été rencontrés et ont participé à des entretiens semi-directifs, individuels et / ou collectifs :

Pays de la Loire

Collège Claude Debussy à Nantes (44). Mme A. (Principale) et MM U. et P. (enseignants), 15 élèves.

Collège Victor Hugo à Lassay-les-Châteaux (53). M S. (Principal), M T. (enseignant).

Collège Jean Mounès à Pornic (44), deux visites. MM O. et T. (enseignants), 20 élèves.

Picardie

Collège Anatole France à Montataire (60). M G. (principal), Mme M. et M G. (enseignants), 6 élèves.

Ile de France

Collège Françoise Dolto Villepinte (93). M L. et M X. (enseignants).

Collège Modigliani à Paris (75), deux visites. M V. (Principal), Mmes R. M. et L. (enseignantes), 8 élèves.

Collège Blaise Pascal à Massy (91). M. A. (Principal), deux enseignantes, 20 élèves.

Collège Romain Rolland à Bagneux (92). Mme R. (Principale)

Collège Korcsak à Limeil-Brevannes (94). M F. (enseignant)

Provence Alpes Côte d'Azur

Collège Edgard Quinet à Marseille (13), deux visites. M L. (Principal), M D. (enseignant) et Mme R. (documentaliste), 25 élèves.

Lycée de l'Estaque à Marseille (13). M X. (enseignant)

Le chercheur a également rencontré des représentants d'entreprises engagés, selon le Réseau RN3E, dans des actions d'échanges avec les établissements ci-dessus :

Monsieur T. du Groupe LVMH, en relation avec le collège Pablo Picasso à Montfermeil (93) ;

Monsieur G., Directeur du Casino de Limeil-Brevannes, en relation avec le collège Korcsak de

Limeil Brevannes (94) ; Monsieur S., de l'entreprise Bourbon à Marseille, en relation avec le collège Edgar Quinet et le Lycée de l'Estaque, à Marseille (13).

Nous avons pu également échanger avec des acteurs des académies de Nantes (M L.), d'Aix-Marseille (Mme T.), et d'Amiens (M D., ingénieur pour l'école, mis à disposition par le groupe Total auprès de l'académie).

D'autre part, Mme H., responsable de l'association Entreprendre pour Apprendre au sein de la section picarde, investie au sein du collège Anatole France, à Montataire, a pu être rencontrée également.

Enfin, le chercheur a participé à l'entretien d'Alexandre Varlet, responsable de l'association Le Réseau RN3E (coréalisé avec Alain Vulbeau et Hervé Cellier).

442) À la recherche d'une pédagogie de terrain

L'analyse présentée ci-dessous correspond à une synthèse des différents entretiens, rendez-vous, et démarches d'observation réalisés sur l'ensemble de la période d'évaluation.

L'échantillon couvert par l'évaluation ne correspond pas tout à fait à l'échantillon construit par l'équipe d'évaluation, avec le concours du RN3E. La difficulté à entrer en contact avec les différents acteurs de l'option Découverte Professionnelle est restée bien réelle tout au long de la démarche, nombre d'entre eux n'ont pas pu -ou bien pas voulu- répondre à nos sollicitations dans les délais impartis par notre évaluation. Quelques éléments de synthèse, sous forme de tableaux, rendent compte dans le détail des entretiens réalisés au regard des prévisions.

Malgré ces limites, au regard des entretiens réalisés, les éléments recueillis apparaissent suffisamment significatifs pour :

- permettre de poser un diagnostic sur l'action du Réseau,
- évaluer son impact auprès des acteurs de l'option Découverte Professionnelle
- permettre d'interroger l'étonnant écart entre les actions annoncées par celui-ci et la réalité du "terrain".

4421) La quête des liens annoncés

Les liens annoncés entre le Réseau et les Etablissements scolaires ciblés, concernant l'Option Découverte Professionnelle, n'ont pas été facilement identifiables par l'équipe d'évaluation. Sur l'ensemble de la démarche d'évaluation, le Réseau a pu fournir des listes d'établissements scolaires susceptibles d'être engagés, avec le Réseau lui-même, dans des actions, des forums, des visites d'entreprises ... A chaque fois ces différents établissements scolaires étaient présentés comme étant en partenariat avec le Réseau lui-même, et engagés dans différentes actions dont le RN3E se faisait l'initiateur ou l'intermédiaire. Ces annonces ont rarement été confirmées dans les faits au cours des enquêtes menées auprès des établissements concernés.

Lors des réunions de restitution avec le Réseau sur l'état d'avancement de l'enquête, il a été fait état de ces constats. Ceci a certainement contribué à un changement de stratégie de la part du Réseau. Les liens avec les établissements scolaires dans le cadre de l'Option Découverte Professionnelle ont été davantage formalisés. Le RN3E a proposé une série de

conventionnements avec les académies et les entreprises afin d'officialiser les partenariats. Ces conventionnements procèdent d'une logique « *top down* », de l'académie vers les établissements.

A la suite de la passation de ces conventions, comme on l'a signalé plus haut, la recherche de l'équipe d'évaluation a été réorientée vers les établissements et les partenaires signataires de ces conventions. Le Réseau a fourni une nouvelle liste d'établissements, engagés dans ces démarches de conventionnement avec lui. Il était logique de penser que ces établissements seraient en relation avec le Réseau.—

Nous n'avons pas eu de résultats beaucoup plus positifs que lors de notre première investigation. Cette situation s'explique peut-être par le fait que cette réorientation est très récente. Vraisemblablement, tous les établissements n'ont pu être mobilisés de la même façon. Les modes de communication à l'intérieur de ces établissements ont pu varier, éventuellement présenter quelques failles, quelques lenteurs ou inerties. Néanmoins, nos constats concernant le fonctionnement de l'option Découverte Professionnelle dans les établissements scolaires, dans les entreprises, dans les académies, ne nous ont pas permis de prendre acte de l'effervescence et du dynamisme de l'action, annoncées par le RN3E lui-même.

4422) Le Réseau ? Quel Réseau ?

Les investigations ont été conduites à toutes les échelles de l'organisation de l'option Découverte Professionnelle. Dans une première démarche, le chercheur a investi essentiellement les établissements scolaires, en rencontrant les principaux des collèges, les enseignants en charge de l'option Découverte Professionnelle et les élèves eux-mêmes. Dans notre seconde démarche, nous avons élargi le champ de notre investigation aux entreprises, aux représentants académiques engagés dans les démarches de conventionnement du Réseau, aux partenaires de ces échanges, à d'autres acteurs de l'option Découverte Professionnelle.

Au travers de toutes ces investigations, il ressort que le Réseau n'est pas connu ou peu connu mais qu'il apparaît comme un acteur potentiel, parmi d'autres, du rapprochement Ecole / Entreprise. Le Réseau semble absent de l'environnement quotidien de l'option Découverte Professionnelle.

M. O., enseignant (Collège Jean Mounès, Pornic) :

"Concernant l'organisation de l'option Découverte Professionnelle, nous avons un contact privilégié avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de St Nazaire. La CCI nous propose des programmes de sensibilisation à certains métiers ou domaines, des interventions d'entrepreneurs, des visites d'entreprises. Ces programmes peuvent réunir plusieurs établissements scolaires. Nous ne faisons pas appel au Réseau RN3E pour l'organisation de visites d'entreprises. Il n'est pas pertinent pour nous. La plupart du temps, il est proposé des visites sur des grandes entreprises parisiennes. A Pornic, nous ne nous sentons pas concernés. Il faut pouvoir se déplacer, et faire les visites en une après-midi."

4423) Fonctionnement en autonomie et réseaux personnels.

Dans la grande majorité des établissements visités, les enseignants en charge de l'option Découverte Professionnelle fonctionnent avec leurs propres réseaux de partenaires dont des entreprises locales, pour des raisons, disent-ils, de proximité géographique. Semblant jouir d'une certaine liberté et autonomie au regard de leur hiérarchie directe dans l'animation de l'option, ils construisent leurs réseaux avec des outils très pragmatiques tels que l'annuaire téléphonique, ou bien en puisant dans leurs réseaux personnels de connaissances ou bien encore, par l'intermédiaire de l'actualité des entreprises locales dont les journaux, locaux, se font l'écho.

Mme R., enseignante, (Collège Modigliani, Paris) :

"Pour trouver des lieux de visites, nous avons recours aux articles que nous pouvons voir dans des revues diverses. Suite aux articles, nous contactons les entreprises et organisons les visites. Les articles ne sont pas forcément ciblés sur le recrutement ou la formation. C'est davantage un intérêt spontané que nous éprouvons pour une entreprise ou bien son domaine d'activité qui va motiver la prise de contact. Nous avons également recours à l'annuaire. En feuilletant au hasard, nous ciblons là également des entreprises en fonction de notre intérêt du moment ou de nos "coup de cœur". C'est relativement artificiel. Avec cette méthode de recherche, nous finissons par nous constituer un réseau personnel d'entreprises.

Nous pouvons également avoir recours à des réseaux existant, en dehors du réseau RN3E. C'est le cas du comité Colbert qui nous a proposé une visite de Cartier en 2010. Cette démarche, consistant à se faire un carnet d'adresse, prend beaucoup de temps. C'est un après-midi par semaine à partir de la rentrée, jusqu'en octobre où les visites commencent à raison d'une par semaine. Cette réalisation du planning nécessite prise de contact téléphonique, envoi de courriers, mise au point de la visite, etc.)".

Selon les enseignants interviewés, le partenariat proposé par le RN3E ne prend pas en compte les contraintes de la proximité géographique. Des filiales d'entreprises nationales, mêmes locales, ne peuvent convenir aux enseignants, si travailler avec elles oblige à des déplacements importants. Des entreprises situées à plus d'une heure de l'établissement scolaire ne peuvent, selon les enseignants, entrer dans le cadre de l'option car les entreprises choisies doivent être situées à proximité pour des raisons d'horaires et de budget disponible pour financer les déplacements.

Par ailleurs, il semble que les modalités de mise en relation des établissements scolaires avec le Réseau lui-même présentent des failles.

Au travers de ses prises de contact, en tant qu'évaluateur, auprès des différents établissements scolaires, le chercheur a pu mesurer quelle ténacité était requise pour atteindre les principaux, puis, les enseignants responsables de l'option Découverte Professionnelle. Approcher les personnels se fait par étapes et la confiance n'est obtenue que très progressivement. Dans la prise de contact avec les établissements scolaires, que ce soit directement ou bien par l'intermédiaire des conventionnements organisés avec les académies, les animateurs du RN3E n'ont pas mis en place, des modalités permettant ce travail progressif de mise en confiance pour mobiliser les acteurs dans les terrains.

4424) Le Réseau : un partenaire subsidiaire ?

Dans quelques établissements, les enseignants ont pu effectivement participer à quelques sorties, visites ou autres activités à l'initiative du RN3E. Cependant, le plus souvent, l'action du Réseau s'est limitée à l'organisation des conventionnements entre les établissements scolaires, les académies et les entreprises et à la mise en relation de ces nouveaux partenaires. Les coordonnées de chacun des partenaires sont effectivement transmises à chacun d'entre eux. Mais, il n'y a pas d'intervention plus approfondie auprès de chacun, dans une démarche pédagogique, pour orienter la mise en œuvre des actions, fixer des objectifs. Pas non plus de suivi des actions réalisées, si ce n'est de manière très épisodique, dans une démarche d'évaluation de la satisfaction globale auprès de certains acteurs alors que les conventions prévoient ce suivi.

Ainsi, le jumelage se réduit parfois sur le terrain, à une seule action dans l'année entre l'établissement scolaire et l'entreprise partenaire.

Du côté des entreprises, la mise en relation avec des différentes entreprises du bassin d'emploi local, comme annoncée par le RN3E dans la présentation des jumelages, ne semble pas aller de soi. Le rôle central que doit jouer l'entreprise dans ce partenariat n'est pas toujours perçu par l'entreprise elle-même. La réalisation d'une activité, d'une sortie dans l'année, nécessite des moyens humains, du temps libéré et confié au professionnel de l'entreprise pour réaliser ce projet. Dégager du temps pour se consacrer à ce projet peut entrer en tension avec l'activité habituelle du professionnel en question et pose la question des charges et de la répartition du travail. Ainsi, ces activités à initier et mettre en œuvre en direction des établissements scolaires peuvent-elles venir en concurrence avec l'activité professionnelle habituelle et les entreprises ne disposent pas toujours des équipes professionnelles pour prendre en charge l'option Découverte Professionnelle.

M. S, employé chargé de la DP3 (entreprise Bourbon, Marseille) :

"Il n'était pas envisagé, je crois de reconduire l'expérience. On m'a demandé de réaliser cette action avec ce collègue, je l'ai fait. Maintenant, si cela devait être reconduit, il serait nécessaire qu'en interne (dans l'entreprise, ndlr), on revoie la question des moyens. J'ai déjà un travail et des missions à réaliser. Ce genre de projet vient en plus. Je ne dis pas que je serais candidat si une nouvelle action devait être réalisée."

Au sein des entreprises, l'option Découverte Professionnelle n'est pas forcément appréhendée à la hauteur des espérances que le RN3E place dans les cérémonies de jumelage.

Dans l'établissement scolaire, une action réalisée dans l'année avec l'entreprise jumelée ne change pas vraiment le quotidien des enseignants qui ont la charge de l'option. Au mieux, cette activité est vécue comme un supplément intéressant. Mais on perçoit la différence entre un partenariat annoncé comme pouvant résoudre les difficultés des établissements à entrer en contact avec le monde de l'entreprise, et la réalité de l'impact des jumelages sur l'organisation de l'option découverte professionnelle sur l'année. Les enseignants ont toujours recours à leurs réseaux personnels, leurs moyens habituels pour gérer et faire vivre cette option. Le jumelage est considéré par les enseignants au mieux, l'occasion d'entrer une fois dans l'année en contact avec une autre entreprise locale.

4425) La question de la formation

Aussi, travailler avec l'option Découverte Professionnelle peut-il être considéré comme la "bonne action" annuelle par les professionnels. Si les actions sont plus nombreuses, si des attentes se manifestent, alors ce projet doit avoir pour conséquence une redéfinition des conditions et contenus professionnels à l'intérieur de l'entreprise.

L'option Découverte Professionnelle devient alors un objet de négociation sur les conditions et répartitions de travail, à l'intérieur de l'entreprise (horaires de travail, charge de travail, rémunération, etc.).

Pour pallier cette difficulté, les entreprises font parfois appel à des professionnels retraités. Si les difficultés de négociation sur le contenu de l'activité professionnelle peuvent s'en trouver allégées, peuvent survenir d'autres difficultés qui tiennent à des questions de pédagogie. Le recours à des professionnels retraités n'est pas toujours du goût des enseignants : certains d'entre eux déplorent une trop grande différence d'âge entre les élèves et les intervenants, un manque de patience et de disponibilité envers des élèves parfois spontanés dans leurs expressions. Les professionnels, et plus encore les professionnels âgés, ne sont pas forcément préparés à ce contact et des malentendus se produisent parfois.

Ceci pose la question de la formation, des intervenants ou professionnels en charge de l'option Découverte Professionnelle, dans les entreprises. Les élèves sont plus ou moins intéressés par les activités proposées (cela dépend en fait des modalités de présentation de l'option Découverte Professionnelle aux élèves dans les établissements scolaires, mais aussi des modalités de choix des visites et activités réalisées) et celles-ci se déroulent plus ou moins sereinement. Les qualités et compétences pédagogiques des interlocuteurs, mises en situation face aux collégiens, semblent déterminantes.

Mme A, principale (collège Debussy, Nantes) :

"Les discours des entreprises peuvent parfois être « cassants » pour les élèves. Ils peuvent parfois enlever l'envie d'apprendre aux élèves, d'aller plus loin dans leurs projets. De retour de stage, les élèves sont parfois plus démoralisés. Il y a un discours à adapter aux élèves, ce qui n'est pas toujours le cas dans les entreprises rencontrés."

Ainsi du côté de l'Éducation Nationale, comme du côté des entreprises, on constate un écart entre, d'une part, ce à quoi s'engagent les partenaires, les uns envers les autres, en terme d'organisation de l'option Découverte Professionnelle, en terme d'initiatives pour proposer un calendrier d'activités, en termes de fréquence de celles-ci, et, d'autre part, ce qui est compris par les acteurs directs de l'option, les professionnels qui mettent en place ces activités et les enseignants.

Cela interroge alors deux points :

- la manière dont la communication fonctionne dans l'Éducation Nationale et dans les entreprises, entre les centres décisionnaires, signataires des conventions et les acteurs directs de l'option Découverte Professionnelle ;
- la manière dont est présentée l'option Découverte Professionnelle et ce à quoi chacun s'engage.

4426) Entre “BA” et action pérenne

Nous avons rencontré les représentants de trois entreprises engagées, dans le cadre des jumelages proposés par le Réseau, dans le développement d’actions pour l’Option Découverte Professionnelle. Dans ces trois situations, les professionnels disent ne pas avoir le sentiment d’être engagés dans une action de développement pérenne de l’option Découverte Professionnelle au sein des établissements scolaires avec lesquels ils sont jumelés. Pour ces professionnels, leur engagement est ponctuel. Aller plus loin dans l’implication nécessiterait, selon ces mêmes professionnels, une réflexion, en interne au niveau de l’entreprise, sur les moyens nécessaires, tant humains que contractuels et financiers.

Pourtant, les documents officiels (charte de jumelage d’échange solidaire et convention de jumelage) présentent l’organisation de ces échanges entre entreprises et établissements scolaire sous le cadre d’une pluralité d’actions.

On parle, dans la charte de jumelage, de “partenariat durable”, de “favoriser sur le long terme la relation Ecole / Entreprise”, d’un “calendrier d’actions”, d’un “chef de projet” dans les établissements scolaires et d’un “collaborateur référent” au sein des entreprises, appelés à nouer des “liens durables”. On trouve dans les conventions de jumelage les termes de “plan d’actions”, on parle “d’actions retenues”, de “comité de pilotage” se réunissant annuellement, de “programme de jumelage et d’échange solidaire”.

Dans les faits, ces documents officiels ne fixent aucun objectif quantitatif concernant les actions à mettre en œuvre. Il est ainsi légitime qu’ils puissent peut-être être interprétés différemment en fonction des partenaires impliqués. Il est de plus probable qu’il puisse y avoir une différence significative d’interprétation entre les signataires eux-mêmes des conventions (représentants académiques, responsables des établissements scolaires, représentants des entreprises) et les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre des actions sur “le terrain” (enseignants et “collaborateurs référents” dans les entreprises). On peut également questionner, à ce sujet, les modalités de communication et de transmission en interne à chaque organisation impliquée (établissement scolaire et entreprise) du projet d’échange et de jumelage. Comment sont mobilisés les acteurs de terrain ? Comment sont transmises les orientations et finalités du projet ? Quels sont les objectifs fixés ? Quelles sont les modalités d’implication de chacun ?

Ce sont, de fait, des points qui ne sont pas précisés par ces textes officiels, ni, visiblement, dans d’autres documents de contractualisation entre les différentes parties. Ces non-dits conduisent à des interprétations différenciées de l’option Découverte Professionnelle mise en œuvre par le RN3E et donc, à des déconvenues, de part et d’autre, du dispositif.

4427) Le point de vue des représentants académiques

Les représentants académiques sont potentiellement impliqués dans les actions de suivi et de bilan de l’option Découverte Professionnelle. Là aussi l’absence d’objectifs rend difficile l’organisation de ce suivi.

Dans le discours des différents partenaires, se manifeste une attente mutuelle des réalisations de “l’autre”, tant concernant la mise en place d’actions que dans l’organisation

du suivi et de l'évaluation du dispositif. Au moment de la passation des entretiens, il n'y avait pas eu encore, pour les partenaires rencontrés, de bilan effectué.

A qui revient, entre les différents partenaires (établissements scolaires, entreprises, le Réseau), l'initiative de faire, de mettre en œuvre des actions d'échange ? Une fois les conventions signées, le Réseau semble être en attente de l'engagement des entreprises. L'académie semble être en attente d'une implication, tout au moins d'une responsabilité du Réseau lui-même. Les établissements scolaires semblent vouer un espoir démesuré dans l'arrivée d'une entreprise à même de résoudre tous leurs problèmes. Les entreprises ne se sentent visiblement pas autant concernées, pour être à l'initiative des actions, que les espoirs qu'elles suscitent auprès de certains chefs d'établissements.

Et dans ce paysage où chacun semble s'attendre, le Réseau ne semble pas impliqué dans la vérification que ce qu'il initie ait été effectivement réalisé. En témoigne l'exemple d'une convention dans l'académie d'Aix-Marseille, entre l'entreprise Bourbon et le collège Edgar Quinet. Une seule action est réalisée en juin 2011. Force est de constater que cette action n'avait toujours pas fait l'objet d'une évaluation en septembre 2012, ni d'aucun échange téléphonique entre le Réseau et ses différents partenaires.

Au regard de ce constat, on peut conclure que le Réseau ne vient pas bousculer de manière très significative le fonctionnement des établissements scolaires dans leur mise en œuvre de l'option Découverte Professionnelle et ne semble pas non plus représenter un enjeu majeur pour les instances académiques. Il est tout au plus un partenaire supplémentaire -voire subsidiaire- dans le paysage relativement riche des institutions et dispositifs engagés dans le rapprochement entre "l'entreprise et l'école".

443) Enseignements de l'enquête

Le Réseau RN3E occupe une place très discrète dans l'option Découverte Professionnelle telle qu'elle est mise en œuvre sur le terrain des établissements. La rotation des équipes, dans les établissements scolaires et dans les entreprises ne facilite sans doute pas l'inscription durable du RN3E auprès de ces partenaires. Mais, il n'y a pas non plus de transmission systématique, entre les différents acteurs lors de leur remplacement, des informations relatives à l'option Découverte Professionnelle et au RN3E. Ainsi, au fur et à mesure des rotations de personnels, le travail de relation est-il à renouveler.

Même si l'on évacue cette question de la rotation du personnel, le problème de la communication demeure. Il est apparu à plusieurs reprises que les professionnels de terrain : enseignants en charge de l'option Découverte Professionnelle, responsables de l'option dans les entreprises, n'avaient pas connaissance des conventions signées par leurs hiérarchies respectives. Ainsi, des accords signés entre des établissements scolaires, des entreprises, et le Réseau RN3E, pouvaient ne pas se traduire dans les actions réalisées au sein de ces organisations : cette situation contribue à rendre le Réseau RN3E relativement absent, voire invisible.

Comment expliquer cette situation ? Par une méconnaissance du fonctionnement des établissements scolaires et des entreprises elles-mêmes, notamment au regard des jeux d'influences, des enjeux de pouvoir, présents dans toute organisation ? La signature d'une convention au niveau hiérarchique le plus élevé ne suffit pas à assurer la mise en œuvre d'actions par la base. La question de l'opérationnalisation de la convention ne semble pas

avoir été anticipée par le Réseau. Ainsi, les démarches de conventionnement sur lesquelles le Réseau RN3E appuie sa communication se réduisent-elles parfois à des déclarations de bonnes intentions.

Dans les établissements scolaires, existent les dispositions, décrets, pour assurer la mise en œuvre de l'option « découverte professionnelle ». Du fait de la souplesse prévue dans les modalités de mise en œuvre, les établissements scolaires et les enseignants disposent d'une relative autonomie. L'option Découverte Professionnelle n'a pas besoin des conventions et des contacts du RN3E pour fonctionner. Et par ailleurs, les enseignants concernés ne sont pas nécessairement informés des conventions passées au niveau académique.

Dans les entreprises, l'implication dans l'option Découverte Professionnelle s'ajoute à l'action quotidienne interne à l'entreprise or les moyens humains ne sont pas toujours pensés, pour faire face à ce surcroît d'activité. Il y a là également des enjeux internes qui ne semblent pas appréhendés par le RN3E.

Les animateurs du Réseau ne semblent pas avoir pris en compte les obstacles et difficultés à surmonter, pour rendre effectives au niveau local les opérations de partenariat collège/entreprise que le RN3E développe : au premier chef, les blocages et difficultés de communication au sein des établissements. On peut faire des remarques homologues en ce qui concerne les entreprises.

Grâce à leur capital de relations et à leur activité intense, les animateurs du RN3E sont en mesure de susciter des accords entre dirigeants d'entreprises et responsables académiques. En revanche, l'action du Réseau est beaucoup plus limitée au niveau local même si dans un petit nombre de terrains, la présence du RN3E est connue et des actions conduites à propos desquelles le Réseau communique largement.

Mais dans l'ensemble, le Réseau ne semble pas disposer des méthodologies adéquates et des ressources suffisantes pour effectuer un travail de longue haleine d'explication, d'accompagnement à la mise en œuvre et de suivi des projets au plus près des acteurs locaux. Ce travail en profondeur n'est peut-être pas du ressort des animateurs du RN3E dans sa configuration actuelle ; le fait est que, sans cette action, l'impact des conventions demeure très faible, les mises en œuvre très limitées et les apports possibles du RNEEE ignorés des acteurs locaux. Le risque est grand alors que l'activité du Réseau se borne à des opérations de communication publiques, sans réel bénéfice ni pour les entreprises qui acceptent de s'investir dans ce projet, ni pour les élèves et les enseignants de l'option DP3 DP6 que le réseau déclare atteindre.

Ce réseau est jeune, ses dirigeants le sont également. Gageons qu'ils pourront tirer parti des résultats de cette étude pour reconsidérer la pertinence des approches mises en œuvre au regard des objectifs qui sont les leurs.

CONCLUSION GENERALE

5) Conclusion générale : En évaluant, en expérimentant

Le titre de la conclusion évoque volontairement l'ouvrage de Julien Gracq : "En lisant, en écrivant", pour rappeler, au moment de la conclusion, que l'évaluation et l'expérimentation

sont liées. De plus, ici l'évaluation est elle-même une sorte d'expérimentation. En effet, l'action du RN3E est récente et en cours de développement. Si les éléments du diagnostic que l'équipe apporte sont fondés sur un travail long et méthodologiquement organisé, il n'empêche qu'il s'agit d'une évaluation en cours d'action qui ne se veut pas prédictive.

L'équipe pensait pouvoir réaliser une évaluation sous la forme d'une recherche-action où chaque site aurait pu travailler à l'élaboration et à la mise au jour du sens du dispositif. En fait, la forme de l'intervention du RN3E et les configurations locales n'ont pas permis de mettre en oeuvre ce plan de départ.

L'équipe a donc réorganisé sa recherche et, en même temps, l'évaluation est devenue homologue à l'expérimentation : un dispositif mobile et, par moments, soumis à l'aléatoire. Ce qui n'a pas empêché de produire le diagnostic présenté dans ce rapport. Il reste dans cette partie à tirer les leçons de ces enquêtes en élaborant un modèle d'action et en proposant quelques préconisations.

51) Synthèse

Le dispositif mis en place par le RN3E participe de deux champs. Le premier est constitué par la relation entre deux mondes : l'École et l'Entreprise. Il se lit à partir des territoires respectifs de l'éducatif et de l'économique mais aussi à partir du hiatus qui les sépare. Le second tient à la relation entre deux échelles : celle de la Direction centrale et celle de l'Établissement local : là aussi, on peut faire le constat d'une solution de continuité. Les interactions internes et externes de ces deux champs doivent être prises en compte pour maximiser l'efficacité du dispositif.

Si l'évaluation ne conteste pas la pertinence du dispositif du RN3E, en revanche, les éléments critiques relevés par le travail de terrain, tiennent à la sous-estimation des relations mises en lumière par la modélisation de ces deux champs. La prise en compte des mondes de l'École et de l'Entreprise relève de l'interculturel. Ainsi, chaque monde a sa culture qui dessine des identités et des appartenances mais désigne également des altérités et des incompatibilités. Le RN3E a certainement raison de postuler que ces deux mondes sont différents et peu en lien mais ce raisonnement a des limites et des conséquences. Les limites au hiatus, sont dans la montée en compétence de certains secteurs scolaires. Des évolutions, liées à l'enseignement professionnel notamment, montrent que certains enseignants sont capables de remplir l'espace qui sépare l'École de l'Entreprise. La conséquence principale de la reconnaissance du hiatus, est qu'une action particulière est à mener dans le sens d'une médiation interculturelle.

En effet, l'évaluation montre le caractère très limité du travail de terrain effectué par le RN3E alors qu'il serait nécessaire de pratiquer dans la continuité des opérations de traduction entre les deux mondes. Ce serait toute la tâche d'une médiation interculturelle, à mener aussi bien dans l'École que dans l'Entreprise pour mener des actions d'interconnaissance.

La seconde relation qui met en relation l'Institution centrale et l'Établissement local est d'ordre scalaire et il apparaît qu'elle n'est pratiquement pas perçue et, *a fortiori*, prise en compte par le RN3E. En effet, le dispositif valorise de fait la relation entre deux Institutions centrales dans les mondes scolaires et économiques, à savoir le siège de l'Entreprise et le Rectorat. Dès que l'on "descend" au niveau des Établissements locaux, on constate des logiques spécifiques. Sur les terrains, que ce soit la grande surface ou le collège, les

stratégies vont être, de fait, peu influencées par les directives provenant de la hiérarchie centrale. Des actions vont se nouer entre l'économique et le scolaire du fait de liens personnels, de proximités géographiques ou réseaux locaux.

On peut donc faire l'hypothèse qu'il y a un hiatus également entre le niveau central et le niveau local et que, là aussi, il y a un travail de médiation institutionnelle à faire. Il serait d'autant plus pertinent d'opérer cette forme de médiation qu'elle permettrait de valoriser les opérations de terrain mais aussi d'articuler "le haut et le bas". Mais pour le moment, il apparaît aux évaluateurs que le RN3E ne fait pas entrer cet aspect de l'analyse en ligne de compte.

La modélisation que les évaluateurs propose dans cette conclusion met l'accent sur un double niveau de hiatus entre deux séries de deux unités : d'une part, un hiatus culturel entre le monde de l'École et celui de l'Entreprise et, d'autre part, un hiatus institutionnel entre l'échelle de la Direction centrale et celle de l'Établissement local. Il est donc important de spécifier le double hiatus, au cas par cas, et d'y répondre de façon appropriée par une action de médiation dont on peut très schématiquement présenter les contours.

La médiation interculturelle et interinstitutionnelle a un double objet : rendre cohérent et productif l'espace qui sépare les mondes et les échelles. Il s'agit donc d'une mission complexe qui devrait se fonder sur un diagnostic qui prenne en compte les ressources respectives des acteurs du scolaire et de l'économique et les capacités d'autonomie de l'Établissement local.

On ne peut reprocher au RN3E d'agir en fonction de cette analyse produite par les évaluateurs puisque c'est l'action du Réseau qui permet de comprendre l'importance de ces enjeux. Cependant, la prise en compte de ce type de modélisation interroge les orientations communicationnelle et événementielle du RN3E et ouvre à des stratégies coopératives, articulées et reposant sur des actions locales dans la durée.

52) Préconisations

Les préconisations qui suivent portent sur la conception du projet, les méthodologies mises en œuvre, l'organisation et le fonctionnement et concernent autant les actions menées en direction de l'Éducation Nationale que les actions menées en direction des entreprises.

1) Articuler l'approche descendante déjà mise en œuvre avec une approche ascendante prenant appui sur un travail de terrain en profondeur. Ce travail de terrain renvoie à un profil d'agent de développement.

2) Spécifier dans les conventions, tout en respectant l'autonomie des partenaires, la nature et la portée des engagements respectifs, énoncer par des objectifs clairement identifiables, les actions et missions de chacun des partenaires et indiquer que seront évaluées les actions du Réseau RN3E ainsi que celles de chacun des partenaires impliqués dans les conventions.

3) Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et des relations établies pour chaque convention passée, Dans la mesure du possible, cette évaluation devrait être un mode d'accompagnement des différents acteurs.

4) Installer une veille sur le fonctionnement des actions afin de construire des relations durables et consistantes avec les acteurs locaux et pour cela, en premier lieu, mettre à jour le listing des établissements scolaires et des entreprises avec lesquels le Réseau RN3E est en contact, en précisant de manière objective et claire, la nature des liens entretenus.

5) Soutenir les partenaires dans leurs actions en leur apportant des aides techniques et méthodologiques. Ainsi, proposer si besoin, des outils et de formations pour garantir la qualité des interventions des professionnels dans les établissements scolaires.

6) Se rapprocher des missions académiques pédagogie innovation et réussite (MAPIE). Rappelons que ces missions ont pour vocation d'accompagner et de valoriser les équipes enseignantes qui mettent en œuvre des projets innovants en vue d'améliorer la qualité de l'offre éducative. Les actions de partenariat avec les entreprises dans la perspective d'une meilleure orientation en sont un exemple mais elles sont encore trop peu reconnues institutionnellement : c'est ainsi que les actions de rapprochement entre la culture scolaire et la culture professionnelle sont pratiquement absentes des journées nationales de l'innovation organisées par le MEN (27 et 28 mars 2013, Paris-UNESCO). Le programme ne mentionne qu'un seul dispositif "entreprendre pour apprendre" (n°48) La reconnaissance et la valorisation par les MAPIE des actions conjointes classes de collèges/entreprises engagées en réponse à l'impulsion du RN3E seraient un moyen de les rendre visibles et de les consolider au sein des établissements.

En résumé, l'action du RN3E concernant le projet "option Découverte Professionnelle", gagnerait à être plus organisée et formalisée et surtout gagnerait à conjuguer l'approche descendante existante avec une approche ascendante ainsi que la médiation entre les univers économiques et éducatifs. Ce qui signifie, examiner et revoir l'organisation interne du RNEEE en termes de moyens humains et de répartition des tâches. Un seuil de développement est vraiment nécessaire.

Par ailleurs, signalons que nous avons découvert, lors de nos enquêtes, plusieurs initiatives allant dans le sens du rapprochement des établissements scolaires avec le monde de l'entreprise. Certaines d'entre elles s'inscrivent également dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle. L'action du Réseau RN3E, se situe dans une approche relativement différente et complémentaire de ces initiatives puisqu'elle situe actuellement

son action au niveau de conventionnement entre institutions. Néanmoins, au regard des difficultés de mise en œuvre sur le terrain et de l'efficacité très relative de son action, le Réseau RN3E gagnerait probablement à s'inspirer de ces différentes initiatives, en partant du principe d'articulation déjà énoncé.



6) Bibliographie

- Barbier J-C., Matyjasik N., Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines, *Revue Française de Socio-Économie*, n°5, 2010, p. 123-140
- Baudelot C., Leclerc F. *Les effets de l'éducation*, Paris : La Documentation française, 2005
- Behrens M. (dir), *La transition de l'école à la vie active*, Neuchâtel, IRDP, 2007
- Biarnès J. *Universalité, diversité, sujet dans l'espace pédagogique*, Paris : L'Harmattan, 1999
- Billet J-C., Cahuzac R., *Rapport Inspection générale 2009-054*, La « découverte professionnelle 3 heures » État des lieux et proposition, juin 2009, p. 29
- Cellier H., Pourtier P., Réussite éducative : une expérimentation sociale à Romans-sur-Isère, Paris, L'Harmattan, 2012
- Chauffaut D., Thibault F. (coord.), Innovations et expérimentations sociales, *Informations sociales*, n°174, novembre-décembre, 2012
- Chiron PY., La citoyenneté à l'école. Un passage obligé pour la formation du citoyen, *Le Spéculum Mentis*, Edition CNRJ (www.cnrj.org), Paris, février 2013.
- Dubet F., *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris, Seuil, 2004
- Fablet D. (coord.), *Expérimentation et innovation en protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan, 2009
- Hugon M-A., Bettencourt A-M., Locally-based strategies in priority education areas – issues for schools and school leaders. In *Theory and evidence in Educational Research*, actes du congrès ECER, 28-30 septembre 2009, (Vienne, Autriche), publiée en ligne: <http://www.eera-ecer.eu/ecer/ecer-2009-vienna/>
- Lascoumes P., Le Galès P. *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004
- Lascoumes P., Le Galès P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, 2007
- McGowan B. : *Developing careers work in schools: issues and considerations*, Cambridge, CRAC, 2006
- Moon S. et al., *A systematic review of recent research into impact of careers education and guidance on transitions from key stage*, London, EPPI-center; 2004
- Muller P., *Les politiques publiques*, Paris, Puf, 1990 / 2008
- Starling E., *Mystery Shopping evaluation study*, Nottingham, Department for education and skills (DFES), 2005
- Vulbeau A., Dubouchet L. *Des expérimentations sociales et des jeunes*, Vigneux : Matrice, 1999



ANNEXES

7) Annexes

Annexe 1: Questionnaire envoyé aux entreprises:

QUESTIONNAIRE ENTREPRISES

Analyse du travail effectué avec les collègues dans le cadre de l'enseignement DP3 en collaboration avec le Réseau des Entreprises ayant signé la charte égalité des chances dans l'éducation nationale (ci-dessous identifié « RN3E »).

1) **Votre participation à l'enseignement DP3 au collège :**

- 1.1 Depuis combien d'années participez-vous à cet enseignement ?
- 1.2 Comment s'est initiée cette participation ?
- 1.3 Qui en est à l'origine dans votre entreprise ?
- 1.4 Qui est sollicité dans votre entreprise pour participer à cet enseignement?
- 1.5 Quelles sont vos motivations à participer à cet enseignement ?
- 1.6 Avez-vous défini des objectifs (quantitatifs ou qualitatifs) liés à votre participation à cet enseignement ?
- 1.7 Si vous avez interrompu cette participation avec les collègues à ce niveau, pourquoi ?
- 1.8 Si vous participez au travail dans plusieurs collèges au cours de la même année scolaire, combien ?
- 1.9 Est-ce le RN3E qui vous a mis en contact avec les collègues où vous intervenez ?
- 1.10 Avez-vous été co-signataire d'une convention avec le rectorat concerné par le ou les collèges où vous intervenez ? Si non pourquoi ?

2) **La forme et le contenu de vos interventions :**

- 2.1 Pourriez-vous décrire de manière synthétique la forme de vos interventions ?
- 2.2 Quel est votre interlocuteur (vos interlocuteurs) au sein du collège ?
- 2.3 Les collégiens viennent-ils dans votre entreprise ? Si oui, pour quels objectifs ?
- 2.4 Votre entreprise fait-elle déplacer des collaborateurs dans les collèges ? Si oui pour quels contenus ?
- 2.5 Avez-vous développé un ou des outils spécifiques pour cet enseignement ? Si oui, pouvez-vous décrire ces outils ? Si non, utilisez-vous des outils déjà présents dans votre entreprise ? Lesquels ?
- 2.6 Versez-vous de la taxe professionnelle à des collègues ? Si oui le faites vous avec des objectifs d'utilisation précisés avec les collègues ? si oui, lesquels ?
- 2.7 Aidez-vous les collégiens à trouver les stages lorsque nécessaire pour l'enseignement DP3 ? Si oui comment faites-vous ? Le RN3E est-il une ressource, une aide ?
- 2.8 Le Réseau RNEEE vous a-t-il accompagné dans l'organisation pédagogique de ces temps d'intervention ou bien avez vous construit, seul, les contenus et les modalités pédagogiques ?
- 2.9 Avez vous organisé ces interventions avec l'aide des enseignants ?
- 2.10 Quels sont, selon vous, les points positifs de votre action « DP3 » avec les collègues ?

- 2.11 Existe-t-il, toujours selon vous, des points négatifs voire des modifications à apporter au dispositif ?
- 2.12 Le collègue a-t-il effectué de son côté une évaluation de cet enseignement dont vous avez été destinataire ?

3) Votre collaboration avec RN3E pour cet enseignement DP3 :

- 3.1 Comment qualifieriez-vous la collaboration de RN3E avec votre entreprise pour ces enseignements ?
- 3.2 Existent-t-il des critères que vous auriez demandé au RN3E d'appliquer pour faire un choix des propositions des collègues avec lesquels vous travaillez ou avez travaillé?
- 3.3 Des exigences de suivi du travail avec les collègues ?
- 3.4 Identifiez-vous toutes les actions initiées par RN3E vis-à-vis des collègues ?
- 3.5 Participez-vous au programme « Jumelage » ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- 3.6 Avez-vous un retour évaluatif de la part de RN3E, de votre action vis-à-vis des collègues ?
- 3.7 Participez-vous à des actions dans le cadre de la DP3 dans les collèges en dehors de votre collaboration avec le RN3E ?
- 3.8 Auriez-vous des besoins spécifiques pour améliorer votre travail avec les collègues ?
- 3.9 RN3E pourrait-il en totalité ou en partie répondre à ces besoins ? Pouvez-vous justifier votre réponse?
- 3.10 Quand, après l'une de vos interventions dans un collège, vous êtes destinataires de demandes directes émanant de ce collège ou de collégiens, comment réagissez-vous ?

Annexe 2: B.O n° 29 du 17 juillet 2008

ORIENTATION

Parcours de découverte des métiers et des formations

NOR : MENE0800552C

RLR : 523-0

CIRCULAIRE N° 2008-092 DU 11-7-2008

MEN

DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation, construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion des périodes de transition - scolaires mais aussi professionnelles pour tout le long de la vie - de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible, telles sont les ambitions du parcours de découverte des métiers et des formations mis en place, pour tous les élèves, dès la classe de cinquième.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges mais aussi des lycées. Cette démarche rompt avec l'approche traditionnelle d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. Ce parcours s'inscrit en effet dans un contexte de politique publique ambitieuse en termes d'élévation des niveaux de qualification pour tous : 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu (diplôme de niveau V minimum), 80 % au baccalauréat, 50 % diplômée de l'enseignement supérieur. Il sera aussi un levier décisif pour éviter les abandons précoces, renforcer les filières dont notre pays a besoin, en particulier dans le domaine scientifique et technique, et mieux contribuer au respect du principe d'égalité des chances, non seulement entre milieux sociaux d'origine, mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles.

Mis en place dès la rentrée 2008 dans les établissements volontaires, ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009.

Il s'agit pour chaque élève tout au long de ce cursus dans l'établissement scolaire :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.

1 - Au collège

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à l'acquisition des compétences "sociales et civiques" ainsi qu'à celles relatives à "l'autonomie et l'initiative" du socle commun de connaissances et de compétences. Constitué de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation constructive à la vie sociale et professionnelle, il met en œuvre l'autonomie et l'initiative du collégien.

À ce titre, les enseignants de toutes les disciplines sont concernés par la mise en œuvre de ce parcours.

À partir de la classe de cinquième, débute la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'"étapes- métiers" qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra utilement être poursuivi au lycée. Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur :

- les enseignements : la découverte des métiers peut s'inscrire dans l'activité pédagogique des enseignants. La contribution des différentes disciplines peut être coordonnée en tant que de besoin par le conseil pédagogique. L'option facultative de découverte professionnelle trois heures en classe de troisième sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008 pour les élèves volontaires ;

- les heures de vie de classe : à tous les niveaux d'enseignement, les heures de vie de classe peuvent être utilisées pour la mise en œuvre des activités encadrées liées à ce parcours. Inscrites à l'emploi du temps des élèves, coordonnées par le professeur principal, elles peuvent éventuellement être annualisées pour plus d'efficacité ;

- les actions éducatives existantes mises en œuvre aux niveaux académique et départemental ou les actions spécifiques de l'établissement, en relayant, entre autres, les initiatives nationales (semaine École-Entreprise, semaines de la presse, de la science, actions d'éducation artistique et culturelle, contributions des branches professionnelles nationales, etc.) ;

- les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail :

visites d'information in situ, rencontres avec des professionnels, carrefours métiers, etc. ;

- les séquences d'observation en milieu professionnel ;

- le temps de l'accompagnement éducatif qui peut également compléter ce dispositif.

La classe de quatrième est mise à profit pour la découverte des voies de formations. C'est aussi une activité en soi, visant à familiariser les élèves avec les cursus et les poursuites d'études tout en faisant le lien avec les métiers.

Dans cette perspective, la classe de quatrième représente le moment où l'élève doit commencer à comprendre l'éventail des formations qui peut lui être offert. À l'occasion de visites de différents établissements, de présentations ou de rencontres avec des élèves ou étudiants, l'élève peut être informé sur les cursus et les poursuites d'études, de façon à comprendre la diversité des parcours possibles dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Les élèves sont invités à passer une journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA. Ce moment fort doit faire l'objet d'une préparation et d'une exploitation minutieuse. Ainsi seront favorisées toutes les occasions de connaître les différents établissements d'enseignement relevant autant de l'éducation nationale que d'autres ministères :

- lycées d'enseignement général et technologique ;

- lycées professionnels ;

- lycées d'enseignement agricole ;

- lycées militaires ;

- lycées maritimes ;

- centres de formation d'apprentis, etc.

En classe de troisième, la séquence d'observation en milieu professionnel (définie par l'article 8 du décret du 24 août 2005) concourt à la réflexion et à l'approche positive de l'orientation. Elle peut être complétée par d'autres activités relatives à la connaissance des structures de formation, la participation à des salons, des forums et toute autre activité pédagogique permettant d'informer sur les métiers et les formations pour faciliter la démarche de choix qui s'opère à ce niveau. L'entretien personnalisé d'orientation mis en place depuis la rentrée 2006, contribue à la synthèse, pour chaque élève, de ces étapes de découverte. L'option facultative de "Découverte professionnelle" participe aussi de ce parcours.

Sur la totalité de sa scolarité en collège, un élève aura passé au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel (dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième).

2 - Au lycée (paragraphe effacé dans ce document)

3 - Outils de mise en œuvre

En s'appuyant sur un cahier des charges académique, qui doit notamment définir les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs et prévoir les actions de formation des enseignants, élaboré par le recteur en coordination avec les partenaires régionaux (autres services de l'État, collectivités, monde économique...), le parcours de découverte des métiers et des formations est construit par le chef d'établissement et l'équipe éducative en y associant les différents partenaires.

Le projet d'établissement assure la cohérence du parcours. Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la 5ème doit s'appuyer sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale. Il est élaboré selon un programme pluriannuel sur trois ans au collège et sur

trois ans au lycée et prend en compte l'articulation collège- lycée. Ce programme d'actions est inscrit dans le projet d'établissement de chaque collège et de chaque lycée et soumis au conseil d'administration. L'équipe éducative doit élaborer un programme d'activités fixant des objectifs à chaque niveau articulé selon une continuité qui donne au parcours tout son sens. Le conseil pédagogique est saisi de cette élaboration lors de la préparation du volet pédagogique du projet d'établissement. Les interventions des conseillers d'orientation-psychologues sont intégrées dans le parcours de découverte des métiers et des formations. Pour chacun des domaines abordés, le conseil pédagogique doit mener une réflexion, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions. Les établissements doivent veiller à associer les parents des élèves aux différentes étapes.

Le livret personnel de l'élève : un livret personnel de suivi (web classeur...), distinct du livret de connaissances et de compétences, comprend l'historique des activités, de ses expériences, des compétences et connaissances acquises tout au long de sa scolarité au regard de son parcours et de son projet, ainsi que des étapes-métiers qui lui ont été proposées. Il donne au parcours sa dimension individuelle qui est le fruit des activités réalisées dans le cadre des démarches éducatives liées à l'orientation ; il peut également intégrer des éléments plus personnels.

Les partenariats : le parcours prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. La déclinaison régionale de ces accords de partenariat favorise les contacts entre les représentants locaux du monde professionnel et les autorités académiques.

Le correspondant "école-entreprise", identifié dans chaque académie, travaillera en lien avec les services d'orientation et les établissements.

Sont portées ci-après en annexe la liste des conventions nationales sur lesquelles les établissements, avec les autorités académiques, pourront s'appuyer.

Les ressources mobilisables : le parcours de découverte s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles à l'interne de l'établissement (CDI, Kiosque ONISEP, etc.) comme à l'externe (CIO, SCUIO-IP, missions locales, services publics de l'emploi, points d'accueil des chambres consulaires, etc.). Un portail électronique national, unique et gratuit donnera, à cet effet, des informations sur les métiers, les formations et leurs débouchés en termes d'insertion professionnelle.

Une association des anciens élèves de l'établissement (jeunes actifs, étudiants) peut utilement compléter les ressources en contribuant à illustrer la réussite dans tel ou tel métier.

Vous voudrez bien me rendre compte avant le 23 octobre 2008 de l'organisation retenue pour la mise en place dans votre académie du parcours de découverte des métiers et des formations.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Annexe 3: Rappel de la réglementation concernant les diverses formules de découverte des entreprises

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

Bulletin officiel n° 11 du 17 mars 2005
accueil bulletin officiel [B.O.] n° 11 du 17 mars 2005 -
sommaireMENE0500302A

Enseignements élémentaire et secondaire

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième

NOR : MENE0500302A RLR : 524-2c

ARRÊTÉ DU 14-2-2005 JO DU 25-2-2005

MEN DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3, L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ; avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté; qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Le module de 6 heures hebdomadaires de découverte professionnelle est proposé à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Il a pour but :

- d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
- de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.

Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :

- appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et donner le goût d'entreprendre ;

- mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième ;

- découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

Pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (comprenant notamment les conseillers d'orientation psychologues), le module de découverte professionnelle permet de développer des compétences et connaissances générales et d'aborder des savoirs relatifs au monde professionnel. En prenant appui sur une pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations, il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes et en favorisant une comparaison avec le monde du travail.

Les classes de troisième offrant ce module sont, le plus souvent, implantées dans les lycées professionnels.

1 - Objectifs et démarche pédagogiques

La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. Elle tient compte de l'offre de formation académique.

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel.

Le module "6 heures" de la découverte professionnelle se caractérise à la fois par les attentes spécifiques des élèves et par l'importance de son horaire hebdomadaire. Il se fonde donc sur une approche individualisée, permettant :

- de partir des besoins des élèves : des bilans personnels réguliers visent à faire prendre conscience de ces besoins, mais aussi à mettre en évidence les acquis sur lesquels il est possible de s'appuyer pour progresser et à faire le lien avec le projet personnel ;

- de favoriser, par l'organisation d'activités, notamment de réalisation et d'immersion, en lien avec le monde professionnel, l'envie d'apprendre à la fois dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle mais aussi, et peut-être surtout, dans celui des compétences et connaissances générales ;

- d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation.

Le tableau ci-après recense les principaux types d'activités à mettre en œuvre dans une progression établie sur l'année scolaire. Cette liste pourra être aménagée et enrichie en fonction des conditions locales. On privilégiera les présentations fondées sur les activités des élèves. On veillera à :

- articuler la grande majorité des séances autour des réalisations liées à la découverte professionnelle. Un projet commun aux élèves concernés pourra permettre de donner une cohérence aux activités tout en respectant les besoins spécifiques de chacun ;

- diversifier les lieux de formation : lycée professionnel, lycée d'enseignement général et technologique, centre de formation d'apprentis et milieux professionnels ;

- impliquer divers partenaires.

Types d'activités proposées

Des réalisations dans au moins deux champs professionnels, du domaine tertiaire et industriel, par exemple :

- Participation en lycée professionnel et/ou en entreprise à la production d'un bien ou d'un service dans des situations authentiques.

- Simulation de création ou de fonctionnement d'une entreprise.

- Division des tâches à accomplir en plusieurs étapes faciles à comprendre et à mettre en œuvre.

- Repérage des ressources et des difficultés : équipements, outils, matériaux utilisés...
- Mise en œuvre d'outils, de procédures et de moyens professionnels.
- Évaluation et corrections des réalisations et tâches confiées.

N.B. : ces activités sont encadrées par un tuteur ou un professeur référent.

Des activités de construction d'une orientation positive, par exemple :

- Tests, entretiens, bilans scolaires avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.

- Identification des points forts, des centres d'intérêt et des aspirations personnels des élèves.

- Exploitation d'un centre documentaire (consultation de fiches formations/métiers, visites de sites dédiés à l'orientation et à la formation)...

- Mise en cohérence de son projet et des activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle.

- Présentation des choix de stages ou de visites en entreprise.

Des activités de découverte, par exemple :

- Visites ou stages dans différents types d'organisations :

entreprises publiques ou privées, administrations, associations...

- Visites ou stages dans des sections technologiques des lycées, dans des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis voisins.

- Échanges avec des professionnels ou des élèves en formation professionnelle, dans le cadre d'une intervention organisée dans l'établissement.

- Utilisation de documents ou d'informations issus des médias sur les métiers et secteurs professionnels et sur les formations professionnelles.

- Exploitation de documents d'entreprises.

Des activités de mise en commun et de synthèse, par exemple :

- Élaboration de dossiers.

- Comptes rendus d'expérience, présentation de réalisation.

2 - Capacités, compétences et connaissances visées

Les encadrés ci-après présentent les compétences et capacités visées par le module "6 heures". Ils peuvent, eux aussi, être aménagés et enrichis en fonction des spécificités locales. Cette liste donne une indication sur l'équilibre recherché entre les différents champs de compétences et ne suggère en rien un ordre de présentation aux élèves. Les activités organisées croisent les compétences transversales et spécifiques. Chaque discipline d'enseignement général peut apporter son éclairage sur l'observation et l'étude des métiers.

Les activités organisées conduisent à aborder des notions théoriques (comme celles de travail, d'emploi ou de profession...) qui seront expliquées aux élèves, de manière simple et concrète. Il en est de même pour les notions de cahier des charges, de prototype, de planification, etc. liées à l'objectif de production.

Capacités et compétences transversales

S'informer, analyser :

- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes) ;

- mettre en œuvre quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique) ;

- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête.

Communiquer, organiser, décider :

- savoir se présenter, être ponctuel ;

- classer les données recueillies ;
- réaliser un compte rendu ;
- exposer et justifier des choix.

Réaliser, contrôler, évaluer :

- respecter une consigne et prendre en compte des contraintes organisationnelles ;
- comprendre, construire et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipes ;
- utiliser les réseaux informatiques ;
- appliquer quelques règles simples de sécurité ;
- se positionner par rapport à la réalisation d'une tâche :

valoriser ses réussites, exposer les difficultés, envisager des solutions pour les surmonter ;

- tenir compte des résultats de bilans de contrôle et d'évaluation.

Compétences et connaissances spécifiques

A. Découvrir et explorer des activités professionnelles

A.1 Distinguer des secteurs d'activité et citer quelques métiers qui les composent.

A.2 Repérer les conditions d'accès à l'emploi.

A.3 Citer les tâches et activités constitutives d'un métier observé.

A.4 Identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers.

A.5 Identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné.

A.6 Décrire l'environnement d'un métier.

B. Découvrir des organisations

B.1 Repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques.

B.2 Repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services.

B.3 Analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.

B.4 Citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés).

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

C.1 Identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel.

C.2 Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications.

C.3 Repérer les principaux organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (Chambres consulaires, CIO, mission locale pour l'emploi des jeunes, ONISEP).

D. Participer à la réalisation de biens ou de services, en lycée professionnel ou en entreprise

D.1 Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle.

D.2 Travailler en équipe.

D.3 Respecter des procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus.

D.4 Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail.

D.5 Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail.

3 - Accompagnement et évaluation des élèves

L'accueil des élèves en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du décret n° 2003-812 (B.O. n° 34 du 18 septembre 2003) en ce qui concerne les visites

d'information, séquences d'observation et stages d'initiation. Le suivi des activités de réalisation sera assuré par un professeur référent ainsi que par un professionnel tuteur.

L'équipe pédagogique et éducative en charge de la découverte professionnelle prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites et les aide à surmonter leurs difficultés. L'établissement met en place un livret individuel de suivi destiné à faire le lien entre les différents acteurs de la formation et à accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation. Ses parents sont informés le plus régulièrement possible de l'avancement de ce projet.

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet. La formation doit ainsi être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. L'évaluation doit mesurer la maîtrise des compétences et connaissances acquises par chaque élève.

L'évaluation tiendra également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, l'implication, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

Annexe 4 : 15 repères pour l'orientation

DGES 2009

Avant-propos

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes, dont l'une des clés réside dans de bons choix d'orientation, sont au cœur de la politique du ministère de l'Éducation nationale.

La construction de ces choix s'effectue progressivement tout au long de la scolarité. Pour cela, le

collégien, puis le lycéen doit appréhender des métiers différents, découvrir le monde de l'entreprise et connaître les voies de formation préparant à ces divers métiers. C'est tout le sens du parcours de découverte des métiers et des formations, créé il y a un an, qui se généralise cette année, pour tous les élèves de la classe de cinquième à la terminale. Je veux en souligner les enjeux : il s'agit d'abord de maintenir pour tous les élèves l'intérêt pour l'enseignement qui leur est dispensé en explicitant mieux le sens. Il s'agit ensuite de contribuer à la capacité à s'orienter tout au long de la vie, mais aussi de donner à chacun les

instruments de l'autonomie pour construire ses choix personnels et ainsi éviter le décrochage scolaire. Il s'agit enfin de soutenir l'élévation des niveaux de formation. Réussir la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations, ce sera aussi s'intégrer dans une démarche commune partagée au niveau européen, affirmée notamment par la résolution sur l'orientation adoptée sous présidence française de l'Union européenne. Je souhaite que ces 15 fiches vous apportent les éléments utiles à la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations. Chaque fiche est destinée à évoluer et à être enrichie par les réflexions nouvelles issues de notre séminaire national, mais aussi des bonnes pratiques que je souhaite mutualiser dans le cadre du pilotage national du dispositif.

Jean-Louis Embruni
Directeur général de l'enseignement scolaire

2

Contexte du parcours de découverte des métiers et des formations

Le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire de la 5^e à la classe terminale des cycles de lycées, soit en collège, en lycée général et technologique, en lycée professionnel. Il vise à sécuriser les parcours scolaires, mieux anticiper les transitions, permettre à chacun de construire son parcours personnel de façon la plus éclairée possible pour fonder sur des bases solides ses choix d'orientation.

Une perspective européenne : acquérir la capacité à s'orienter tout au long de la vie

Depuis l'expérimentation de « l'éducation à l'orientation » (1996), la démarche s'est enrichie de la réflexion sur les compétences de base nécessaires pour permettre à chacun de tirer le meilleur parti de son parcours personnel de formation, d'insertion, de vie et d'évolution professionnelle.

Ainsi le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté le 18 décembre 2006 une Recommandation s'agissant des « compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ». Parmi elles, les compétences clés « Apprendre à apprendre », « compétences sociales et civiques » et « Esprit d'initiative et d'entreprise » y ciblent en effet des capacités ou des aptitudes visées par la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations.

La mise en place en France du socle commun de connaissances et de compétences d'abord par la Loi d'avril 2005 puis le décret du 11 juillet 2006 poursuit le même objectif. La 7^e compétence – « l'autonomie et l'initiative » - est en lien direct avec le parcours au collège.

Une nouvelle étape a été franchie avec l'adoption le 21 novembre 2008 de la Résolution « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » proposée par le ministre de l'Éducation nationale aux ministres européens réunis au sein du Conseil, sous présidence française. Elle recommande notamment aux États membres de « favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie », objectif qui constitue déjà une priorité pour le système éducatif français. Ainsi les États membres s'accordent, selon leurs situations particulières, à inscrire dans leurs programmes d'enseignement général, professionnel, supérieur, mais aussi pour adultes, des activités d'enseignement et d'apprentissage visant cette acquisition, de sorte que les individus soient en mesure d'anticiper les transitions ou futurs développements de carrière pour en tirer le meilleur parti.

L'orientation tout au long de la vie au cœur du système éducatif

La formation initiale du jeune doit le préparer à s'orienter tout au long de sa vie d'adulte, personnelle et professionnelle. Dans le cadre scolaire, cet objectif peut être atteint grâce à une action pédagogique diversifiée, organisée et planifiée.

Des connaissances, des capacités et des attitudes sont donc à acquérir à travers des actions d'apprentissage reposant sur chacun des enseignants dans sa classe et sa discipline, ainsi que sur l'activité spécifique des professeurs principaux. Pour y parvenir, la contribution coordonnée de nombreux acteurs est nécessaire : représentants du monde professionnel et de l'emploi, du monde de la formation, acteurs spécialisés de l'orientation (directeurs des CIO, conseillers d'orientation psychologues, délégués régionaux, délégués régionaux adjoints et personnels des DR Onisep).

Les trois dimensions constitutives de la capacité à s'orienter

Trois dimensions inséparables constituent cette capacité :

- « se familiariser avec l'environnement économique [...] » que nous résumerons ci-après sous le terme synthétique « Découverte des métiers »
- « connaître les systèmes d'éducation [...] » résumé par la formule « Découverte des formations »
- « savoir s'auto-évaluer [...] » résumé ci-après dans l'expression « Auto-évaluation connaissance de soi ».

Les deux premières dimensions sont les plus immédiatement identifiables. La troisième, nouvelle, relève de la capacité de l'élève à réfléchir sur soi-même, à s'auto-évaluer, à identifier ses points forts et ses faiblesses, notamment dans ses méthodes d'apprentissage. Elle tient aussi compte de ses centres d'intérêts, ses goûts, ses valeurs, et de la manière dont ils évoluent, peuvent s'enrichir et s'élargir, au fur et à mesure des expériences réalisées ou des connaissances acquises. Cette 3^e dimension est celle où il convient d'ouvrir systématiquement l'horizon de la curiosité afin de permettre à l'élève d'acquérir la capacité à saisir les opportunités (esprit d'initiative).

Comme toute activité d'apprentissage, il y a lieu aussi de procéder à la juste évaluation des acquis des élèves, qui auront, à chaque transition importante, à les mettre en pratique en situation réelle, avec leurs parents : construire les dossiers de candidature, adopter une démarche de vœux ouverte et adaptée, s'intégrer au sein des poursuites d'études choisies.

Au total, c'est bien la construction de l'autonomie qui est visée, et l'exercice individuel d'une liberté de choix.

15 repères pour la mise en oeuvre du parcours des métiers et des formations

« Étapes métiers » et « temps forts».....	5
Passeport orientation formation	7
Rôle des parents	8
Pilotage	9
Progression pédagogique au collège.....	11
En classe de 5e	12
En classe de 4e	13
En classe de 3e	14
Progression pédagogique au lycée	16
En seconde générale et technologique et en seconde professionnelle	17
En première générale et technologique et en première professionnelle	18
En terminale générale et technologique et en terminale professionnelle	20
Partenariats	22
Ressources	24
Formation des acteurs	26
Annexes : citations et références.....	26

« Étapes métiers » et « temps forts »

Le parcours de découverte des métiers et des formations offre aux élèves des expériences qui leur permettent d'élargir leur approche du monde professionnel et des voies de formations et de préparer leur orientation tout au long de leur scolarité.

Séquence d'observation en milieu professionnel

Elle sensibilise les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel.

Obligatoire pour tous les élèves de 3e, elle dure 5 jours.

Premier contact individuel par immersion dans un lieu de travail, c'est une étape clé du parcours de découverte. Les collégiens découvrent le monde de l'entreprise : métiers, secteurs et niveaux de qualification variés. Ils s'informent sur les parcours de formation correspondant et comment y accéder.

Les « banques de stages » constituent un outil nouveau pour aider à la recherche de lieux d'accueil pour cette séquence, en ouvrant l'horizon des possibles (voir Repère 13).

Journée dans un établissement de formation

Pour se familiariser avec les voies de formations, des visites d'établissements sont organisées en 4e et en 1ère. Ces journées s'insèrent dans la programmation de l'établissement, en lien avec les instances académiques. Elles peuvent prendre des formes variées : immersion collective ou individuelle pour tester un projet, journée portes ouvertes...

Entretiens personnalisés d'orientation

Les entretiens personnalisés constituent un élément essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplôme en proposant un accompagnement renforcé.

À chaque étape clé de sa scolarité, l'élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation avec son professeur principal, accompagné si possible de ses parents. Il se tient le plus tôt possible après la rentrée et permet de mettre en place l'accompagnement individualisé approprié : remédiation, démarche documentaire, entretien d'orientation approfondi, etc.

Le professeur principal est « responsable du suivi, de l'information et de la préparation de l'orientation des élèves » à tous les niveaux de leur cursus. Il s'appuie sur l'expertise des professionnels de l'orientation et sur ses connaissances.

Le conseiller d'orientation-psychologue l'aide dans la préparation et le suivi de ces entretiens. Il apporte sa connaissance en matière de programmation d'initiatives, de manifestations et de ressources pour l'orientation. Il réalise aussi des entretiens d'orientation approfondis si nécessaire.

L'organisation de ces entretiens, inscrits dans le projet d'établissement, relève du chef d'établissement. Elle implique un travail en commun avec le Centre d'information et d'orientation.

En troisième

L'entretien permet d'établir une relation individualisée avec l'élève, de définir les étapes, les progrès nécessaires et les démarches utiles pour préparer la décision d'orientation et d'affectation.

Il est l'occasion d'identifier toutes les modalités de formation possibles et leurs conditions d'accès.

En première année de CAP et en seconde professionnelle

Dès la phase d'accueil, l'entretien permet de faire le point avec l'élève sur ses motivations, son intégration dans la spécialité et son projet. Une réflexion collective avec l'équipe pédagogique peut ensuite être engagée pour apporter des réponses qui lui sont adaptées.

Repère 1

En première

L'entretien facilite l'accueil dans le cycle terminal d'une série, ou spécialité, de baccalauréat. Il permet d'en préciser les débouchés et de préparer la journée dans un établissement d'enseignement supérieur.

En première professionnelle, l'entretien permet de faire le point sur les conditions spécifiques d'accès aux STS et aux IUT ou sur les conditions d'insertion dans le monde professionnel.

En terminale

L'entretien accompagne chaque élève dans les procédures d'admission post-baccalauréat. Il prépare le conseil de classe consacré à l'orientation qui porte un avis sur ses intentions d'inscription postbaccalauréat.

En terminale technologique ou professionnelle, il aide l'élève à connaître les conditions d'admission dans les filières techniques supérieures.

Orientation active

La démarche d'orientation active vise à systématiser la possibilité pour les futurs étudiants des universités d'entrer en contact avec ces établissements, pour mieux les connaître et éventuellement recueillir un avis individualisé sur leur(s) projet(s) d'inscription. La préparation, l'accompagnement, l'exploitation de ces contacts sont des éléments clés de la phase de transition lycée-enseignement supérieur.

Passeport orientation formation

Chaque élève possède un « passeport orientation formation », qui l'accompagne de la 5e à la terminale. Livret personnel de suivi, il rassemble toutes les recherches et travaux effectués à chaque étape du parcours de découverte des métiers et des formations.

Objectifs

Support à des activités visant l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes utiles pour s'orienter tout au long de la vie, il permet de lier à chaque fois :

- découverte des métiers ;
- découverte des formations ;
- auto-évaluation et connaissance de soi.

Il permet à l'élève :

- d'identifier les niveaux/années auxquelles se réfèrent ses découvertes et réflexions personnelles ;
- d'y mentionner les activités qu'il réalise au titre de l'engagement civique, social, sportif ou associatif, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de la vie de la cité ou de sa famille ;
- de regrouper les diplômes, titres, certifications ou attestations acquises dans le cadre scolaire, voire, s'il le souhaite, extrascolaire.

Il initie ainsi chez les élèves une démarche nouvelle qu'ils auront à poursuivre au-delà du lycée, dans l'enseignement supérieur ou la vie professionnelle.

Consultation du passeport

L'équipe pédagogique y accède et en encourage la tenue à jour. Le professeur principal peut l'utiliser lors des entretiens personnalisés d'orientation, le conseiller d'orientation-psychologue pour les entretiens d'orientation approfondis. Le passeport orientation formation est un outil d'évaluation du travail de l'élève, notamment au collège pour l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences (en particulier les 6e et 7e).

Les parents d'élèves, qui peuvent aussi le consulter, y trouveront une occasion de dialogue avec leur enfant.

Par contre, outil de l'élève, son passeport ne peut pas être utilisé lors de procédures d'admission ou de sélection.

Le passeport doit être numérique, à chaque fois que possible. Il peut notamment s'insérer dans les espaces numériques de travail et permettre à chaque occasion d'éditer curriculum vitae, lettres de motivation...

Le passeport orientation formation pourra s'inspirer du Webclasser réalisé par l'Onisep.

Repère 2

Rôle des parents

Les parents jouent un rôle-clé dans le parcours de découverte : ils guident leurs enfants pour construire leur avenir, du choix du parcours de formation jusqu'à l'insertion professionnelle.

Objectifs

Les parents jouent un rôle stratégique dans le parcours de découverte. En effet, ils contribuent à atteindre les objectifs qui motivent la mise en place du parcours de découverte :

- élévation des niveaux de formation ;
- lutte contre les abandons précoces ;
- renforcement des filières en déficit d'image, en particulier dans les domaines scientifiques et techniques ;
- contribution au respect du principe d'égalité des chances.

Impliquer les parents

Pour mieux soutenir l'élève, la famille a besoin d'être bien informée.

C'est pourquoi les parents sont invités à assister aux entretiens d'orientation. Les étapes du parcours sont des occasions de dialogue sur les formations que leur enfant envisage (pré-requis, capacité d'accueil, débouchés).

Les parents jouaient déjà un rôle actif dans les procédures d'orientation. Le parcours les implique aussi dans :

- l'entretien personnalisé d'orientation ;
- le passeport formation orientation, auquel ils ont accès ;
- les « étapes métiers » et « temps forts », notamment les journées passées en 4e et en 1^{re} dans les établissements de formation secondaires et supérieurs ;
- le choix du lieu de la séquence d'observation en milieu professionnel en 3e, avec l'aide de l'établissement et le dispositif « banque de stages » ;
- la participation à des activités programmées dans le cadre du parcours.

Leur place peut être explicitement prévue dans la programmation du parcours présentée au conseil d'administration de chaque établissement et peut donner lieu à d'autres extensions.

Repère 3

Pilotage

Impliquer des représentants de toute la communauté éducative dès la conception du volet « orientation » du projet d'établissement permet d'assurer la transversalité du parcours en se rapprochant au plus près des besoins des élèves. Le rectorat contribue à harmoniser l'action de tous les acteurs locaux de l'orientation.

Dans l'établissement : construire la programmation pluriannuelle

La « programmation du parcours de découverte des métiers et des formations » fait partie intégrante du projet d'établissement. Elle permet de mettre en cohérence l'ensemble des activités (information, enseignement et apprentissage) qui visent l'acquisition et l'exercice de la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Présentée en conseil d'administration, elle se compose d'un programme d'actions sur trois ans au collège puis sur trois ans au lycée.

L'établissement y précise les « étapes métiers » et les « temps forts ». Il peut aussi les compléter par des actions appropriées au profil des élèves en s'appuyant sur les ressources locales et les partenariats.

L'efficacité de la démarche repose sur la qualité de la réflexion conduite par le conseil d'administration, le conseil pédagogique et le conseil de la vie lycéenne, qui se prononcent sur la pertinence des modalités d'organisation retenues et sur l'évaluation du dispositif. La mise en œuvre du parcours doit également intégrer les conventions ou accords passés localement avec les services ressources (CIO...).

Le conseil pédagogique

- favorise la concertation entre les professeurs (coordination des enseignements, notation et évaluation des activités scolaires) ;
- prépare la partie pédagogique du projet d'établissement ;
- peut évaluer les actions mises en place et formuler des propositions.

Le conseil de la vie lycéenne

- peut faire connaître idées, attentes et préoccupations des lycéens en matière d'orientation ou d'insertion dans le monde du travail ;
- peut participer à l'élaboration du calendrier annuel d'orientation, en proposant des rencontres de professionnels, des visites d'anciens élèves, de représentants des entreprises du bassin de formation, du monde associatif...

Présidé par le chef d'établissement, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) rassemble des représentants des lycéens, des personnels et des parents d'élèves.

Le conseil d'administration

- contribue, de manière décisionnelle et consultative, à fixer l'organisation de l'orientation et de la préparation à l'insertion ;
- contribue à l'organisation des « étapes métiers » et des « temps forts » du parcours de découverte (contenu des activités des heures de vie de classe, choix de thématiques pour les itinéraires de découverte, organisation de l'enseignement de découverte professionnelle, projets pluridisciplinaires...).

Lorsqu'un enseignement se rapporte à des éléments s'intégrant au parcours de découverte des métiers et des formations, il peut être mentionné dans la programmation du parcours. Repère 4

Le parcours de découverte peut ainsi recouvrir :

- l'utilisation des heures de vie de classe (10h par an, sauf pour la voie professionnelle) ;
- des journée(s) banalisée(s), notamment celles de 4e et de 1re ;
- la séquence d'observation en milieu professionnel de 5 jours, obligatoire en 3e ;
- l'enseignement de découverte professionnelle en 3e (option de 3h ou module de 6h par semaine) ;
- l'exploitation possible des heures des « itinéraires de découverte » en 5e et en 4e (72h par an) ;
- le temps consacré aux entretiens personnalisés d'orientation conduits par les professeurs principaux, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues, auxquels les parents doivent pouvoir participer, en 3e, 1ère, terminale et 1ère année de cycle professionnel ;
- l'accompagnement éducatif ;
- toute(s) autre(s) initiative(s) prises sur le temps scolaire dans le cadre du projet d'établissement.

Au cours du cycle de baccalauréat professionnel, les dispositifs d'accompagnement personnalisés s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets. Les élèves peuvent bénéficier de soutien, d'une aide individualisée, de tutorat, du module de consolidation, etc.

Dans l'académie : appuyer le pilotage pédagogique

Le cahier des charges académique est un levier pour le développement de la politique éducative de chaque recteur. Cet outil permet de mettre en cohérence les acteurs locaux, de fournir des repères pour le pilotage et la formation des acteurs, d'identifier les soutiens utiles et de procéder à l'évaluation du dispositif.

Progression pédagogique au collège

Tous les enseignants sont impliqués dans la construction du parcours de découverte des métiers et des formations : ils choisissent librement des temps d'apprentissage en

fonction de leur propre progression pédagogique. Elles peuvent prendre appui sur des « étapes métiers » et « temps fort » organisés dans l'établissement et incluent les trois dimensions de la capacité à s'orienter tout au long de la vie.

Connaissances, capacités, attitudes

Les enseignants conduisent leurs élèves à établir des liens entre les métiers, les formations, leurs goûts et les choix qui en découlent. Les trois dimensions de la capacité à s'orienter tout au long de la vie sont énoncées par la résolution européenne sur l'orientation adoptée pendant la présidence française de l'Union européenne en 2008 :

- la découverte des métiers (connaissance des activités professionnelles, des métiers) ;
- la découverte des formations (connaissance des systèmes de formation et de certification) ;
- l'auto-évaluation-connaissance de soi.

Conformément aux objectifs du socle commun au collège, les élèves doivent aussi acquérir autonomie et initiative. Ils sollicitent ainsi des compétences transversales, comme connaître les règles de la vie collective, travailler en équipe, rendre compte d'un travail individuel ou collectif...

Découverte des métiers et des formations

Chaque élève doit connaître :

- l'environnement économique ;
- l'entreprise ;
- des métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés, les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer.

Chacun doit être conscient de l'égalité de dignité des différents secteurs professionnels.

Auto-évaluation et connaissance de soi

Chaque élève doit connaître les processus d'apprentissage, ses points forts, ses insuffisances et

savoir :

- s'auto-évaluer ;
- choisir un parcours de formation, première étape de la formation tout au long de la vie ;
- développer sa persévérance.

Attitudes fondamentales, la motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser impliquent :

- la volonté de se prendre en charge, d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques ;
- la conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre.

En savoir plus sur...

- Les programmes au collège
- Le socle commun de connaissances et de compétences
- L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier

www.eduscol.education.fr

Repère 5

En classe de 5e

Activité dominante : découverte des métiers

Objectifs

Apprendre à connaître les caractéristiques des métiers, recueillir des informations, chercher à découvrir ses intérêts, imaginer son futur

Etapas métiers et temps forts

- Ouverture du passeport orientation formation
- Rencontre avec des professionnels ou visites d'entreprises

Pistes de travail

Découverte des métiers

- Décrire le métier d'une personne proche, d'un personnage célèbre...
- Utiliser une documentation (kiosque au CDI, site Onisep...)
- Exprimer les qualités requises pour un métier découvert ou projeté
- Expliquer l'organisation du collège en fonction des métiers du personnel
- Classer les métiers recensés dans l'environnement proche ou plus lointain
- Repérer la place des technologies de l'information et de la communication dans la pratique d'un métier

Découverte des formations

- Associer des disciplines scolaires à des domaines d'études, à des métiers, donner des exemples
- Décrire le parcours de formation d'un professionnel contacté

Auto-évaluation-connaissance de soi

- Identifier ce qui a été découvert en observant un métier, en comparant avec les idées préconçues
- Exprimer son intérêt par rapport à celui-ci

Exemples de réalisations à proposer aux élèves

- Enquête sur les métiers avec recherche documentaire
- Comptes rendus de rencontres et interviews de professionnels à résumer
- Visite d'entreprises avec réalisation d'un compte-rendu
- Carrefours métiers
- Témoignages d'élèves de 3e (à partir de la séquence d'observation en milieu professionnel)
- Témoignages d'anciens élèves (lycéens, étudiants)
- Témoignages de parents d'élèves
- Affichage, expositions...

Repère 6

En classe de 4e

Activité dominante : découverte des voies de formation

Objectifs

Mettre en place une démarche rationnelle, acquérir des méthodes d'analyse et de traitement des données, développer son sens critique et sa capacité de questionnement (distanciation et réflexion)

Étapes métiers et temps forts

Journée en établissement : lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée d'enseignement agricole, CFA, etc.)

Pistes de travail

Découverte des métiers

- Identifier la notion de qualification et son lien avec les métiers
- Reconnaître les types et les niveaux de formation correspondant à différents métiers
- Situer géographiquement des entreprises correspondant à différents secteurs d'activité

Découverte des formations

- Localiser des établissements de formation et les classer selon leurs caractéristiques
- Sélectionner les organismes d'information sur la formation
- Décrire le contenu de certaines formations
- Pour un métier choisi, tracer le schéma des études et comparer les voies de formation possibles
- Énoncer des critères d'accès aux formations et leurs procédures précises d'admission
- Distinguer les diplômes et les niveaux de qualifications de différents métiers.

Auto-évaluation-connaissance de soi

- Formuler un avis personnel sur l'intérêt et les difficultés de tel métier ou telle formation découverte

- S'auto-évaluer – points forts et insuffisances - pour identifier ses propres possibilités d'admission dans une formation
- Savoir explorer ses centres d'intérêts, ses valeurs, les enrichir au fil des découvertes réalisées

Exemples de réalisations à proposer aux élèves

- Correspondance avec des professionnels, des employeurs, des organismes
- Résumé d'intervention d'un professionnel
- Compte rendu de visite en établissement de formation
- Description de cursus de formation après recherche
- Interview de lycéens ou d'apprentis
- Cahier des charges pour un parrainage par une entreprise ou une institution
- Participation à des jeux de rôles ou autres jeux d'équipes
- Élaboration de grilles d'auto-évaluation
- Tenue et mise à jour du passeport orientation formation

Repère 7

En classe de 3e

Activité dominante : préparer l'après 3e

Objectifs

Mettre en cohérence, s'approprier les connaissances pour se situer et choisir

Étapes métiers et temps forts

- Entretien personnalisé d'orientation
- Séquence d'observation en milieu professionnel : rechercher un lieu d'accueil, préparer la séquence, produire un rapport de stage, faire une présentation orale, rédiger un CV ou fiche de coordonnées, apprendre à se décrire et se présenter...
- Procédure d'orientation et d'affectation

Pistes de travail

Découverte des métiers

- Citer les métiers participant à l'élaboration d'un produit ou d'un service
- Énumérer des métiers relatifs à un secteur à tous les niveaux de qualification
- Retrouver des métiers communs à plusieurs secteurs
- Énoncer les tâches attendues sur une fiche métier ou une offre d'emploi
- Observer et décrire l'organisation d'une entreprise
- Identifier les enjeux et les risques de différents types d'activité

Découverte des formations

- Décrire le parcours observé ou projeté d'un professionnel (formation, accès à l'emploi, évolutions possibles)
- Élaborer et planifier une stratégie de recherche d'informations à partir de sources de renseignements sur les formations
- Pour ses choix d'orientation, connaître les conditions concrètes d'admission et évaluer ses chances d'accès (procédures, capacités d'accueil) et d'évolution (passerelles)

Auto-évaluation-connaissance de soi

- Formuler et justifier en argumentant ses vœux d'orientation et les élargir si nécessaire
- Identifier en quoi ses représentations des métiers, des qualifications ou des entreprises ont évolué après la séquence d'observation en milieu professionnel
- Constater l'évolution de ses centres d'intérêts, ses valeurs, par rapport à ceux explorés en classe de cinquième

Exemples de réalisations à proposer aux élèves

- Débats avec des invités du monde du travail
- Rapport de stage

- Participation à des forums, des salons des métiers et des formations
- Préparation des dossiers d'orientation
- Productions attendues dans le cadre de l'évaluation du socle et du DNB
- Tenue et la mise à jour du passeport orientation formation

Repère 8

Approfondir avec l'enseignement de découverte professionnelle

L'enseignement de la découverte professionnelle (option de 3 heures ou module de 6 heures) participe de ce parcours de découverte.

En classe de 3e, deux possibilités s'offrent aux élèves pour valoriser et approfondir les connaissances qu'ils auront acquises au cours du parcours des métiers et des formations débuté en classe de 5e.

L'option « découverte professionnelle 3 heures » est ouverte à tous les élèves de collège en classe de 3e. Expérimentée à la rentrée 2005 et généralisée à l'ensemble des collèges depuis la rentrée 2006, cet enseignement est conçu pour élargir la culture générale des élèves et leur offrir une approche du monde professionnel qui participe à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté.

C'est un champ ouvert aux entreprises, aux branches professionnelles, aux partenaires du monde économique. Ces enseignements sont inscrits dans le socle commun de connaissances et compétences. Par ailleurs, s'ils proposent une meilleure information des élèves, ils permettent également aux entreprises de mieux connaître le monde éducatif.

84 376 élèves l'ont choisi en 2008 comme enseignement optionnel.

Le module « découverte professionnelle 6 heures » se situe quant à lui dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualifications du système éducatif : il est destiné à certains élèves volontaires du niveau de la classe de 3e qu'il convient de mobiliser à nouveau vers une poursuite d'études à la fin de cette classe. Il est pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet « série professionnelle ».

À la rentrée 2008, 32 000 élèves ont suivi le module de 6 heures de découverte professionnelle (7 000 élèves en collège et 25 000 en lycée professionnel).

Cette option et ce module sont un outil de mise en synergie des compétences au service d'une meilleure information et orientation des élèves. Ces enseignements s'enrichissent de manière permanente de l'expérience acquise par les équipes pédagogiques qui les ont pris en charge d'autant que, s'ils ne font pas l'objet d'une discipline et de programme spécifiques, ils reposent cependant sur un cadre national détaillé.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr